

**DELIBERATION PORTANT SUR
LES MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPETENCES 2026-2027 DE L'ECOLE DE DROIT**

LE CONSEIL DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE DE L'UNIVERSITÉ CLERMONT AUVERGNE, EN SA SEANCE DU 8 SEPTEMBRE 2026,

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret n°2024-3 du 2 janvier 2024 modifiant le décret n°2020-1527 en date du 7 décembre 2020 portant création de l'établissement public expérimental Université Clermont Auvergne (UCA) ;

Vu les statuts de l'Université Clermont Auvergne, notamment les articles 29 à 31 ;

Vu le règlement Intérieur de l'Université Clermont Auvergne ;

Vu la délibération du conseil d'administration du 26 mai 2026 portant élection du Président de l'université, Mathias BERNARD ;

Vu le quorum atteint en début de séance ;

Vu la présentation de François MARTIN, Vice-président chargé de la formation ;

Après en avoir délibéré ;

DECIDE

d'approuver les modalités de contrôle des connaissances et des compétences 2026-2027 en annexe des formations suivantes portées par l'Ecole de Droit :

- Capacité en Droit
- Licence Administration économique et sociale (AES)
- Licence Professionnelle Métiers du notariat
- Master Administration économique et sociale
- Master Administration publique
- Master Droit civil
- Master Droit des affaires
- Master Droit notarial
- Master Droit pénal et sciences criminelles
- Master Droit social
- Master Justice, procès et procédures
- Master Relations internationales

Membres en exercice : 44

Votes : 38

Pour : 38

Contre : 0

Abstentions : 0

**Le Président de l'Université
Clermont Auvergne,**

Président de l'Université Clermont Auvergne
Mathias BERNARD



Le 12 octobre 2026



ÉCOLE DE DROIT
Université Clermont Auvergne

**MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES
ET DES COMPÉTENCES
Année universitaire 2026-2027**

CAPACITE EN DROIT

Conseil de Gestion : 29 juin 2026



Approuvé par le
Conseil de la Formation et de la Vie Universitaire
du 8 septembre 2026

Délibération complète sur le site institutionnel de l'UCA :



INFORMATIONS ET RÈGLES APPLICABLES À LA FORMATION

Responsable Pédagogique de la mention : Christine BERTRAND - Christine.BERTRAND@uca.fr

Parcours, Niveau ...	Référent Pédagogique	Adresse e-mail
Capacité 1ère année	Christine BERTRAND	Christine.BERTRAND@uca.fr
Capacité 2ème année	Christine BERTRAND	Christine.BERTRAND@uca.fr

Contact en scolarité : scola.doit@uca.fr

Assiduité aux enseignements, accès à la salle d'examen, absences aux épreuves d'évaluation continue (EvC)	
Assiduité aux CM	Pas d'obligation d'assiduité sauf pour les stagiaires inscrits en formation continue
Assiduité aux TD	Pas d'obligation d'assiduité sauf pour les stagiaires inscrits en formation continue
Assiduité aux TP	
Accès à la salle d'examen	Le délai durant lequel un étudiant en retard sera tout de même accepté dans la salle d'examen alors que l'épreuve aura déjà commencé est impérativement inférieur à 1h. Ce délai s'applique à l'ensemble des formations de la composante. - 30 minutes pour les épreuves de 1 heure et 2 heures - 1 heure pour les épreuves de 3 heures et plus
La composante distingue absences justifiées / injustifiées pour les épreuves d'évaluation continue	Sans objet compte tenu de l'inexistence d'évaluation continue

Stages		
Niveau - parcours	durée minimale	calendrier/période
pas de stages obligatoires		

Des stages complémentaires sont possibles dans les conditions fixées par le CFVU du 24 mai 2022.

Redoublement

Un redoublement est de droit pour chacune des deux années de la capacité en droit.

Au delà, toute demande de réinscription est autorisée par décision du Doyen, sur proposition du jury de délibération et avis du responsable de formation

Poursuite d'études

Conformément à l'arrêté du 25 septembre 2021 relatif au certificat de capacité en droit :

- peuvent s'inscrire en première année de licence mention droit, les titulaires du certificat de capacité en droit ayant obtenu une note moyenne au moins égale à 10 sur 20 ;
- peuvent s'inscrire en deuxième année de licence mention droit, les titulaires du certificat de capacité en droit ayant obtenu une moyenne au moins égale à 15 sur 20.

MODALITÉS DE COMPENSATION

Niveau 1 - Capacité en droit 1ère année					
Intitulé des blocs de compensation	Numéros des UE composant les blocs	Crédits attribués aux blocs	Bloc compensable	Bloc non compensable	Si bloc non compensable, blocs qu'il peut compenser (compensation asymétrique)
A	Semestre 1		X		
B	Semestre 2		X		

Niveau 2 - Capacité en droit 2ème année					
Intitulé des blocs de compensation	Numéros des UE composant les blocs	Crédits attribués aux blocs	Bloc compensable	Bloc non compensable	Si bloc non compensable, blocs qu'il peut compenser (compensation asymétrique)
A	Semestre 1		x		
B	Semestre 2		x		

L'inscription en 2ème année est possible pour les candidats qui ont validé la 1ère année.

Lorsque l'année d'étude n'est pas entièrement obtenue, chaque semestre validé est conservé. Dans les semestres non validés, les notes supérieures ou égales à la moyenne sont conservées.

Toute demande d'inscription en 2ème année formulée par un étudiant qui a validé au moins un semestre d'enseignement de la 1ère année doit être adressée à la scolarité, au plus tard le 30 septembre, et est soumise à la décision des responsables pédagogiques.

Capacité en droit 1ère année

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue : 0 crédits

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.

Semestre	Bloc		Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
					évaluation initiale					RSE avec aménagement des exa			2 ^{nde} chance		
					Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
MO DA LIT ÉS DE CO	A	EC 1 : Introduction au droit privé		20	EvT		1	E	3H				1	E	1H
		EC 2 : Les principes du droit constitutionnel		40	EvT		1	E	3H				1	O	
		EC 3 : La Vème République													
		EC 4 : Droit de la famille		20	EvT		1	E	1H				1	E	1H
		EC 5 : Tutorat													
			0												
2	B	EC 1 : Droit des obligations		20	EvT		1	E	3H				1	E	1H
		EC 2 : Droit commercial		20	EvT		1	E	1H				1	E	1H
		EC 3 : Institutions administratives		20	EvT		1	E	1H				1	E	1H
				0											

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ;

A : autre (à préciser dans les remarques)

En cas d'évaluation continue, le nombre, la nature et la durée des épreuves sont donnés à titre indicatif.

Durée des oraux :

20 minutes environ, durée de préparatio éventuelle non incluse

Capacité en droit 2ème année

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue : 0 crédits

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.

Semestre	Bloc		Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
					évaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2 ^{nde} chance		
					Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
MO	A	EC 1 : Droit administratif		40	EvT		1	E	3H				1	E	1H
DA		EC 2 : Droit civil notarial		20	EvT		1	E	1H				1	O	
LIT		EC 3 : Economie politique		20	EvT		1	E	1H				1	E	1H
ÉS		EC 4 : Méthodes du travail universitaire													
DE		EC 4 : Droit de l'Union européenne		20	EvT		1	E	1H				1	O	
CO			0												
2	B	EC 1 : Droit du travail		20	EvT		1	E	3H				1	E	1H
		EC 2 : Droit pénal		20	EvT		1	E	3H				1	E	1H
		EC 3 : Procédure civile		20	EvT		1	O					1	O	
		EC 4 : Finances publiques		20	EvT		1	O					1	O	
				0											

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ;

A : autre (à préciser dans les remarques)

En cas d'évaluation continue, le nombre, la nature et la durée des épreuves sont donnés à titre indicatif.

REMARQUES :

Durée des oraux

20 minutes environ (durée de préparation éventuelle non incluse)



ÉCOLE DE DROIT

Université Clermont Auvergne

MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPÉTENCES Année universitaire 2026 - 2027

Licence Administration Economique et Sociale

Parcours 1 : N1 Parcours standard

Parcours 2 : N1 Parcours adapté

Parcours 3 : N1 Parcours standard option Arbitrage

Parcours 4 : N2 Parcours AES

Parcours 5 : N2 Parcours AES option Arbitrage

Parcours 6 : N3 Parcours AES

Parcours 7 : N3 AES Parcours Enseigner Professorat des écoles

Parcours 8 : N3 Parcours Droit de l'immobilier et de l'habitat durable

Conseil de Gestion : 29 juin 2026



UNIVERSITÉ
Clermont
Auvergne

Approuvé par le
Conseil de la Formation et de la Vie Universitaire
du 8 septembre 2026

Délibération complète sur le site institutionnel de l'UCA :



INFORMATIONS ET RÈGLES APPLICABLES À LA FORMATION

Responsable Pédagogique de la mention : Mélanie Albaret (melanie.albaret@uca.fr)

Parcours, Niveau ...	Référent Pédagogique	Adresse e-mail
Parcours AES - N1	Héloïse Fradkine	heloise.fradkine@uca.fr
Parcours AES - N2	Milena Dieckhoff	milena.dieckhoff@uca.fr
Parcours AES - N3	Sabine Dini	sabine.dini@uca.fr
Parcours Droit de l'immobilier et de l'habitat durable	François Cafarelli et Benjamin Meunier	francois.cafarelli@uca.fr ; benjamin.meunier@uca.fr

Contact en scolarité :

Responsable Administrative	Aurelie Druel	aurelie.drue@uca.fr
Responsable de scolarité	Magalie Cousteix	responsable-scolarité.deg@uca.fr
Niveau 1		scola.l1.deg@uca.fr
Niveau 2		scola.l2.deg@uca.fr
Niveau 3		scola.l3.deg@uca.fr

Assiduité aux enseignements, accès à la salle d'examen, absences aux épreuves d'évaluation continue (EvC)	
Assiduité aux CM	oui - non contrôlée
Assiduité aux TD	oui - non contrôlée à l'exception des épreuves d'évaluation continue (cf. infra)
Assiduité aux TP	non concerné
Accès à la salle d'examen	L'accès aux salles d'examen est interdit à tout candidat qui se présente 30 minutes après le début des épreuves.
La composante distingue absences justifiées / injustifiées pour les épreuves d'évaluation continue	En cas d'absence justifiée à une épreuve évaluée en EvC annoncée préalablement par l'enseignant ou en cas d'absence justifiée ou non à une épreuve non annoncée préalablement par l'enseignant en EvC, une épreuve de substitution est proposée à l'étudiant par son enseignant. Cette épreuve a lieu soit pendant la première séance où l'étudiant est à nouveau présent, soit à une date ultérieure déterminée par le chargé de TD, en accord avec le responsable du cours. Une seule session de substitution par EvC sera proposée. En cas d'absence aux EvC de substitution, l'étudiant sera déclaré défaillant à la matière et passera en seconde chance. En cas d'absence non justifiée à une épreuve évaluée en EvC annoncée préalablement par l'enseignant, l'étudiant sera déclaré défaillant à la matière et passera en 2 ^{de} chance.

Parcours adaptés

Si au moment de son arrivée à l'université, après son inscription administrative, un étudiant ayant reçu une réponse OUI SI dans ParcourSup refuse les modalités du parcours adapté (réunion de rentrée, rendez-vous individuels, tutorat ou remédiation, signature du contrat pédagogique de réussite...) il sera considéré comme démissionnaire et désinscrit.

Si un étudiant en parcours adapté ayant signé un contrat pédagogique de réussite cesse de participer aux dispositifs, il sera considéré comme démissionnaire pour le parcours OUI SI et sera basculé en licence standard. Il ne pourra donc plus bénéficier de l'accompagnement personnalisé inhérent au parcours OUI SI.

Stages

Niveau - parcours	durée minimale	calendrier/période
Niveau 3 parcours DIHD	6 semaines	Hors cours et examen

Des stages complémentaires sont possibles dans les conditions fixées par le CFVU du 24 mai 2022

Référent stage pour la formation :

N1	Héloïse Fradkine
N2	Milena Dieckhoff
N3 (parcours AES)	Sabine Dini
N3 parcours DIHD	François Cafarelli et Benjamin Meunier

MODALITÉS DE COMPENSATION

Niveau 1 - Parcours Standard et adapté					
Intitulé des blocs de compensation	Numéros des UE composant les blocs	Crédits attribués aux blocs	Bloc compensable	Bloc non compensable	Si bloc non compensable, blocs qu'il peut compenser (compensation asymétrique)
A			X		
B			X		
C			X		

Niveau 2 - Parcours AES					
Intitulé des blocs de compensation	Numéros des UE composant les blocs	Crédits attribués aux blocs	Bloc compensable	Bloc non compensable	Si bloc non compensable, blocs qu'il peut compenser (compensation asymétrique)
A				X	B, C et D
B			X		
C			X		
D			X		

Niveau 3 - Parcours AES					
Intitulé des blocs de compensation	Numéros des UE composant les blocs	Crédits attribués aux blocs	Bloc compensable	Bloc non compensable	Si bloc non compensable, blocs qu'il peut compenser (compensation asymétrique)
A				x	B et C
B			x		
C			x		

Niveau 3 - Parcours MI					
Intitulé des blocs de compensation	Numéros des UE composant les blocs	Crédits attribués aux blocs	Bloc compensable	Bloc non compensable	Si bloc non compensable, blocs qu'il peut compenser (compensation asymétrique)
A			x		
B			x		

NIVEAU 1 - Parcours standard AES

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue : 45 crédits

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.

Semestre	Bloc		Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
					évaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2 ^{nde} chance		
					Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
1	A	BLOC A - COMPETENCES FONDAMENTALES													
		UE 1 : Introduction au droit public	6		EvT+EvC	50%	4	E	3h	2	E	3h	1	E	1h
		UE 2 : Introduction à l'économie	6		EvC		2	E	2h	1	E	2h	1	E	1h
		UE 3 : Introduction à la sociologie	6		EvC		2	E	2h	1	E	2h	1	E	1h
	B	BLOC B - COMPETENCES TRANSVERSALES													
		UE 1 : MTU - Actualité économique et sociale	6		EvC		2	E		1	E	1h	1	E	1h
	C (au choix)	BLOC C - COMPETENCES COMPLEMENTAIRES en Droit													
		UE 1 : Organisation administrative et juridictionnelle	3		EvT		1	E	1h				1	E	1h
		UE 2 : Introduction au droit privé	3		EvT		1	E ou QCM	1h ou 30 mn				1	E ou QCM	1h ou 30 mn
		BLOC C - COMPETENCES COMPLEMENTAIRES en Economie/Gestion													
		UE 1 : Histoire des organisations et des faits économiques	3		EvT		1	E	1h				1	E	1h
		UE 2 : Grandes fonctions de l'entreprise	3		EvT		1	E	1h				1	E	1h
		BLOC C - COMPETENCES COMPLEMENTAIRES en Sciences Sociales													
		UE 1 : Introduction historique au droit	3		EvT		1	E	1h				1	E	1h
		UE 2 : Introduction à la science politique	3		EvT		1	E	1h				1	E	1h
				30											

2	A	BLOC A - COMPETENCES FONDAMENTALES													
		UE 1 : Droit constitutionnel 1	6		EvT+EvC	50%/50%	4	E	3h	2	E	3h	1	E	1h
		UE 2 : Introduction à l'économie 2	6		EvC		2	E	3h	1	E	3h	1	E	1h
		UE 3 : Introduction à la sociologie 2	6		EvC		2	E	3h	1	E	3h	1	E	1h
	B	BLOC B - COMPETENCES TRANSVERSALES													
		UE 1 : Histoire des institutions	3		EvT		1	E	1h				1	E	1h
		UE 2 : Anglais	3		EvC		Min 2	E		Min 2	E		1	E ou O	1h
		UE 3 : Responsabilité Sociétale et Environnementale (à distance)***													
	C (au choix)	BLOC C - COMPETENCES COMPLEMENTAIRES en Droit													
		UE 1 : Droit constitutionnel 2 : systèmes constitutionnels étrangers	3		EvT		1	E	1h				1	E	1h
		UE 2 : Introduction au droit international public et européen	3		EvT		1	E	1h				1	E	1h
		BLOC C - COMPETENCES COMPLEMENTAIRES en Economie/Gestion													
		UE 1 : Microéconomie 1 : Marchés et prix	3		EvT		1	E	1h				1	E	1h
		UE 2 : Principe de management	3		EvT		1	E	2h				1	E	1h
		BLOC C - COMPETENCES COMPLEMENTAIRES en Mineure Sciences sociales													
		UE 1 : Droit constitutionnel 2 : systèmes constitutionnels étrangers	3		EvT		1	E	1h				1	E	1h
		UE 2 : Culture juridique et politique	3		EvT		1	E	1h				1	E	1h
			30												

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire, dossier ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En cas d'évaluation continue, le nombre, la nature et la durée des épreuves sont donnés à titre indicatif.

REMARQUES :

UE1 Introduction au droit public et Droit constitutionnel 1 : les étudiants en RSE réalisent une évaluation de contrôle continu et l'évaluation terminale.

A** : UE1 "Parcours standard" EC3 : nature de l'épreuve "Autre" - le test de positionnement numérique est évalué : (1) lors de l'évaluation initiale, en EvC organisé pendant les tutorats informatiques de début d'année universitaire ; (2) en RSE, l'étudiant réalise le test en distanciel ; (3) en seconde chance, par un test en ligne d'une heure.

*** Module Responsabilité Sociétale et Environnementale : Les modalités d'évaluation et de validation sont décrites en annexe.

NIVEAU 1 - Parcours adapté AES

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue : 46 crédits

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.

Semestre	Bloc		Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
					évaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2 ^{nde} chance		
					Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
1	A	BLOC A - COMPETENCES FONDAMENTALES													
		UE 1 : Introduction au droit public	6		EvT+EvC	50%	4	E	3h	2	E	3h	1	E	1h
		UE 2 : Introduction à l'économie	6		EvC		2	E	2h	1	E	2h	1	E	1h
		UE 3 : Introduction à la sociologie	6		EvC		2	E	2h	1	E	2h	1	E	1h
	B	BLOC B - COMPETENCES TRANSVERSALES													
		UE 1 : Méthodologie du travail universitaire - Actualité économique et sociale	3		EvC		2	E		1	E	1h	1	E	1h
		UE 2 : Accompagnement Parcours adapté - Approfondissement disciplinaire	3		EvC		2	E et O		1	E	1h	1	E	1h
		BLOC C - COMPETENCES COMPLEMENTAIRES en Sciences Sociales													
	C	UE 1 : Introduction historique au droit	3		EvT		1	E	1h				1	E	1h
		UE 2 : Introduction à la science politique	3		EvT		1	E	1h				1	E	1h
			30												

A	BLOC A - COMPETENCES FONDAMENTALES														
	UE 1 : Droit constitutionnel 1	6		EvT+EvC	50%/50%	4	E	3h	2	E	3h	1	E	1h	
	UE 2 : Introduction à l'économie 2	6		EvC		2	E	3h	1	E	3h	1	E	1h	
	UE 3 : Introduction à la sociologie 2	6		EvC		2	E	3h	1	E	3h	1	E	1h	
2	B	BLOC B - COMPETENCES TRANSVERSALES													
		Un parcours au choix													
		Parcours "Remédiation"													
		UE 1 : Histoire des institutions	2		EvT		1	E	1h				1	E	1h
		UE 2 : Anglais	3		EvC		Min 2	E		Min 2	E		1	E ou O	1h
		UE 3 : Atelier d'écriture	1		EvC		2	E		1	E	1h	1	E	1h
		UE 4 : Responsabilité Sociétale et Environnementale (à distance)***													
		Parcours "RéoPass : passeport pour l'orientation et l'insertion"													
		UE 1 : Histoire des institutions	2		EvT		1	E	1h				1	E	1h
		UE 2 : Anglais	3		EvC		1	E	1h	Min 2	E		1	E ou O	1h
		UE 3 : Réopass: : passeport pour l'orientation et l'insertion	1		EvC		2	EvC1 : A EvC2 : O	EvC1 : A EvC2 : O (20 minutes)	1	O	20 minutes	1	O	20 minutes
		UE 4 : Responsabilité Sociétale et Environnementale (à distance)***													
C	BLOC C - COMPETENCES COMPLEMENTAIRES en Mineure Sciences sociales														
	UE 1 : Droit constitutionnel 2 : systèmes constitutionnels étrangers	3		EvT		1	E	1h				1	E	1h	
	UE 2 : Culture juridique et politique	3		EvT		1	E	1h				1	E	1h	
		30													

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En cas d'évaluation continue, le nombre, la nature et la durée des épreuves sont donnés à titre indicatif.

REMARQUES :

Les étudiants souhaitant se réorienter sont invités à contacter La Fabrique qui leur proposera un accompagnement spécifique. Celui-ci est facultatif et non créditant.

UE1 Introduction au droit public et Droit constitutionnel 1 : les étudiants en RSE réalisent une évaluation de contrôle continu et l'évaluation terminale.

A** : UE1 "Parcours adapté" EC4 : nature de l'épreuve "Autre" - le test de positionnement numérique est évalué : (1) lors de l'évaluation initiale, en EvC organisé pendant les tutorats informatiques de début d'année universitaire ; (2) en RSE, l'étudiant réalise le test en distanciel ; (3) en seconde chance, par un test en ligne d'une heure.

*** Module Responsabilité Sociétale et Environnementale : Les modalités d'évaluation et de validation sont décrites en annexe.

NIVEAU 1 - Parcours standard AES Option Arbitrage

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue : 51 crédits

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.

Semestre	Bloc		Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
					évaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2 ^{nde} chance		
					Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
1	A	BLOC A - COMPETENCES FONDAMENTALES													
		UE 1 : Introduction au droit public	6		EvT+EvC	50%	4	E	3h	2	E	3h	1	E	1h
		UE 2 : Introduction à l'économie	6		EvC		2	E	2h	1	E	2h	1	E	1h
		UE 3 : Introduction à la sociologie	6		EvC		2	E	2h	1	E	2h	1	E	1h
	B	BLOC B - COMPETENCES TRANSVERSALES													
		UE 1 : MTU - Actualité économique et sociale	3		EvC		2	E		1	E	1h	1	E	1h
		UE 2 : Construire les conditions d'un double projet Niveau 1	3		EvT+EvC	25%	4	M		1	M		1	M	
	C (au choix)	BLOC C - COMPETENCES COMPLEMENTAIRES en Droit													
		UE 1 : Organisation administrative et juridictionnelle	3		EvT		1	E	1h				1	E	1h
		UE 2 : Introduction au droit privé	3		EvT		1	E	1h				1	E	1h
		BLOC C - COMPETENCES COMPLEMENTAIRES en Economie/Gestion													
		UE 1 : Histoire des organisations et des faits économiques	3		EvT		1	E	1h				1	E	1h
		UE 2 : Grandes fonctions de l'entreprise	3		EvT		1	E	1h				1	E	1h
		BLOC C - COMPETENCES COMPLEMENTAIRES en Sciences Sociales													
		UE 1 : Introduction historique au droit	3		EvT		1	E	1h				1	E	1h
		UE 2 : Introduction à la science politique	3		EvT		1	E	1h				1	E	1h
			30												

2		BLOC A - COMPETENCES FONDAMENTALES													
	A	UE 1 : Droit constitutionnel 1	6		EvT+EvC	50%/50%	4	E	3h	2	E	3h	1	E	1h
		UE 2 : Introduction à l'économie 2	6		EvC		2	E	3h	1	E	3h	1	E	1h
		UE 3 : Introduction à la sociologie 2	6		EvC		2	E	3h	1	E	3h	1	E	1h
	B	BLOC B - COMPETENCES TRANSVERSALES													
		UE 1 : Histoire des institutions	3		EvT		1	E	1h				1	E	1h
		UE 2 : Anglais	3		EvC		Min 2	E		Min 2	E		1	E ou O	1h
		UE 3 : Responsabilité Sociétale et Environnementale (à distance)***													
	C (au choix)	BLOC C - COMPETENCES COMPLEMENTAIRES en Mineure Arbitrage Sportif													
		UE 2 : Engagement pour l'Arbitrage au quotidien et dans les fédérations Niveau 1	3												
		Valorisation des engagements dans et pour arbitrage		0,25	Evt		1	M					1	M	
		Projet dans et pour l'arbitrage Niveau 1 + valorisation des engagements dans et pour arbitrage		0,75	EvT+EvC	25%	3	M+S	20'	2	M+S	20'	2	M+S	20'
		UE 3 : Pratique et analyse de la pratique Niveau 1	3												
		EC 1 : Théorie fédérale sur l'arbitrage Niveau 1		0,25	Evt		1	O	20'				1	O	20'
		EC 2 : Pratique fédérale de l'arbitrage Niveau 1		0,25	Evt		1	A					1	A	
		EC 3 : Analyse de pratique et réflexivité		0,5	Evt		1	M					1	M	
			30												

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire, dossier ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En cas d'évaluation continue, le nombre, la nature et la durée des épreuves sont donnés à titre indicatif.

REMARQUES :

UE1 Introduction au droit public et Droit constitutionnel 1 : les étudiants en RSE réalisent une évaluation de contrôle continu (devoir-maison par exemple) et l'évaluation terminale.

A** : UE1 "Parcours standard" EC2 : nature de l'épreuve "Autre" - le test de positionnement numérique est évalué : (1) lors de l'évaluation initiale, en EvC organisé pendant les tutorats informatiques de début d'année universitaire ; (2) en RSE, l'étudiant réalise le test en distanciel ; (3) en seconde chance, par un test en ligne d'une heure.

*** Module Responsabilité Sociétale et Environnementale : Les modalités d'évaluation et de validation sont décrites en annexe.

NIVEAU 2 - Parcours AES

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue : 35 crédits

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.

Semestre	Bloc		Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
					évaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2 ^{nde} chance		
					Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
3	A	BLOC A - COMPETENCES FONDAMENTALES													
		UE 1 : Droit administratif 1	5		EvT+EvC	50%/50%	4	E	3h	2	E	3h	1	E	1h
		UE 2 : Histoire des idées politiques	5		EvT+EvC	50%/50%	3	E	3h	1	E	3h	1	E	1h
		UE 3 : Macroéconomie 1	5		EvT+EvC	50%/50%	3	E	2h	1	E	2h	1	E	1h
	B	BLOC B - COMPETENCES TRANSVERSALES													
		UE 1 : Droit institutionnel de l'Union Européenne	2		EvT		1	E	1h				1	E	1h
		UE 2 : Problèmes démographiques contemporains	2		EvT		1	E	1h				1	E	1h
		UE 3 : Statistiques	2		EvC		2	E		1	E	1h	1	E	1h
	C	BLOC C - COMPETENCES D'OUVERTURE													
		UE 4 : Anglais	3		EvC		Min 2	E		Min 2	E*		1	E	1h
	D (au choix)	BLOC D - COMPETENCES COMPLEMENTAIRES en Droit													
		UE 1 : Droit civil 1 (droit des obligations)	3		EvT		1	E ou QCM	h ou 30 min				1	E ou QCM	h ou 30 min
		UE 2 : Droit budgétaire	3		EvT		1	E	1h				1	E	1h
		BLOC D - COMPETENCES COMPLEMENTAIRES en Economie													
		UE 1 : Economie du développement	3		EvT		1	E	1h30				1	E	1h
		UE 2 : Microéconomie 2 : Comportements Microéconomiques	3		EvT		1	E	1h				1	E	1h
		BLOC D - COMPETENCES COMPLEMENTAIRES en Sciences Sociales													
		UE 1 : Sociologie du travail	3		EvT		1	E ou QCM	h ou 30 min				1	E ou QCM	h ou 30 min
		UE 2 : Sociologie de l'action publique	3		EvT		1	E	1h				1	E	1h

		BLOC D - COMPETENCES COMPLEMENTAIRES PROFESSIONNALISANTES														
		UE 1 : Gestion de projet	3		EvC		2	E		1	E ou O	1h	1	E ou O	A*	
		UE 2 : Enseignements professionnalisants en Droit	3													
		EC 1: Soutien Droit public		1	EvC		2	E		1	E ou O	1h	1	E ou O	A*	
		EC 2: Soutien Droit privé		1	EvC		2	E		1	E ou O	1h	1	E ou O	A*	
4	A		30													
		BLOC A - COMPETENCES FONDAMENTALES														
		UE 1 : Droit administratif 2	5		EvT+EvC	50%/50%	4	E	3h	2	E	3h	1	E	1h	
		UE 2 : Macroéconomie 2	5		EvT+EvC	50%/50%	3	E	2h	1	E	2h	1	E	1h	
	B	UE 3 : Sociologie de l'Etat et de l'administration	5		EvT+EvC	50%/50%	3	E	3h	1	E	3h	1	E	1h	
		BLOC B - COMPETENCES TRANSVERSALES														
		UE 1 : Option au choix (cf. livret de l'étudiant)	3													
		Droit fiscal (selon bloc D)			EvT		1	E	1h				1	E	1h	
		Banques et marchés financiers (selon bloc D)			EvT		1	E	1h				1	E	1h	
		Sociologie : auteurs et théories (selon bloc D)			EvT		1	E	1h				1	E	1h	
		Anglais de spécialité**			EvC		min 2	E et O		Sans objet			2	E et O		
		Droit américain**			EvC		min 2	E et O		Sans objet			1	E ou O		
		Educadroit**			EvT		1	M					1	M		
		Modélisation des Nations-Unies**			EvC		2	M et O					1	M ou O		
		Université d'été franco-tchèque**			EvC		2	M et O					1	M ou O		
		C	BLOC C - COMPETENCES D'OUVERTURE													
			UE 1 : Anglais	3		EvC		Min 2	E		Min 2	E*		1	E	1h
	D (au choix)	UE 2 : UE libre (voir catalogue UE libre)	3													
		BLOC D - COMPETENCES COMPLEMENTAIRES en Droit														
		UE 1 : Droit civil 2	3		EvT		1	E ou QCM	1h ou 30 min				1	E ou QCM	1h ou 30 min	
		UE 2 : Droit fiscal	3		EvT		1	E	1h				1	E	1h	
		BLOC D - COMPETENCES COMPLEMENTAIRES en Economie														
		UE 1 : Banques et marchés financiers	3		EvT		1	E	1h				1	E	1h	
		UE 2 : Economie des inégalités	3		EvT		1	E	1h				1	E	1h	
		BLOC D - COMPETENCES COMPLEMENTAIRES en Sciences sociales														
		UE 1 : Enjeux politiques de la société française	3		EvT		1	E	1h				1	E	1h	
		UE 2 : Sociologie : auteurs et théories	3		EvT		1	E	1h				1	E	1h	
BLOC D - COMPETENCES COMPLEMENTAIRES PROFESSIONNALISANTES																
UE 1 : Enseignements professionnalisant vers l'insertion pro		3		EvC		2	E		1	E ou O	1h	1	E ou O	A*		
UE 2 : Projet tutoré ou stage (dès le S3)		2		EvC		2	E		1	E ou O	1h	1	E ou O	A*		
UE 3 : Accompagnement vers les métiers du droit		1		EvC		2	E		1	E ou O	1h	1	E ou O	A*		
			30													

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale. En cas d'évaluation continue, le nombre, la nature et la durée des épreuves sont donnés à titre indicatif.

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En cas d'évaluation continue, le nombre, la nature et la durée des épreuves sont donnés à titre indicatif.

REMARQUES :

UE1 Droit administratif 1 et Droit administratif 2 : les étudiants en RSE réalisent deux évaluations de contrôle continu (devoir-maison par exemple) et l'évaluation terminale.

A* : nature de l'épreuve "Autre" - En cas d'écrit la durée est d'une heure, en cas d'oral la durée est comprise entre 15 et 30 minutes.

E* : En anglais, les étudiants bénéficiant d'un RSE doivent réaliser les évaluations en distanciel, pendant le semestre. Il n'y a pas d'EvT.

** : Effectifs limités

Attention - La validation du Module Responsabilité Sociétale et Environnementale est obligatoire en N2, à l'exception des étudiants qui l'ont validé en N1 à l'UCA ; les modalités d'évaluation et de validation sont décrites en annexe

NIVEAU 2 - Parcours AES Option Arbitrage

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue :

47 crédits

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.

Semestre	Bloc		Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
					évaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2 ^{nde} chance		
					Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
3	A	BLOC A - COMPETENCES FONDAMENTALES													
		UE 1 : Droit administratif 1	5		EvT+EvC	50%/50%	4	E	3h	2	E	3h	1	E	1h
		UE 2 : Histoire des idées politiques	5		EvT+EvC	50%/50%	3	E	3h	1	E	3h	1	E	1h
		UE 3 : Macroéconomie 1	5		EvT+EvC	50%/50%	3	E	2h	1	E	2h	1	E	1h
	B	BLOC B - COMPETENCES TRANSVERSALES													
		UE 1 : Droit institutionnel de l'Union Européenne	2		EvT		1	E	1h				1	E	1h
		UE 2 : Problèmes démographiques contemporains	2		EvT		1	E	1h				1	E	1h
		UE 3 : Statistiques	2		EvC		2	E		1	E	1h	1	E	1h
	C	BLOC C - COMPETENCES D'OUVERTURE													
		UE 4 : Anglais	3		EvC		Min 2	E		Min 2	E*		1	E	1h
	D (au choix)	BLOC D - COMPETENCES COMPLEMENTAIRES en Droit													
		UE 1 : Droit civil 1 (droit des obligations)	3		EvT		1	E ou QCM	h ou 30 min				1	E ou QCM	h ou 30 mi
		UE 2 : Droit budgétaire	3		EvT		1	E	1h				1	E	1h
		BLOC D - COMPETENCES COMPLEMENTAIRES en Economie													
		UE 1 : Economie du développement	3		EvT		1	E	1h30				1	E	1h
		UE 2 : Microéconomie 2 : Comportements Microéconomiques	3		EvT		1	E	1h				1	E	1h
		BLOC D - COMPETENCES COMPLEMENTAIRES en Sciences Sociales													
		UE 1 : Sociologie du travail	3		EvT		1	E ou QCM	h ou 30 min				1	E ou QCM	h ou 30 mi
		UE 2 : Sociologie de l'action publique	3		EvT		1	E	1h				1	E	1h

	BLOC D - COMPETENCES COMPLEMENTAIRES PROFESSIONNALISANTES													
	UE 1 : Gestion de projet	3		EvC		2	E		1	O ou E		1	O ou E	
	UE 2 : Enseignements professionnalisants en AES	3		EvC		2	E		1	O ou E		1	O ou E	
	EC 1 : Insertion professionnelle / Apprentissage	0,5												
	EC 2 : Accompagnement vers les métiers de l'AES	0,5												
4	BLOC A - COMPETENCES FONDAMENTALES													
	UE 1 : Droit administratif 2	5		EvT+EvC	50%/50%	4	E	3h	2	E	3h	1	E	1h
	UE 2 : Macroéconomie 2	5		EvT+EvC	50%/50%	3	E	2h	1	E	2h	1	E	1h
	UE 3 : Sociologie de l'Etat et de l'administration	5		EvT+EvC	50%/50%	3	E	3h	1	E	3h	1	E	1h
	BLOC B - COMPETENCES TRANSVERSALES													
	UE 1 : Option au choix (cf. livret de l'étudiant)	3												
	Droit fiscal (selon bloc D)			EvT		1	E	1h				1	E	1h
	Banques et marchés financiers (selon bloc D)			EvT		1	E	1h				1	E	1h
	Sociologie : auteurs et théories (selon bloc D)			EvT		1	E	1h				1	E	1h
	Anglais de spécialité**			EvC		min 2	E et O			Sans objet		2	E et O	
	Droit américain**			EvC		min 2	E et O			Sans objet		1	E ou O	
	Educadroit**			EvT		1	M					1	M	
	Modélisation des Nations-Unies**			EvC		2	M et O					1	M ou O	
	Université d'été franco-tchèque**			EvC		2	M et O					1	M ou O	
	BLOC C - COMPETENCES D'OUVERTURE													
	UE 1 : Anglais	3		EvC		Min 2	E		Min 2	E*		1	E	1h
	BLOC D - COMPETENCES COMPLEMENTAIRES en Mineure Arbitrage Sportif													
	UE 1 : Réflexivité et compétences transversales Niveau 2	3		EvC		2	M		1	M		1	M	
	UE 2: Engagement pour l'arbitrage au quotidien et dans les fédérations Niveau 2	3		EvC		2	M ou O		1	M ou O		1	M ou O	
	UE 3 : Pratique et analyse de la pratique Niveau 2	3		EvT+EvC	50%/50%	2	E ou O ou A		1	E ou O ou A		1	E ou O ou A	
		30												

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

En cas d'évaluation continue, le nombre, la nature et la durée des épreuves sont donnés à titre indicatif.

REMARQUES :

UE1 Droit administratif 1 et Droit administratif 2 : les étudiants en RSE réalisent une évaluation de contrôle continu et l'évaluation terminale.

A* : nature de l'épreuve "Autre" - En cas d'écrit la durée est d'une heure, en cas d'oral la durée est comprise entre 15 et 30 minutes.

** : Effectifs limités

E* : En anglais, les étudiants bénéficiant d'un RSE doivent réaliser les évaluations en distanciel, pendant le semestre. Il n'y a pas d'EvT.

Attention : La validation du Module Responsabilité Sociétale et Environnementale est obligatoire en N2, à l'exception des étudiants qui l'ont validé en N1 à l'UCA ; les modalités d'évaluation et de validation sont décrites en annexe.

NIVEAU 3 - Parcours DROIT DE L'IMMOBILIER ET DE L'HABITAT DURABLE

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation con

60 crédits

Semestre	Bloc		CM	TD	Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences									
							évaluation initiale					RSE avec aménagement des exa			2 ^{nde} chance	
							Type de contrô le	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.
5	A	VENTE ET GESTION IMMOBILIERE DURABLES												Oral unique portant sur le programme des matières non capitalisées*		
		UE 1 : Eco-système de l'habitat	8		3		EvC		2	E ou O	30 min ou 10 min	1	E ou O		30 min	
		UE 2 : Les contrats de vente	30		3		EvC		2	E ou O	1h ou 10 min	1	E ou O		1h	
		UE 3 : Acteurs et valeurs			3											
		EC 1 : Les prêts immobiliers	12			2	EvC		2	E ou O	30 min ou 10 min	1	E ou O		30 min	
		EC 2 : Les professionnels	16			3	EvC		2	E ou O	30 min ou 10 min	1	E ou O		30 min	
		EC 3 : L'expertise foncière	8			1	EvC		2	E ou O	30 min ou 10 min	1	E ou O		30 min	
		UE 4 : La copropriété	20		3		EvC		2	E ou O	30 min ou 10 min	1	E ou O		30 min	
		UE 5 : Gestion et habitat			3											
		EC 1 : Pratique de la gestion immobilière	16			1	EvC		2	E ou O	30 min ou 10 min	1	E ou O		30 min	
		EC 2 : L'habitat social	16			1	EvC		2	E ou O	30 min ou 10 min	1	E ou O		30 min	
		UE 6 : La gestion locative	30		3		EvC		2	E ou O	1h ou 10 min	1	E ou O		1h	
	B	PROFESSIONNALISATION														
		UE 7 : Anglais		15	3		EvC		2	E/O/M		1	E/O/M		1h	
		UE 8 : Séminaire: Projet Professionnel et Personnel / métiers périphériques	18		3		EvC		2	E ou O	30 min ou 10 min	1	E ou O		30 min	
		UE 9: Gestion des entreprises et RSE			3											
		EC 1: Bailleurs sociaux	6			1	EvC		2	E ou O	30 min ou 10 min	1	E ou O		30 min	
		EC 2: Bailleurs privés	6			1	EvC		2	E ou O	30 min ou 10 min	1	E ou O		30 min	
		EC 3: Responsabilité sociétale de l'entreprise (RSE)	6			1	EvC		2	E ou O	30 min ou 10 min	1	E ou O		30 min	
		UE 10 : Méthodologie écrite et orale		8	3											
				30												

6	A'	AMENAGEMENT URBAIN ET PROMOTION IMMOBILIERE DURABLES																
		UE 11 : Les opérations d'aménagement	34		3		EvC		2	E ou O	30 min ou 10 min	1	E ou O	30 min				
		UE 12 : Montage d'opérations			3													
		EC 1 : Urbanisme	9			1	EvC		2	E ou O	30 min ou 10 min	1	E ou O	30 min				
		EC 2 : Montages financiers	30			3	EvC		2	E ou O	30 min ou 10 min	1	E ou O	30 min				
		UE 13 : La construction immobilière			3													
		EC 1 : Les promoteurs	16			1	EvC		2	E ou O	30 min ou 10 min	1	E ou O	30 min				
		EC 2: Construction par les bailleurs sociaux	16			1	EvC		2	E ou O	30 min ou 10 min	1	E ou O	30 min				
		EC 3 : La responsabilité du promoteur	16			1	EvC		2	E ou O	30 min ou 10 min	1	E ou O	30 min				
		UE 14 : Commercialisation			3													
		EC 1: Opérateurs privés	12			1	EvC		2	E ou O	30 min ou 10 min	1	E ou O	30 min				
		EC 2: Bailleurs sociaux	12			1	EvC		2	E ou O	30 min ou 10 min	1	E ou O	30 min				
		UE 15 : Contentieux			3													
		EC 1 : Contentieux de l'entreprise	8			1	EvC		2	E ou O	30 min ou 10 min	1	E ou O	30 min				
		EC 2 : Contentieux de l'urbanisme	8			1	EvC		2	E ou O	30 min ou 10 min	1	E ou O	30 min				
	B'	INSERTION PROFESSIONNELLE																
		UE 16 : Outils professionnels			3													
		EC 1 : Informatique appliquée (Cours au S1)		20		1	EvC		2	E ou O	30 min ou 10 min	1	E ou O	30 min				
		EC 2 : Gestion budgétaire de l'exploitation (Cours au S1)	12			1	EvC		2	E ou O	30 min ou 10 min	1	E ou O	30 min				
		UE 17 : Techniques professionnels			3													
		EC 2 : Projet tutoré (débute au S1)		40		2	EvC		2	E ou O	30 min ou 10 min	1	E ou O	30 min				
		EC 3 : Relations clients et posture professionnelle (Cours au S1)		15		1	EvC		2	E ou O	30 min ou 10 min	1	E ou O	30 min				
		UE 18 : Immersion professionnelle: stage/alternance			9		EvC		2	M et O	30 min	2	M et O	30 min				
					30													

Oral unique portant sur le programme des matières non capitalisées*

Rappel des sigles : EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale ; E : écrit ; O : oral ; M : mémoire, dossier ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (cf. Remarques ci-dessous). En évaluation continue, il y a au minimum deux épreuves. S'il est précisé, le nombre d'épreuves est donné à titre indicatif.

Attention : En cas d'écrit la durée est d'une heure, en cas d'oral la durée est comprise entre 15 et 30 minutes.

Remarque : * L'oral unique en seconde session, d'une durée de 20 minutes, porte sur au moins 1 matière de l'UE, qu'elle ait été évaluée en EvC ou en EvT en première session. Si l'étudiant obtient à l'épreuve unique une note supérieure à celle de la première session d'examen pour chaque matière de l'UE non validée en première session (note inférieure à 10), cette note est reportée comme note finale pour la matière de l'UE concernée.

NIVEAU 3 - Parcours AES

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue : 39 crédits

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.

Semestre	Bloc		Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
					évaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2 ^{nde} chance		
					Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
5	A	BLOC A - COMPETENCES FONDAMENTALES													
		UE 1 : Introduction à la politique internationale	6		EvT+EvC	50%/50%	3	E	3h	1	E	3h	1	O	15min
		UE 2 : Transition territoriale et écologique	6		EvT		1	E	3h				1	O	15min
		UE 3 : Sociologie de la culture et des pratiques culturelles	6		EvT+EvC	50%/50%	3	E	3h	1	E	3h	1	O	15min
	B	BLOC B - COMPETENCES TRANSVERSALES													
		UE 1 : Méthode de la note de synthèse	3		EvC		2	E ou A	3h	2	E	3h	1	E	1h
		UE 2 : Anglais	3		EvC		Min 2	E ou A		Min 2	E		1	E	1h
	C (au choix)	BLOC C - COMPETENCES COMPLEMENTAIRES													
		Spécialité "Administration du secteur sanitaire et social"													
		UE 1 : Systèmes de protection sociale	5		EvT		1	E	1h				1	O	15min
		UE 2 : Projet personnel et professionnel 3	1		EvC		2	O et A		1	M ou O		1	M ou O	
		Spécialité "Développement des territoires"													
		UE 1 : Economie territoriale 1	5		EvT		1	E	1h				1	E	1h
		UE 2 : Projet personnel et professionnel 3	1		EvC		2	O et A		1	M ou O		1	M ou O	
		Spécialité "Relations internationales"													
		UE 1 : Droit international public 1	5		EvT+EvC	50%/50%	4	E	3h	2	E	3h	1	E	1h
		UE 2 : Projet personnel et professionnel 3	1		EvC		2	O et A		1	M ou O		1	M ou O	
			30												

6	A	BLOC A - COMPETENCES FONDAMENTALES													
		UE 1 : Politiques sociales	4		EvT+EvC	50%/50%	3	E	3h	1	E	3h	1	O	15min
		UE 2 : Economie internationale	3		EvT		1	E ou A	1h				1	E	1h
			UE 3 : Politiques de l'UE	3		EvT		1	E	1h			1	E	1h
	B	BLOC B - COMPETENCES TRANSVERSALES													
		UE 1 : Anglais	3		EvC		Min 2	E ou A		Min 2	E*		1	E	1h
		UE 2 : Comptabilité	4		EvT+EvC	50%/50%	3	E ou A	3h	1	E	3h	1	E	1h
		Au choix :													
		UE 3 : Anglais de spécialité **	3		EvC		2	E et O ou A	1h				2	E et O	1h
		UE 4 : Droit américain **	3		EvC		2	E et O ou A	1h				1	E ou O	1h
		UE 5 : Droit du travail 1 (S5)	3		EvT		1	E	1h				1	E	1h
		UE 6 : Engagement associatif avec l'AFEV	3		EvC		2	M ou O					1	M ou O	
		UE 7 : Economie territoriale 2 (selon Bloc C)**	3		EvC		2	E	1h	1	M		1	O	15min
		UE 8 : Négociations internationales (selon Bloc C)	3		EvC		2	E et O		1	O	15 min	1	O	15 min
		UE 9 : Politique comparée	3		EvT		1	E	1h				1	O	15min
		UE 10 : Politiques territoriales durables (selon Bloc C)	3		EvT		1	E	1h				1	E	1h
		UE 11 : Engagement associatif Ecole de droit	3		EvT		1	M					1	M	
	C (au choix)	BLOC C - COMPETENCES COMPLEMENTAIRES													
		Spécialité "Administration du secteur sanitaire et social"													
		UE 1 : Sociologie des migrations	5		EvC		2	E	2h	1	A**		1	E	2h
		UE 2 : Socio-anthropologie de la santé	5		EvT		1	E	3h	1	E	3h	1	E	3h
		Spécialité "Développement des territoires"													
		UE 1 : Economie territoriale 2**	5		EvC		2	E	1h	1	M		1	O	15min
		UE 2 : Politiques territoriales durables	5		EvT		1	E	1h				1	E	1h
		Spécialité "Relations internationales"													
		UE 1 : Droit international public 2	5		EvT+EvC	50%/50%	4	E	3h	1	E	3h	1	O	15 min
		UE 2 : Négociations internationales	5		EvC		2	E et O		1	O	15 min	1	O	15 min

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En cas d'évaluation continue, le nombre, la nature et la durée des épreuves sont donnés à titre indicatif.

REMARQUES :

Attention, En méthodologie de la note de synthèse, au S5, les étudiants RSE doivent réaliser les 2 évaluations de contrôle continu pour lesquelles ils seront convoqués. Il n'y a pas d'EvT.

A** : Devoir maison

** : Effectifs limités

E* : En anglais, les étudiants RSE doivent réaliser les évaluations en distanciel, pendant le semestre. Il n'y a pas d'EvT.

Attention - DU Droit américain: les étudiants en mobilité internationale dans une université partenaire proposant des cours en anglais sont évalués "en ligne".

Double Licence : Dans le cadre d'une inscription pédagogique en double licence avec la licence AES comme seconde licence d'inscription, au S5, les matières « Anglais », « Méthode de la note de synthèse » et « Projet personnel et professionnel » sont évaluées par équivalence. La note reportée est celle de la moyenne de l'étudiant au semestre 5 de la mention de sa première licence d'inscription (Economie, Gestion ou Droit). Au S6, les matières « Economie internationale », « Anglais », « Comptabilité » et la matière choisie dans le cadre de l'UE au choix sont évaluées par équivalence. La note reportée est la moyenne de l'étudiant au S6 de la mention de la première licence d'inscription (Economie, Gestion ou Droit).

NIVEAU 3 - AES Parcours Enseigner Professorat des écoles

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue : 39 crédits

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.

Semestre	Bloc		Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
					évaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2 ^{nde} chance		
					Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
5	A	BLOC A - COMPETENCES FONDAMENTALES													
		UE 1 : Introduction à la politique internationale	6		EvT+EvC	50%/50%	3	E	3h	1	E	3h	1	O	15min
		UE 2 : Transition territoriale et écologique	6		EvT		1	E	3h				1	O	15min
		UE 3 : Sociologie de la culture et des pratiques culturelles	6		EvT+EvC	50%/50%	3	E	3h	1	E	3h	1	O	15min
	B	BLOC B - COMPETENCES TRANSVERSALES													
		UE 1 : Méthode de la note de synthèse	3		EvC		2	E ou A	3h	2	E	3h	1	E	1h
		UE 2 : Anglais	3		EvC		Min 2	E ou A		Min 2	E		1	E	1h
	C (au choix)	BLOC C - COMPETENCES COMPLEMENTAIRES													
		Spécialité "Administration du secteur sanitaire et social"													
		UE 1 : Systèmes de protection sociale	5		EvT		1	E	1h				1	O	15min
		UE 2 : Projet personnel et professionnel 3	1		EvC		2	O et A		1	M ou O		1	M ou O	
		Spécialité "Développement des territoires"													
		UE 1 : Economie territoriale 1	5		EvT		1	E	1h				1	E	1h
		UE 2 : Projet personnel et professionnel 3	1		EvC		2	O et A		1	M ou O		1	M ou O	
		Spécialité "Relations internationales"													
		UE 1 : Droit international public 1	5		EvT+EvC	50%/50%	4	E	3h	2	E	3h	1	E	1h
		UE 2 : Projet personnel et professionnel 3	1		EvC		2	O et A		1	M ou O		1	M ou O	
			30												

6	A	BLOC A - COMPETENCES FONDAMENTALES														
		UE 1 : Politiques sociales	4		EvT+EvC	50%/50%	3	E	3h	1	E	3h	1	O	15min	
		UE 2 : Economie internationale	3		EvT		1	E ou A	1h				1	E	1h	
		UE 3 : Politiques de l'UE		3		EvT		1	E	1h				1	E	1h
	B	BLOC B - COMPETENCES TRANSVERSALES														
		UE 1 : Anglais	3		EvC		Min 2	E ou A		Min 2	E*		1	E	1h	
		UE 2 : Comptabilité	4		EvT+EvC	50%/50%	3	E ou A	3h	1	E	3h	1	E	1h	
		Au choix :														
		UE 3 : Anglais de spécialité **	3		EvC		2	E et O ou A	1h				2	E et O	1h	
		UE 4 : Droit américain **	3		EvC		2	E et O ou A	1h				1	E ou O	1h	
		UE 5 : Droit du travail 1 (S5)	3		EvT		1	E	1h				1	E	1h	
		UE 6 : Engagement associatif avec l'AFEV	3		EvC		2	M ou O					1	M ou O		
		UE 7 : Economie territoriale 2 (selon Bloc C)**	3		EvC		2	E	1h	1	M		1	O	15min	
		UE 8 : Négociations internationales (selon Bloc C)	3		EvC		2	E et O		1	O	15 min	1	O	15 min	
		UE 9 : Politique comparée	3		EvT		1	E	1h				1	O	15min	
		UE 10 : Politiques territoriales durables (selon Bloc C)	3		EvT		1	E	1h				1	E	1h	
		UE 11 : Engagement associatif Ecole de droit	3		EvT		1	M					1	M		
	C (au choix)	BLOC C - COMPETENCES COMPLEMENTAIRES														
		Spécialité "Enseignement"														
		UE 1 : Aide à la préparation épreuve de français	3		EvC					1	E**	30mn	1	E**	30mn	
		UE 2 : Aide à la préparation épreuve de mathématiques	3		EvC					1	E**	30mn	1	E**	30mn	
		UE 3 : Aide à la préparation épreuve de polyvalence	3		EvC					1	E**	30mn	1	E**	30mn	
		UE 4 : Aide à la préparation aux oraux du concours de professeur des écoles, option mathématique ou option français	1		EvT		1	M/QROC Mod	1h30				1	E	1h30	

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En cas d'évaluation continue, le nombre, la nature et la durée des épreuves sont donnés à titre indicatif.

REMARQUES :

Attention, En méthodologie de la note de synthèse, au S5, les étudiants RSE doivent réaliser les 2 évaluations de contrôle continu pour lesquelles ils seront convoqués. Il n'y a pas d'EvT.

A** : Devoir maison

** : Effectifs limités

E* : En anglais, les étudiants RSE doivent réaliser les évaluations en distanciel, pendant le semestre. Il n'y a pas d'EvT.

E** : les écrits peuvent prendre la forme d'épreuve Moodle surveillées dans les locaux de l'UCA

Attention - DU Droit américain: les étudiants en mobilité internationale dans une université partenaire proposant des cours en anglais sont évalués "en ligne".

MODULE RESPONSABILITES SOCIETALES ET ENVIRONNEMENTALES (RSE)
DEVELOPPEMENT DURABLE (DD) & VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES (VSS)

Ce module permet d'obtenir ou de compléter une base de connaissances commune à tous les étudiants de 1^{er} cycle de l'UCA concernant les aspects pluridisciplinaires des Responsabilités Sociétales et Environnementales (RSE), du Développement Durable (DD) et des Violences Sexistes et Sexuelles (VSS). Selon la note obtenue, la validation du module peut également permettre d'obtenir un badge avec une reconnaissance UCA exploitable dans les CV et sur les différents réseaux professionnels.

1- Rappel des Objectifs :

- Donner un socle solide et partagé sur les enjeux RSE, DD et VSS
- Aborder les notions RSE, DD et VSS dans une démarche interdisciplinaire sous différentes formes de supports pédagogiques innovants.

2-Modalités de dispense et de validation :

- Module **entièrement en ligne** sur la plateforme Moodle
- Module obligatoire de **24 h composé de 7 axes**
- Validation de chaque axe par un test de positionnement qu'il est possible de recommencer jusqu'à obtention d'une note minimale de 12/20. La validation d'un axe ouvre l'accès à l'axe suivant. La validation des 7 axes entraîne la validation du module Responsabilités Sociétales et Environnementales.

3- Configuration :

Dans la plupart des formations, ce module est intégré dans la maquette sans suppression de cours existants. Ces heures sont ajoutées en plus du volume horaire actuel ou intégrées au sein d'une UE déjà existante (ex : au sein d'une UE transversale : PPP ; MTU, O2i ; recherche documentaire...)

4- Modalités d'évaluation 2026-2027 :

Formation	Niveau d'études	Intégration dans la maquette	Conséquence sur la poursuite d'études ou la diplomation	Obtention de l'open badge
Licence DEUST	Obligatoire en N1 Obligatoire en N2 sauf si validé lors du N1	Oui en N1	Si non validé, « Ajourné en attente de validation du module RSE (AJRSE) »	Obtention de l'open badge niveau 1 Développement Durable si module validé avec au moins 16/20 de moyenne
	Obligatoire en N3 sauf si validé lors du N1 ou du N2		Si non validé, pas de diplomation de licence / DEUG / DEUST	
LAS et LAR	Obligatoire en N1 Si non validé en N1, doit être validé pendant le N2	Oui en N1	La non -validation du module n'empêche pas de candidater aux études de santé ou paramédicales. Si non validé, « Ajourné en attente de validation du module RSE (AJ RSE) » Attention en LAS 3 ou LAR 3 la non validation du module n'empêche pas la candidature mais ne permet pas d'obtenir la diplomation licence.	
PASS - Portail Réadaptation	Module mis à disposition sans obligation de validation	Non	Si non validé, l'étudiant qui accède à une licence devra valider le module en N2	
BUT	Lorsque c'est possible, le module est intégré aux maquettes, sans impact pour la validation de l'année. Concernant les BUT dans lesquels le module n'a pas pu être intégré, les enseignements en ligne seront mis à disposition des étudiants tout au long de leur premier cycle de formation afin qu'ils le valident à leur convenance. Les étudiants de BUT 3 n'ayant pas encore validé le module au cours de leurs années universitaires précédentes devront le valider avant la fin de leur année de BUT 3.			

ETUDIANTS INTERNATIONAUX

ENSEIGNEMENTS DE LANGUES EN LICENCE

Il est proposé un renforcement en langue française avec crédits aux étudiants internationaux souhaitant approfondir leurs connaissances et optimiser leurs chances de réussite en Licence.

Dans le cas où ces étudiants choisiraient cette possibilité, il en est fait mention dans leur contrat pédagogique. Pour les étudiants en parcours adapté, ce renforcement est obligatoire.

Le choix des cours se fait auprès de la scolarité du Centre FLEURA (Français Général ou Compétences spécifiques)

1^{ER} NIVEAU DE LICENCE

3 crédits sont attribués au semestre 2 pour les compétences linguistiques en langue étrangère.

L'enseignement de langue étrangère (généralement l'anglais) prévu dans les maquettes est substitué, pour les étudiants internationaux, par 2 enseignements de mêmes coefficients et affectés de 3 crédits au total : Langue étrangère ou Anglais et Français Langue Etrangère – FLE

Les MCCC et la durée de l'enseignement de langue étrangère restent inchangés.

Les MCCC de l'enseignement de FLE relèvent de l'évaluation continue en évaluation initiale. La 2nde chance consistera en un écrit de 2h ou un oral de 20 mn selon effectif et niveau de langue.

2^{EME} NIVEAU DE LICENCE

3 crédits par semestre sont attribués aux semestres 3 et 4 pour les compétences linguistiques en langue étrangère.

Pour chacun des deux semestres, l'enseignement de langue étrangère (généralement l'anglais) prévu dans les maquettes est substitué, pour les étudiants internationaux, par 2 enseignements de mêmes coefficients et affectés de 3 crédits au total : Langue étrangère ou Anglais et Français Langue Etrangère – FLE

Les MCCC et la durée de l'enseignement de langue étrangère restent inchangés.

Les MCCC de l'enseignement de FLE relèvent de l'évaluation continue en évaluation initiale. La 2nde chance consistera en un écrit de 2h ou un oral de 20 mn selon effectif et niveau de langue.

3^{EME} NIVEAU DE LICENCE

3 crédits par semestre sont attribués aux semestres 5 et 6 pour les compétences linguistiques en langue étrangère.

Pour chacun des deux semestres, l'enseignement de langue étrangère (généralement l'anglais) prévu dans les maquettes est substitué, pour les étudiants internationaux, par 2 enseignements de mêmes coefficients et affectés de 3 crédits au total : Langue étrangère ou Anglais et Français Langue Etrangère – FLE

Les MCCC et la durée de l'enseignement de langue étrangère restent inchangés.

Les MCCC de l'enseignement de FLE relèvent de l'évaluation continue en évaluation initiale. La 2^{nde} chance consistera en un écrit de 2h ou un oral de 20 mn selon effectif et niveau de langue.

Les étudiants de niveau B1 et plus ont également la possibilité de choisir l'UE libre Français Langue Etrangère – FLE affectée de 3 crédits au semestre 6 de 36h.



ÉCOLE DE DROIT

Université Clermont Auvergne

**MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES
ET DES COMPÉTENCES
Année universitaire 2026-2027**

**Licence Professionnelle
Activités juridiques :
Métiers du Notariat**

Conseil de Gestion : 29 juin 2026



UNIVERSITÉ
Clermont
Auvergne

Approuvé par le
Conseil de la Formation et de la Vie Universitaire
du 8 septembre 2026

Délibération complète sur le site institutionnel de l'UCA :



INFORMATIONS ET RÈGLES APPLICABLES À LA FORMATION

Responsable Pédagogique de la mention : Christine LASSALAS ; Sylwia WYSZOGRODZKA

Parcours, Niveau ...	Référent Pédagogique	Adresse e-mail
LICENCE PROFESSIONNELLE Activités juridiques : métiers du notariat	Christine LASSALAS Sylwia WYSZOGRODZKA	Christine.LASSALAS@uca.fr Sylwia.WYSZOGRODZKA@uca.fr

Contact en scolarité : scola.droit@uca.fr

Assiduité aux enseignements, accès à la salle d'examen, absences aux épreuves d'évaluation continue (EvC)	
Assiduité aux CM	Le contrôle de l'assiduité sera effectué via l'appel, dans toutes les matières en contrôle continu quelle que soit l'unité d'enseignement. Au delà d'une absence par semestre dans une même matière, l'étudiant est considéré comme défaillant, sauf en cas d'absences justifiées. Pour les étudiants en alternance ou les stagiaires bénéficiant de la formation continue, chaque absence doit être justifiée par un document probant.
Assiduité aux TD	Le contrôle de l'assiduité sera effectué via l'appel, dans toutes les matières en contrôle continu quelle que soit l'unité d'enseignement. Au delà d'une absence par semestre dans une même matière, l'étudiant est considéré comme défaillant, sauf en cas d'absences justifiées. Pour les étudiants en alternance ou les stagiaires bénéficiant de la formation continue, chaque absence doit être justifiée par un document probant.
Assiduité aux TP	
Accès à la salle d'examen	Le délai durant lequel un étudiant en retard sera tout de même accepté dans la salle d'examen alors que l'épreuve aura déjà commencé est impérativement inférieur à 1h. Ce délai s'applique à l'ensemble des formations de la composante. -30 minutes pour les épreuves de 1 heure et 2 heures -1 heure pour les épreuves de 3 heures et plus
La composante distingue absences justifiées / injustifiées pour les épreuves d'évaluation continue	En cas d'absence non justifiée à une épreuve évaluée en contrôle continu annoncée préalablement l'étudiant sera considéré comme défaillant. En cas d'absence justifiée à une épreuve en contrôle continu annoncée préalablement ou en cas d'absence justifiée ou non à une épreuve non annoncée préalablement par l'enseignant, une épreuve de substitution sera programmée. En cas d'absence à l'épreuve de substitution l'étudiant sera déclaré défaillant.

La licence professionnelle Activités Juridiques : Métiers du Notariat En formation initiale (avec stage)

Stages		
Parcours	durée minimale	calendrier/période
LP Notariat	12 semaines	avant le 30 septembre N+1

Des stages complémentaires sont possibles dans les conditions fixées par le CFVU du 24 mai 2022.

La licence professionnelle Activités Juridiques : Métiers du Notariat En alternance (avec contrat d'apprentissage ou contrat de professionnalisation)

Référent stage pour la formation : Christine LASSALAS ; Sylwia WYSZOGRODZKA

MODALITÉS DE COMPENSATION

LICENCE PROFESSIONNELLE Activités juridiques : notariat				
Intitulé des blocs de compensation	Numéros des UE composant les blocs	Crédits attribués aux blocs	Bloc compensable	Bloc non compensable
A	UE1 - UE2 - UE3 - UE4	30	X	
B	UE5 - UE6 - UE7 - UE8 - UE9 - UE10	30	X	

Les notes se compensent à l'intérieur d'une même unité d'enseignement, entre unités d'enseignement d'un même semestre et entre semestres d'une même année universitaire. La licence professionnelle est décernée aux étudiants qui ont obtenu à la fois une moyenne générale égale ou supérieure à 10/20 à l'ensemble des UE, y compris le projet tutoré et le stage, et une moyenne égale ou supérieure à 10/20 à l'ensemble constitué du projet tutoré et du stage.

LICENCE PROFESSIONNELLE

Activités juridiques : métiers du notariat

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue :

39 crédits

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.

Semestre	Bloc		Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
					évaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2 nd e chance		
					Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
1	A	UE 1 : Notions fondamentales	3												
		EC 1 : Droit commun des contrats et des "contrats préparatoires"		15	EvC		2	E et/ou O		1	M		1	A	
		EC 2 : Droit commun des contrats et des "contrats préparatoires" - TD													
		EC 3 : Droit extrapatrimonial des personnes et de la famille		15	EvC		2	E et/ou O		1	M		1	A	
		EC 4 : Droit extrapatrimonial des personnes et de la famille - TD													
		UE 2 : Gestion du patrimoine familial, Garanties	15												
		EC 1 : Régimes matrimoniaux		80	EvC		2	E et/ou O		1	M		1	A	
		EC 2 : Régimes matrimoniaux - TD													
		EC 3 : Libéralités et successions		40	EvC		2	E et/ou O		1	M		1	A	
		EC 4 : Libéralités et successions - TD													
		EC 5 : Sûretés et hypothèques		30	EvC		2	E et/ou O		1	M		1	A	
		EC 6 : Sûretés et hypothèques - TD													
		UE 3 : Outils et environnement professionnels	3												
		EC 1 : Flexibilité des parcours : renforcement du caractère professionnalisant ou académique		10	EvC		1	A		1	A		1	A	
	EC 2 : Pratique de l'informatique notarial niveau 1		20	EvC		2	E et/ou O		1	M		1	A		
UE 4 : Projet tutoré	9														
EC 1 : Méthodologie, aide à la rédaction, recherche documentaire, recherche d'informations															
EC 2 : Suivi individuel		90	EvT		1	M et/ou S					1	A			
			30												
		UE 5 : Droit immobilier	6												
		EC 1 : Vente d'immeuble		15	EvC		2	E et/ou O		1	M		1	A	
		EC 2 : Vente d'immeuble - TD													
		EC 3 : Construction		15	EvC		2	E et/ou O		1	M		1	A	
		EC 4 : Construction - TD													
		EC 5 : Droit de l'urbanisme		20	EvC		2	E et/ou O		1	M		1	A	
		EC 6 : Droit de l'urbanisme - TD													
		EC 7 : Copropriété - Diagnostics, expertise immobilière		10	EvC		2	E et/ou O		1	M		1	A	
		EC 8 : Copropriété - Diagnostics, expertise immobilière - TD													

2	B	UE 6 : Fiscalité et publicité foncière	3											
		EC 1 : Fiscalité		20	EvC		2	E et/ou O		1	M		1	A
		EC 2 : Fiscalité - TD		10	EvC		1	A		1	M		1	A
		EC 3 : Publicité foncière - TD												
		UE 7 : Droit du patrimoine privé et professionnel	3											
		EC 1 : Droit des biens - Droit rural		12	EvC		2	E et/ou O		1	M		1	A
		EC 2 : Droit des biens - Droit rural - TD												
		EC 3 : Droit de l'entreprise		18	EvC		2	E et/ou O		1	M		1	A
		EC 4 : Droit de l'entreprise - TD												
		UE 8 : Environnement professionnel et outils	3											
		EC 1 : Pratique de l'informatique notarial niveau 2		15	EvC		1	A		1	M		1	A
		EC 2 : Comptabilité notariale et déontologie - TD		15	EvC		2	E et/ou O		1	M		1	A
		UE 9 : Stage	12											
		EC 1 : Stage 12 semaines minimum, méthodologie, aide à la rédaction du rapport...		120	EvT		1	M et/ou S					1	A
		UE 10 : Anglais	3											
		EC 1 : Anglais		30	EvC		2	E et/ou O		1	O		1	O
			30											

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ;

A : autre (à préciser dans les remarques)

En cas d'évaluation continue, le nombre, la nature et la durée des épreuves sont donnés à titre indicatif.

REMARQUES :

S1-UE3 EC1 : nature de l'épreuve "Autre" : écrit et/ou oral et/ou mémoire et/ou participation

Durée des oraux

Petits oraux : 20 minutes maximum (préparation éventuelle non incluse)

Grands oraux : 30 minutes maximum (préparation éventuelle non incluse)

**MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES
ET DES COMPÉTENCES**
Année universitaire 2026-2027

Master ADMINISTRATION ECONOMIQUE ET SOCIALE

Parcours 1 : ASS - Administration du secteur social
Parcours 2 : MASS - Management et administration du secteur social - 2e année
Parcours 3 : AES - Administration des établissements de santé
Parcours 4 : MAES - Management et administration des établissements de santé - 2e année

Conseil de Gestion : 29 juin 2026



Approuvé par le
Conseil de la Formation et de la Vie Universitaire
du 8 septembre 2026

Délibération complète sur le site institutionnel de l'UCA :



INFORMATIONS ET RÈGLES APPLICABLES À LA FORMATION

Responsable Pédagogique de la mention : Agnès ROCHE - agnes.roche@uca.fr, Marion GABORIAU - Marion.Gaboriau@uca.fr

Parcours, Niveau ...	Référent Pédagogique	Adresse e-mail
Administration du secteur social	Agnès ROCHE Marion GABORIAU Sandrine LAQUIT	agnes.roche@uca.fr marion.gaboriau@uca.fr sandrine.fesland_laquit.uca.fr
Management et administration du secteur social		
Administration des établissements de santé		
Management et administration des établissements de santé		

Contact en scolarité : scola.droit@uca.fr

Assiduité aux enseignements, accès à la salle d'examen, absences aux épreuves d'évaluation continue (EvC)	
Assiduité aux CM	Le contrôle de l'assiduité sera effectué via l'appel, dans toutes les matières en contrôle continu quelle que soit l'unité d'enseignement. Au delà de deux absences par semestre dans une même matière, l'étudiant est considéré comme défaillant, sauf en cas d'absences justifiées. Pour les étudiants en alternance ou les stagiaires bénéficiant de la formation continue, chaque absence doit être justifiée par un document probant.
Assiduité aux TD	Le contrôle de l'assiduité sera effectué via l'appel, dans toutes les matières en contrôle continu quelle que soit l'unité d'enseignement. Au delà de deux absences par semestre dans une même matière, l'étudiant est considéré comme défaillant, sauf en cas d'absences justifiées. Pour les étudiants en alternance ou les stagiaires bénéficiant de la formation continue, chaque absence doit être justifiée par un document probant.
Assiduité aux TP	
Accès à la salle d'examen	Le délai durant lequel un étudiant en retard sera tout de même accepté dans la salle d'examen alors que l'épreuve aura déjà commencé est impérativement inférieur à 1h. Ce délai s'applique à l'ensemble des formations de la composante. -30 minutes pour les épreuves de 1 heure et 2 heures -1 heure pour les épreuves de 3 heures et plus
La composante distingue absences justifiées / injustifiées pour les épreuves d'évaluation continue	En cas d'absence non justifiée à une épreuve évaluée en contrôle continu annoncée préalablement l'étudiant sera considéré comme défaillant. En cas d'absence justifiée à une épreuve en contrôle continu annoncée préalablement ou en cas d'absence justifiée ou non à une épreuve non annoncée préalablement par l'enseignant, une épreuve de substitution sera programmée. En cas d'absence à l'épreuve de substitution l'étudiant sera déclaré défaillant.

Stages		
M1/M2 - parcours	durée minimale	calendrier/période
M1 AES parcours AES	1 mois	Avant le 30 septembre N+1
M1 AES parcours ASS	1 mois	
M2 AES parcours AES	2 mois	
M2 AES parcours MAES	2 mois	
M2 AES parcours ASS	2 mois	
M2 AES parcours MASS	2 mois	

Des stages complémentaires sont possibles dans les conditions fixées par le CFVU du 24 mai 2022.

Référent stage pour la formation : Agnès ROCHE, agnes.roche@uca.fr ; Marion GABORIAU, marion.gaboriau@uca.fr ; Sandrine LAQUIT,

MODALITÉS DE COMPENSATION

Master 1 - Parcours Administration du secteur social				
Intitulé des blocs de compensation	Numéros des UE composant les blocs	Crédits attribués aux blocs	Bloc compensable	Bloc non compensable
A	UE1-UE2-UE3-UE4	30	X	
B	UE1-UE2-UE3-UE4	30	X	

Master 1 - Parcours Administration des établissements de santé				
Intitulé des blocs de compensation	Numéros des UE composant les blocs	Crédits attribués aux blocs	Bloc compensable	Bloc non compensable
A	UE1-UE2-UE3-UE4	30	X	
B	UE1-UE2-UE3-UE4	30	X	

Master 2 - Parcours Administration du secteur social				
Intitulé des blocs de compensation	Numéros des UE composant les blocs	Crédits attribués aux blocs	Bloc compensable	Bloc non compensable
A	UE1-UE2-UE3-UE4	30	X	
B	UE1-UE2-UE3	30	X	

Master 2 - Parcours Administration des établissements de santé				
Intitulé des blocs de compensation	Numéros des UE composant les blocs	Crédits attribués aux blocs	Bloc compensable	Bloc non compensable
A	UE1-UE2-UE3-UE4	30	X	
B	UE1-UE2-UE3-UE4	30	X	

Master 2 - Parcours Management et Administration du secteur social				
Intitulé des blocs de compensation	Numéros des UE composant les blocs	Crédits attribués aux blocs	Bloc compensable	Bloc non compensable
A	UE1-UE2-UE3-UE4	30	X	
B	UE1-UE2-UE3	30	X	

Master 2 - Parcours Management et Administration des établissements de santé				
Intitulé des blocs de compensation	Numéros des UE composant les blocs	Crédits attribués aux blocs	Bloc compensable	Bloc non compensable
A	UE1-UE2-UE3-UE4	30	X	
B	UE1-UE2-UE3-UE4	30	X	

MASTER 1 - Parcours Administration du secteur social

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue : 54 crédits

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.

Semestre	Bloc		Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
					évaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2 ^{nde} chance		
					Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
1	A	UE 1 : Fondamentaux juridiques	9												
		EC 1 : Droit approfondi du travail		30	EvC	100	2	E et/ou O		1	E	1H	1	O	15 min
		EC 2 : Droit de la sécurité sociale		60	EvC	100	2	E et/ou O		1	E	1H	1	O	15 min
		EC 3 : Droit de la sécurité sociale - TD											M		
		UE 2 : Questions sanitaires et sociales 1	9												
		EC 1 : Grands enjeux de la protection sanitaire et sociale		90	EvC	100	2	E et/ou O		1	E	1H	1	E	1H
		EC 2 : Grands enjeux de la protection sanitaire et sociale - TD													
		UE 3 : Politiques publiques	6												
		EC 1 : Politiques publiques		60	EvC	100	2	E et/ou O		1	E	1H	1	E	1H
		EC 2 : Politiques publiques - TD													
		UE 4 : Professionnalisation	6												
		EC 1 : Techniques d'enquêtes		30	EvC	100	2	E et/ou O		1	M		1	M	
		EC 2 : Communication orale		30	EvC	100	2	E et/ou O		1	O		1	O	20 min
		EC 3 : Initiation à la recherche													
			30												
		UE 1 : Cadres juridiques et comptables	9												
		EC 1 : Droit de la responsabilité administrative		30	EvC	100	2	E et/ou O		1	E	1H	1	E	1H
		EC 2 : Gestion financière et comptable des organisations		60	EvC	100	2	E		1	E	1H	1	E	1H
		EC 3 : Gestion financière et comptable des organisations - TD													

2	B	UE 2 : Questions sanitaires et sociales 2	9											
		EC 1 : Système de protection sociale en Europe		30	EvC	100	2	E et/ou O		1	E	1H	1	E 1H
		EC 2 : Analyse des comportements déviants		30	EvC	100	2	E et/ou O		1	E	1H	1	E 1H
		EC 3 : L'intervention sociale : histoire, sociologie, organisation		30	EvC	100	2	E et/ou O		1	E	1H	1	E 1H
		UE 3 : Professionnalisation	9											
		EC 1 : Stage professionnel et rapport de stage ou stage de recherche (mémoire)		90	EvT	0	1	M et/ou S					1	M
		UE 4 : Anglais	3											
		EC 1 : Anglais		30	EvC	100	2	E et/ou O		1	O	20 min	1	O 20 min
			30											

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ;

A : autre (à préciser dans les remarques)

En cas d'évaluation continue, le nombre, la nature et la durée des épreuves sont donnés à titre indicatif.

REMARQUES :

Durée des oraux

Petits oraux : 20 minutes maximum (préparation éventuelle non incluse)

Grands oraux : 30 minutes maximum (préparation éventuelle non incluse)

Oraux de 2nde chance : Durée en fonction du nombre de matières à repasser

Oraux de 2nde chance : Durée en fonction du nombre de matières à repasser

MASTER 2 - Parcours Administration du secteur social

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue : 48 crédits

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.

Semestre	Bloc		Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences									
					évaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2 ^{de} chance	
					Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.
3	A	UE 1 : Questions sociales	9										Oral transversal portant sur les matières non validées (hors rapport de stage, mémoire, soutenance)	
		EC 1 : Acteurs du social		40	EvC	100	2	E		1	M			
		EC2 : Psychosociologie du travail		50	EvC	100	2	E et/ou O		1	M			
		UE 2 : Outils de gestion du secteur sanitaire et social	9											
		EC 1 : Analyse financière		30	EvC	100	2	E		1	E	1H		
		EC 2 : GRH		60	EvC	100	2	E et/ou O		1	M			
		EC 3 : GRH - TD												
		UE 3 : Outils de professionnalisation	9											
		EC 1 : Atelier d'écriture professionnelle dans le secteur social 1		30	EvC	100	2	E		1	M			
		EC 2 : Techniques d'enquêtes		30	EvC	100	2	E et/ou O		1	M			
		EC 3 : Note de synthèse dans le secteur social		30	EvC	100	2	E et/ou O		1	M			
	UE 4 : Anglais	3												
	EC 1 : Anglais		30	EvC	100	2	E et/ou O		1	O	20 min			
		30												
		UE 1 : Insertion, famille, dépendance et action publique	12											
		EC 1 : Enfance, famille et action publique EC 2 : Enfance, famille et action publique - TD		30	EvC	100	2	E et/ou O		1	M			

4	B	EC 3 : Handicap, vieillesse et action publique		60	EvC	100	2	E et/ou O		1	M	
		EC 4 : Approche sociale du handicap et de la vieillesse										
		EC 5 : Exclusion, insertion et action publique		30	EvC	100	2	E et/ou O		1	M	
		EC 6 : Exclusion, insertion et action publique - TD										
		UE 2 : Recherche et pratique professionnelle	6									
		EC 1 : Atelier d'écriture professionnelle dans le secteur social 2		30	EvC	100	2	E		1	M	
		EC 2 : Communication orale dans le secteur social		30	EvC	100	2	E et/ou O		1	O	20 min
		UE 3 : Stage	12									
		EC 1 : Stage professionnel et rapport de stage ou stage de recherche (mémoire)		120	EvT	0	1	M et/ou S				
			30									

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ;

A : autre (à préciser dans les remarques)

En cas d'évaluation continue, le nombre, la nature et la durée des épreuves sont donnés à titre indicatif.

Durée des oraux

Petits oraux : 20 minutes maximum (préparation éventuelle non incluse)

Grands oraux : 30 minutes maximum (préparation éventuelle non incluse)

Oraux de 2^{de} chance : Durée en fonction du nombre de matières à repasser

MASTER 2 - Parcours Management et administration du secteur social

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue :

48 crédits

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.

Semestre	Bloc		Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences									
					évaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2 nd e chance	
					Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.
3	A	UE 1 : Questions sociales	9										Oral transversal portant sur les matières non validées (hors rapport de stage, mémoire, soutenance)	
		EC 1 : Acteurs du social		40	EvC	100	2	E		1	M			
		EC2 : Psychosociologie du travail		50	EvC	100	2	E et/ou O		1	M			
		UE 2 : Outils de gestion du secteur sanitaire et social	9											
		EC 1 : Analyse financière		30	EvC	100	2	E		1	E	1H		
		EC 2 : GRH		60	EvC	100	2	E et/ou O		1	M			
		EC 3 : GRH - TD												
		UE 3 : Outils de professionnalisation	9											
		EC 1 : Management opérationnel dans le secteur sanitaire et social 1		60	EvC	100	2	E et/ou O		1	M			
		EC 2 : Techniques d'enquêtes		30	EvC	100	2	E et/ou O		1	M			
		UE 4 : Anglais	3											
		EC 1 : Anglais		30	EvC	100	2	E et/ou O		1	O	20 min		
			30											
		UE 1 : Insertion, famille, dépendance et action publique	12											
		EC 1 : Enfance, famille et action publique		30	EvC	100	2	E et/ou O		1	M			
		EC 2 : Enfance, famille et action publique - TD												
		EC 3 : Handicap vieillesse action publique		60	EvC	100	2	E et/ou O		1	M			
		EC 4 : Approche sociale du handicap et de la vieillesse												

4	B	EC 5 : Exclusion, insertion et action publique		30	EvC	100	2	E et/ou O		1	M	
		EC 6 : Exclusion, insertion et action publique - TD										
		UE 2 : Outils de professionnalisation	6									
		EC 1 : Management opérationnel dans le secteur sanitaire et social 2		60	EvC	100	2	E et/ou O		1	M	
		UE 3 : Stage	12									
		EC 1 : Stage professionnel et rapport de stage ou stage de recherche (mémoire)		120	EvT	0	1	M et/ou S				
			30									

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ;

A : autre (à préciser dans les remarques)

En cas d'évaluation continue, le nombre, la nature et la durée des épreuves sont donnés à titre indicatif.

Durée des oraux

Petits oraux : 20 minutes maximum (préparation éventuelle non incluse)

Grands oraux : 30 minutes maximum (préparation éventuelle non incluse)

Oraux de 2nde chance : Durée en fonction du nombre de matières à repasser

MASTER 1 - Parcours Administration des établissements de santé

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue : 54 crédits

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.

Semestre	Bloc		Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
					évaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2 ^{nde} chance		
					Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
1	A	UE 1 : Fondamentaux juridiques	9												
		EC 1 : Droit approfondi du travail		30	EvC	100	2	E et/ou O		1	E	1H	1	O	15 min
		EC 2 : Droit de la sécurité sociale		60	EvC	100	2	E et/ou O		1	E	1H	1	O	15 min
		EC 3 : Droit de la sécurité sociale - TD											M		
		UE 2 : Questions sanitaires et sociales 1	9												
		EC 1 : Grands enjeux de la protection sanitaire et sociale		90	EvC	100	2	E et/ou O		1	E	1H	1	E	1H
		EC 2 : Grands enjeux de la protection sanitaire et sociale - TD													
		UE 3 : Politiques publiques	6												
		EC 1 : Politiques publiques		60	EvC	100	2	E et/ou O		1	E	1H	1	E	1H
		EC 2 : Politiques publiques - TD													
		UE 4 : Professionnalisation	6												
		EC 1 : Techniques d'enquêtes		30	EvC	100	2	E et/ou O		1	M		1	M	
		EC 2 : Communication orale		30	EvC	100	2	E et/ou O		1	O	20 min	1	O	20 min
	EC 3 : Initiation à la recherche														
		30													
		UE 1 : Cadres juridiques et comptables	9												
		EC 1 : Droit de la responsabilité administrative		30	EvC	100	2	E et/ou O		1	E	1H	1	E	1H
		EC 2 : Gestion financière et comptable des organisations		60	EvC	100	2	E		1	E	1H	1	E	1H
		EC 3 : Gestion financière et comptable des organisations - TD													

2	B	UE 2 : Questions sanitaires et sociales 2	9											
		EC 1 : Système de protection sociale en Europe		30	EvC	100	2	E et/ou O		1	E	1H	1	E 1H
		EC 2 : L'organisation sanitaire		30	EvC	100	2	E et/ou O		1	E	1H	1	E 1H
		EC 3 : Analyse des comportements déviants		30	EvC	100	2	E et/ou O		1	E	1H	1	E 1H
		UE 3 : Professionnalisation	9											
		EC 1 : Stage professionnel et rapport de stage ou stage de recherche (mémoire)		90	EvT	0	1	M et/ou S					1 M	
		UE 4 : Anglais	3											
		EC 1 : Anglais		30	EvC	100	2	E et/ou O		1	O	20 min	1	O 20 min
			30											

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ;

A : autre (à préciser dans les remarques)

En cas d'évaluation continue, le nombre, la nature et la durée des épreuves sont donnés à titre indicatif.

Durée des oraux

Petits oraux : 20 minutes maximum (préparation éventuelle non incluse)

Grands oraux : 30 minutes maximum (préparation éventuelle non incluse)

Oraux de 2nde chance : Durée en fonction du nombre de matières à repasser

MASTER 2 - Parcours Administration des établissements de santé

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue : 48 crédits

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.

Semestre	Bloc		Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences									
					évaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2 ^{nde} chance	
					Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.
3	A	UE 1 : Administration des établissements sanitaires	9										Oral transversal portant sur les matières non validées (hors rapport de stage, mémoire, soutenance)	
		EC 1 : Les établissements de santé	30	EvC	100	2	E et/ou O		1	M				
		EC 2 : Financement des établissements de santé	30	EvC	100	2	E et/ou O		1	M				
		EC 3 : Responsabilité des établissements	30	EvC	100	2	E et/ou O		1	M				
		EC 4 : Responsabilité des établissements - TD												
		UE 2 : Outils de gestion du secteur sanitaire et social	9											
		EC 1 : Analyse financière	30	EvC	100	2	E		1	E	1H			
		EC 2 : GRH	60	EvC	100	2	E et/ou O		1	M				
		EC 3 : GRH - TD												
		UE 3 : Outils de professionnalisation	9											
		EC 1 : Note de synthèse dans le secteur sanitaire	30	EvC	100	2	E		1	M				
		EC 2 : Atelier d'écriture professionnelle dans le secteur sanitaire 1	30	EvC	100	2	E		1	M				
		EC 3 : Techniques d'enquêtes	30	EvC	100	2	E		1	M				
		UE 4 : Anglais	3											
	EC 1 : Anglais	30	EvC	100	2	E et/ou O		1	O	20 min				
		30												

4	B	UE 1 : Outils de direction	6								
		EC 1 : Droits et devoirs des patients et praticiens		30	EvC	100	2	E et/ou O		1	M
		EC 2 : Droits et devoirs des patients et praticiens - TD									
		EC 3 : Certification, évaluation, qualité		30	EvC	100	2	E et/ou O		1	M
		EC 4 : Certification, évaluation, qualité - TD									
		UE 2 : Action de l'Etat	6								
		EC 1 : Handicap, vieillesse et action publique		60	EvC	100	2	E et/ou O		1	M
		EC 4 : Approche sanitaire du handicap et de la vieillesse									
		UE 3 : Recherche et pratique professionnelle	6								
		EC 1 : Communication orale dans le secteur sanitaire		30	EvC	100	2	O		1	O 20 min
		EC 2 : Atelier d'écriture professionnelle dans le secteur sanitaire 2		30	EvC	100	2	E		1	M
		UE 4 : Stage	12								
		EC 1 : Stage professionnel et rapport de stage ou stage de recherche (mémoire)		120	EvT	0	1	M et/ou S			
			30								

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ;

A : autre (à préciser dans les remarques)

En cas d'évaluation continue, le nombre, la nature et la durée des épreuves sont donnés à titre indicatif.

Durée des oraux

Petits oraux : 20 minutes maximum (préparation éventuelle non incluse)

Grands oraux : 30 minutes maximum (préparation éventuelle non incluse)

Oraux de 2^{de} chance : Durée en fonction du nombre de matières à repasser

MASTER 2 - Parcours Management et administration des établissements de santé

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue :

48 crédits

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.

Semestre	Bloc		Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences									
					évaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2 ^{nde} chance	
					Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.
3	A	UE 1 : Administration des établissements sanitaires	9										Oral transversal portant sur les matières non validées (hors rapport de stage, mémoire, soutenance)	
		EC 1 : Les établissements de santé		30	EvC	100	2	E et/ou O		1	M			
		EC 2 : Financement des établissements de santé		30	EvC	100	2	E et/ou O		1	M			
		EC 3 : Responsabilité des établissements		30	EvC	100	2	E et/ou O		1	M			
		EC 4 : Responsabilité des établissements - TD												
		UE 2 : Outils de gestion du secteur sanitaire et social	9											
		EC 1 : Analyse financière		30	EvC	100	2	E		1	E	1H		
		EC 2 : GRH		60	EvC	100	2	E et/ou O		1	M			
		EC 3 : GRH - TD												
		UE 3 : Outils de professionnalisation	9											
		EC 1 : Management opérationnel dans le secteur sanitaire et social 1		60	EvC	100	2	E et/ou O		1	M			
		EC 2 : Techniques d'enquêtes		30	EvC	100	2	E et/ou O		1	M			
		UE 4 : Anglais	3											
EC 1 : Anglais		30	EvC	100	2	E et/ou O		1	O	20 min				
		30												
		UE 1 : Outils de direction	6											
		EC 1 : Droits et devoirs des patients et praticiens												

4	B	EC 2 : Droits et devoirs des patients et praticiens - TD		30	EvC	100	2	E et/ou O		1	M	
		EC 3 : Certification, évaluation, qualité										
		EC 4 : Certification, évaluation, qualité - TD		30	EvC	100	2	E et/ou O		1	M	
		UE 2 : Action de l'Etat	6									
		EC 1 : Handicap, vieillesse et action publique										
		EC 4 : Approche sanitaire du handicap et de la vieillesse		60	EvC	100	2	E et/ou O		1	M	
		UE 3 : Outils de professionnalisation	6									
		EC 1 : Management opérationnel dans le secteur sanitaire et social 2		60	EvC	100	2	E et/ou O		1	M	
		UE 4 : Stage	12									
		EC 1 : Stage professionnel et rapport de stage ou stage de recherche (mémoire)		120	EvT	0	1	M et/ou S				
			30									

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ;

A : autre (à préciser dans les remarques)

En cas d'évaluation continue, le nombre, la nature et la durée des épreuves sont donnés à titre indicatif.

Durée des oraux

Petits oraux : 20 minutes maximum (préparation éventuelle non incluse)

Grands oraux : 30 minutes maximum (préparation éventuelle non incluse)

Oraux de 2^{de} chance : Durée en fonction du nombre de matières à repasser



ÉCOLE DE DROIT

Université Clermont Auvergne

MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPÉTENCES

Année universitaire 2026-2027

Master ADMINISTRATION PUBLIQUE

Parcours 1 : Droit public interne

Parcours 2 : Droit public interne

Option Droit Public Approfondi

Option Droit des Affaires des Collectivités Publiques

Parcours 3 : Sécurité Publique

Conseil de Gestion : 29 juin 2026



Approuvé par le
Conseil de la Formation et de la Vie Universitaire
du 8 septembre 2026

Délibération complète sur le site institutionnel de l'UCA :



INFORMATIONS ET RÈGLES APPLICABLES À LA FORMATION

Responsable Pédagogique de la mention : Anne JACQUEMET-GAUCHE - Anne.jacquemet-gauche@uca.fr

Parcours, Niveau ...	Référent Pédagogique	Adresse e-mail
M1 Droit public interne M2 Carrières Publiques option DDACP M2 Carrières Publiques option DPA	Elise FRAYSSE Sébastien DEFIX Anne JACQUEMET-GAUCHE	Elise.FRAYSSE@uca.fr sebastien.defix@uca.fr anne.jacquemet-gauche@uca.fr
Sécurité publique	Claire MARLIAC Loïc EYRIGNAC	Claire.MARLIAC@uca.fr Loic.EYRIGNAC@uca.fr

Contact en scolarité : scola.droit@uca.fr

Assiduité aux enseignements, accès à la salle d'examen, absences aux épreuves d'évaluation continue (EvC)	
Assiduité aux CM	Le contrôle de l'assiduité sera effectué via l'appel, dans toutes les matières en contrôle continu quelle que soit l'unité d'enseignement. Au delà de deux absences par semestre dans une même matière, l'étudiant est considéré comme défaillant, sauf en cas d'absences justifiées. Pour les étudiants en alternance ou les stagiaires bénéficiant de la formation continue, chaque absence doit être justifiée par un document probant.
Assiduité aux TD	Le contrôle de l'assiduité sera effectué via l'appel, dans toutes les matières en contrôle continu quelle que soit l'unité d'enseignement. Au delà de deux absences par semestre dans une même matière, l'étudiant est considéré comme défaillant, sauf en cas d'absences justifiées. Pour les étudiants en alternance ou les stagiaires bénéficiant de la formation continue, chaque absence doit être justifiée par un document probant.
Assiduité aux TP	
Accès à la salle d'examen	Le délai durant lequel un étudiant en retard sera tout de même accepté dans la salle d'examen alors que l'épreuve aura déjà commencé est impérativement inférieur à 1h. Ce délai s'applique à l'ensemble des formations de la composante. -30 minutes pour les épreuves de 1 heure et 2 heures -1 heure pour les épreuves de 3 heures et plus
La composante distingue absences justifiées / injustifiées pour les épreuves d'évaluation continue	En cas d'absence non justifiée à une épreuve évaluée en contrôle continu annoncée préalablement l'étudiant sera considéré comme défaillant. En cas d'absence justifiée à une épreuve en contrôle continu annoncée préalablement ou en cas d'absence justifiée ou non à une épreuve non annoncée préalablement par l'enseignant, une épreuve de substitution sera programmée. En cas d'absence à l'épreuve de substitution l'étudiant sera déclaré défaillant.

Stages		
M1/M2 - parcours	durée minimale	calendrier/période
M2 DIP option DDACP	2 mois	Avant le 30 septembre N+1
M2 DIP parcours DPA	2 mois	Avant le 30 septembre N+1
M2 DIP parcours SP	2 mois	Avant le 30 septembre N+1

Des stages complémentaires sont possibles dans les conditions fixées par le CFVU du 24 mai 2022.

Référent stage pour la formation : Elise FRAYSSE ; Sébastien DEFIX ; Anne JACQUEMET-GAUCHE ; Claire MARLIAC Loïc EYRIGNAC

MODALITÉS DE COMPENSATION

Master 1 - Parcours Droit public interne				
Intitulé des blocs de compensation	Numéros des UE composant les blocs	Crédits attribués aux blocs	Bloc compensable	Bloc non compensable
A	UE1-UE2-UE3	30	X	
B	UE1-UE2-UE3-UE4	30	X	

Master 1 - Parcours Sécurité Publique				
Intitulé des blocs de compensation	Numéros des UE composant les blocs	Crédits attribués aux blocs	Bloc compensable	Bloc non compensable
A	UE1-UE2-UE3	30	X	
B	UE1-UE2-UE3-UE4	30	X	

Master 2 - Parcours droit public interne Option DDACP				
Intitulé des blocs de compensation	Numéros des UE composant les blocs	Crédits attribués aux blocs	Bloc compensable	Bloc non compensable
A	UE1-UE2-UE3-UE4-UE5	30	X	
B	UE1-UE2-UE3-UE4	30	X	

Master 2 - Parcours Droit public interne Option DPA				
Intitulé des blocs de compensation	Numéros des UE composant les blocs	Crédits attribués aux blocs	Bloc compensable	Bloc non compensable
A	UE1-UE2-UE3-UE4	30	X	
B	UE1-UE2-UE3-UE4-UE5	30	X	

Master 2 - Parcours Culture Juridique Public				
Intitulé des blocs de compensation	Numéros des UE composant les blocs	Crédits attribués aux blocs	Bloc compensable	Bloc non compensable
A	UE1-UE2-UE3-UE4-UE5	30	X	
B	UE1-UE2-UE3	30	X	

Master 2 - Parcours Sécurité Publique				
Intitulé des blocs de compensation	Numéros des UE composant les blocs	Crédits attribués aux blocs	Bloc compensable	Bloc non compensable
A	UE1-UE2-UE3-UE4-UE5-UE6	30	X	
B	UE1-UE2-UE3-UE4-UE5	30	X	

MASTER 1 Administration publique Parcours Droit public interne

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue :

3 crédits

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.

Semestre	Bloc		Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
					évaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2 ^{nde} chance		
					Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
1	A	UE 1 : L'Etat	12												
		EC 1 : Théories constitutionnelles		40	EvT		1	E	1H				1	E	1H
		EC 2 : Droit de la décentralisation		40	EvT		1	O				1	O		
		EC 3 : Droit de la décentralisation - TD		40	EvC		2	E et/ou O		1	M				
		UE 2 : L'économie publique	12												
		EC 1 : Libertés de circulation et libre concurrence dans l'UE		30	EvT		1	E	1H				1	E	1H
		EC 2 : Droit public économique		30	EvT		1	O				1	O		
		EC 3 : Droit public économique - TD		30	EvC		2	E et/ou O		1	M				
		EC 4 : Droit public de la concurrence		30	EvC		2	E et/ou O				1	O		
		UE 3 : Options	6												
		Matières au choix (2 parmi 3)													
		EC 1 : Théorie des relations internationales		30	EvT		1	E	1H				1	E	1H
		EC 2 : Droit des étrangers et de l'asile		30	EvT		1	O				1	O		
		EC 3 : Enjeux du développement durable		30	EvT		1	E	1H				1	E	1H
			30												
2	B	UE 1 : L'administration	12												
		EC 1 : Droit de la fonction publique		40	EvT		1	E	3H				1	E	1H
		EC 2 : Droit de la responsabilité administrative		40	EvT		1	E	3H				1	E	1H
		EC 3 : Droit de la responsabilité administrative - TD		40	EvC		2	E et/ou O		1	M				
		UE 2 : Les moyens publics	9												
		EC 1 : Droit des travaux publics		30	EvT		1	E	1H				1	E	1H
		EC 2 : Droit des contrats publics		30	EvT		1	E	3H				1	E	1H
		EC 3 : Droit des contrats publics - TD		30	EvC		2	E et/ou O		1	M				
		UE 3 : Développement durable	6												

	EC 1 : Droit de l'environnement		20	EvT		1	E	1H				1	E	1H
	EC 2 : Politiques de l'environnement		20	EvT		1	O					1	O	
	EC 3 : Contentieux de l'environnement		20	EvC		2	E et/ou O		1	M		1	M	
	UE 4 : Compétence linguistique	3												
	EC 1 : Anglais		30	EvC		2	E et/ou O		1	O		1	O	
		30												

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En cas d'évaluation continue, le nombre, la nature et la durée des épreuves sont donnés à titre indicatif.

Durée des oraux

Petits oraux : 20 minutes maximum (préparation éventuelle non incluse)

Grands oraux : 30 minutes maximum (préparation éventuelle non incluse)

Oraux de 2nde chance : Durée en fonction du nombre de matières à repasser

MASTER 2 Administration publique Parcours Droit public interne Option Droit public approfondi

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue :

36 crédits

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.

Semestre	Bloc		Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
					évaluation initiale					RSE avec aménagement des exam			2 ^{nde} chance		
					Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
3	A	UE 1 : Droit public approfondi 1	12												
		EC 1 : Droit constitutionnel approfondi		70	EvC		2	E et/ou O		1	M				
		EC 2 : Libertés fondamentales, aspects de droit public		50	EvT		1	E	1H						
		UE 2 : Pensée juridique	12												
		EC 1 : Théorie du droit		60	EvT		1	E	3H	1	O				
		EC 2 : Philosophie du droit		60	EvT		1	O							
		UE 3 : Spécialisation juridique	3												
		Matière au choix (1 parmi 2)													
		EC 1 : Finances publiques et fiscalité locale		30	EvC		2	E et/ou O							
		EC 2 : Droit des migrations et des réfugiés		30	EvT		1	E	1H						
		UE 4 : Recherche juridique 1	3												
		EC 1 : Méthodologie du mémoire		20	EvC		2	E et/ou O		1	M				
		EC 2 : Rédaction d'un article collectif		10	EvT		1	A							
		30													
		UE 1 : Droit public approfondi 2	9												Oral transversal portant sur les matières non validées (hors rapport de stage, mémoire, soutenance)
		EC 1 : Droit administratif approfondi		40	EvC		2	E et/ou O		1	M				
		EC 2 : Droit international public approfondi		20	EvC		2	E et/ou O		1	M				
		EC 3 : Procédure administrative contentieuse		30	EvC		2	E et/ou O		1	M				
		UE 2 : Perspectives juridiques	6												
		EC 1 : Droit public comparé		20	EvC		2	E et/ou O		1	M				

4	B	EC 2 : Processus historique de construction de l'Etat		30	EvC		2	E et/ou O		1	M	
		EC 3 : Législations et politiques étrangères		10	EvT		2	A				
		UE 3 : Recherche juridique 2	9									
		EC 1 : Méthodologie du mémoire et de l'oral		20	EvC		2	E et/ou O		1	M	
		EC 2 : Stage de recherche (Mémoire)		50	EvT		1	M et/ou S				
		EC 3 : Grand oral		20	EvT		1	O				
		UE 4 : Projet et pratique	3									
		Matière au choix (1 parmi 2)										
		EC 1 : Réalisation de projet		30	EvT		1	A				
		EC 2 : Clinique des droits		30	EvC		2	E et/ou O		1	M	
		UE 5 : Compétence linguistique	3									
		EC 1 : Anglais		30	EvC		2	E et/ou O		1	O	
			30									

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En cas d'évaluation continue, le nombre, la nature et la durée des épreuves sont donnés à titre indicatif.

REMARQUES :

S3 UE 4 EC2 : nature de l'épreuve "Autre" : écrit et/ou oral et/ou mémoire et/ou participation

S4 UE 4 EC2 : nature de l'épreuve "Autre" : écrit et/ou oral et/ou mémoire et/ou participation

S4 UE 4 EC1 : nature de l'épreuve "Autre" : écrit et/ou oral et/ou mémoire et/ou participation

Durée des oraux

Petits oraux : 20 minutes maximum (préparation éventuelle non incluse)

Grands oraux : 30 minutes maximum (préparation éventuelle non incluse)

Oraux de 2nde chance : Durée en fonction du nombre de matières à repasser

MASTER 2 Administration publique Parcours Carrières publiques Option Droit des affaires des collectivités publiques

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue :

36 crédits

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.

Semestre	Bloc		Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences											
					évaluation initiale					RSE avec aménagement des exam			2 ^{nde} chance			
					Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	
3	A	UE 1 : L'action contractuelle et des collectivités publiques	9													
		EC 1 : Droit de la commande publique		10	EvT		1	E	1H							
		EC 2 : Droit de la commande publique : études approfondies		30	EvC		2	E et/ou O		1	M					
		EC 3 : Opérations d'aménagement		20	EvC		2	E et/ou O		1	M					
		EC 4 : Grand oral		30	EvT		1	O								
		UE 2 : La valorisation des ressources des collectivités publiques	9													
		EC 1 : Valorisation des propriétés publiques		40	EvC		2	E et/ou O		1	M					
		EC 2 : Etude de cas en propriété intellectuelle		20	EvC		2	E et/ou O		1	M					
		EC 3 : Finances publiques et fiscalité locale		30	EvC		2	E et/ou O								
		UE 3 : Environnement et développement durable	6													
		EC 1 : Les grands principes du droit des transports		60	EvT		1	E*	1H							
		EC 2 : Politiques publiques de mobilité durable														
		EC 3 : Service public local des mobilités														
		EC 4 : Les contrats de service public de la mobilité														

		EC 5 : Les entreprises publiques de la mobilité										Oral transversal portant sur les matières non validées (hors rapport de stage, mémoire, soutenance)
		UE 4 : Suivi de projet de collectivités publiques et recherche	3									
		Matière au choix (1 parmi 2)										
		EC 1 : Gestion et financement de projet 1		30	EvC		2	E et/ou O		1	M	
		EC 2 : Méthodologie du mémoire		30	EvC		2	E et/ou O		1	M	
		UE 5 : Anglais	3									
		EC 1 : Anglais		30	EvC		2	E et/ou O		1	O	
			30									
4	B	UE 1 : Les collectivités publiques et le développement	9									
		EC 1 : Droit et pratique de l'urbanisme		10	EvC		2	E et/ou O		1	M	
		EC 2 : Droit et pratique de l'urbanisme : études approfondies		10	EvC		2	E et/ou O		1	M	
		EC 3 : Droit et pratique des services publics		20	EvT		1	E	1H			
		EC 4 : Droit et pratique des travaux publics : études approfondies		10	EvC		1	A				
		EC 5 : Droit des entreprises et des participations publiques		10	EvC		2	E et/ou O		1	M	
		EC 6 : Grand oral		30	EvT		1	O				
		UE 2 : Les litiges des collectivités publiques	9									
		EC 1 : Contentieux contractuels		20	EvC		2	E et/ou O		1	M	
		EC 2 : Contentieux de l'urbanisme : études de cas		10	EvC		2	E et/ou O		1	M	
		EC 3 : Contentieux des affaires en droit de l'Union Européenne		10	EvC		2	E et/ou O		1	M	
		EC 4 : Contentieux pénal des affaires publiques		10	EvT		1	E	1H			
		EC 5 : Contentieux des travaux publics		10	EvT		1	A				
		EC 6 : Résolution amiable des différends		10	EvT		1	A				
		EC 7 : Procédure administrative contentieuse		20	EvC		2	E et/ou O		1	M	

	UE 3 : Recherche et pratique professionnelle	3									
	Matière au choix (1 parmi 3)										
	EC 1 : Gestion et financement de projet 2 - option projet collectif		30	EvT		1	A				
	EC 2 : Clinique des droits		30	EvT		1	A				
	EC 3 : Méthodologie du mémoire et de l'oral		30	EvC		2	E et/ou O		1	M	
	UE 4 : Stage et rapport de stage	9									
	EC 1 : Stage professionnel et rapport de stage		90	EvT		1	M et/ou S				
		30									

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En cas d'évaluation continue, le nombre, la nature et la durée des épreuves sont donnés à titre indicatif.

REMARQUES :

* : Epreuve portant sur l'une et/ou l'autre et/ou l'ensemble des matières de l'UE

S4 UE 1 EC 4 : nature de l'épreuve "Autre" : écrit et/ou oral et/ou mémoire et/ou participation

S4 UE 2 EC 5 : nature de l'épreuve "Autre" : écrit et/ou oral et/ou mémoire et/ou participation

S4 UE 2 EC 6 : nature de l'épreuve "Autre" : écrit et/ou oral et/ou mémoire et/ou participation

S4 UE 3 EC 1 : nature de l'épreuve "Autre" : écrit et/ou oral et/ou mémoire et/ou participation

S4 UE 3 EC 2 : nature de l'épreuve "Autre" : écrit et/ou oral et/ou mémoire et/ou participation

Durée des oraux

Petits oraux : 20 minutes maximum (préparation éventuelle non incluse)

Grands oraux : 30 minutes maximum (préparation éventuelle non incluse)

Oraux de 2nde chance : Durée en fonction du nombre de matières à repasser

MASTER 1 Administration publique Parcours Sécurité publique

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue :

3 crédits

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.

Semestre	Bloc		Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
					évaluation initiale					RSE avec aménagement des exam			2 ^{nde} chance		
					Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
1	A	UE 1 : Pouvoirs publics	12												
		EC 1 : Théories constitutionnelles		40	EvT		1	E	1H				1	E	1H
		EC 2 : Droit de la décentralisation		40	EvT		1	O				1	O		
		EC 3 : Droit de la décentralisation - TD		40	EvC		2	E et/ou O		1	M		1	M	
		UE 2 : Sécurité publique 1	12												
		EC 1 : Droit pénal spécial		40	EvT		1	E	3H				1	E	1H
		EC 2 : Droit pénal spécial - TD		40	EvC		2	E et/ou O		1	M		1	M	
		EC 3 : Acteurs de la sécurité publique		40	EvT		1	E	1H				1	E	1H
		UE 3 : Options	6												
		Matières au choix (2 parmi 3)													
		EC 1 : Criminologie		30	EvT		1	E	3H				1	E	1H
		EC 2 : Théorie des relations internationales		30	EvT		1	E	1H				1	E	1H
		EC 3 : Droit des étrangers et de l'asile		30	EvT		1	O					1	O	
			30												
2	B	UE 1 : Responsabilité	12												
		EC 1 : Droit de la fonction publique		40	EvT		1	E	1H				1	E	1H
		EC 2 : Droit de la responsabilité administrative		40	EvT		1	E	3H				1	E	1H
		EC 3 : Droit de la responsabilité administrative - TD		40	EvC		2	E et/ou O		1	M		1	M	
		UE 2 : Sécurité publique 2	9												
		EC 1 : Droit pénal des affaires		30	EvT		1	E	1H				1	E	1H
		EC 2 : Droit de la peine		30	EvT		1	E	1H				1	E	1H
		EC 3 : Procédure pénale - TD		30	EvC		2	E et/ou O		1	M		1	E	1H
		UE 3 : Droit européen	6												
		EC 1 : Droit de la Convention européenne des droits de l'homme		30	EvT		1	E	1H				1	E	1H
		EC 2 : Droit pénal européen		30	EvT		1	O					1	O	

		UE 4 : Compétence linguistique	3											
		EC 1 : Anglais		30	EvC		2	E et/ou O		1	O		1	O
			30											

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En cas d'évaluation continue, le nombre, la nature et la durée des épreuves sont donnés à titre indicatif.

Durée des oraux

Petits oraux : 20 minutes maximum (préparation éventuelle non incluse)

Grands oraux : 30 minutes maximum (préparation éventuelle non incluse)

Oraux de 2nde chance : Durée en fonction du nombre de matières à repasser

MASTER 2 Administration publique Parcours Sécurité publique

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue :

24 crédits

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.

Semestre	Bloc		Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences											
					évaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2 ^{nde} chance			
					Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	
3	A	UE 1 : Droit pénal	9													Oral transversal portant sur les matières non validées (hors rapport de stage, mémoire, soutenance)
		EC 1 : Droit pénal général		30	EvC		2	E et/ou O		1	M					
		EC 2 : Délinquance économique et financière		30	EvT		1	E	1H							
		EC 3 : Droit pénal comparé		30	EvT		1	E	1H	1	M					
		UE 2 : Libertés et droits fondamentaux	6													
		EC 1 : Libertés fondamentales, aspects de droit pénal		60	EvT		1	Grand oral*								
		EC 2 : Libertés fondamentales, aspects de droit public														
		UE 3 : Organisation des forces de sécurité	6													
		EC 1 : Organisation des forces de sécurité interne		30	EvT		1	E	1H							
		EC 2 : Organisation des forces de sécurité externe		30	EvC		2	E et/ou O		1	M					
		UE 4 : Identification du phénomène criminel	3													
		EC 1 : Identification du phénomène criminel		30	EvT		1	E	1H							
		UE 5 : Préparation aux concours de la sécurité publique	3													
		EC 1 : Méthodologie		30	EvC		2	E et/ou O		1	M					
UE 6 : Anglais	3															
EC 1 : Anglais		30	EvC		2	E et/ou O		1	O							
		30														
4	B	UE 1 : Actualités des crises et des conflits	3													
		EC 1 : Actualités des crises et des conflits		30	EvC		2	E et/ou O		1	M					
		UE 2 : Renouvellement de la sécurité publique	6													
		EC 1 : Les enjeux de la sécurité publique		60	EvT		1	Grand oral*								
		EC 2 : Les forces du contrôle de la sécurité publique														
		EC 3 : Le contrôle des forces de la sécurité publique														
		UE 3 : Droit pénal approfondi	9													
		EC 1 : Procédure pénale approfondie		30	EvT		1	E	3H							
		EC 2 : Procédure pénale approfondie - TD		30	EvC		2	E et/ou O		1	M					
		EC 3 : Droit pénal des mineurs		30	EvT		1	E	1H							

Oral transversal portant sur les matières non validées (hors rapport de stage, mémoire, soutenance)

		UE 4 : Droit et pratique des services publics	3								
		EC 1 : Droit et pratique des services publics		30	EvT		1	E	1H		
		UE 5 : Vision pratique de la sécurité publique	9								
		EC 1 : Stage professionnel et rapport de stage ou stage de recherche (mémoire) ou Clinique des droits		90	EvT		1	M			
			30								

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En cas d'évaluation continue, le nombre, la nature et la durée des épreuves sont donnés à titre indicatif.

REMARQUES :

* : Epreuve portant sur l'une et/ou l'autre et/ou l'ensemble des matières

Durée des oraux

Petits oraux : 20 minutes maximum (préparation éventuelle non incluse)

Grands oraux : 30 minutes maximum (préparation éventuelle non incluse)

Oraux de 2nde chance : Durée en fonction du nombre de matières à repasser



ÉCOLE DE DROIT

Université Clermont Auvergne

**MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES
ET DES COMPÉTENCES
Année universitaire 2026-2027**

Master DROIT CIVIL

Parcours 1 : Droit civil général

Parcours 2 : Droit et culture

Conseil de Gestion : 29 juin 2026



UNIVERSITÉ
Clermont
Auvergne

Approuvé par le
Conseil de la Formation et de la Vie Universitaire
du 8 septembre 2026

Délibération complète sur le site institutionnel de l'UCA :



INFORMATIONS ET RÈGLES APPLICABLES À LA FORMATION

Responsable Pédagogique de la mention : Jean-François RIFFARD

Parcours, Niveau ...	Référent Pédagogique	Adresse e-mail
Droit civil général	Jean-François RIFFARD Sophie PRETOT	j-francois.riffard@uca.fr sophie.pretot@uca.fr
Droit et culture	Xavier PERROT Rémi OULION	Xavier.PERROT@uca.fr remi.oulion@uca.fr

Contact en scolarité : scola.droit@uca.fr

Assiduité aux enseignements, accès à la salle d'examen, absences aux épreuves d'évaluation continue (EvC)	
Assiduité aux CM	Le contrôle de l'assiduité sera effectué via l'appel, dans toutes les matières en contrôle continu quelle que soit l'unité d'enseignement. Au delà de deux absences par semestre dans une même matière, l'étudiant est considéré comme défaillant, sauf en cas d'absences justifiées. Pour les étudiants en alternance ou les stagiaires bénéficiant de la formation continue, chaque absence doit être justifiée par un document probant.
Assiduité aux TD	Le contrôle de l'assiduité sera effectué via l'appel, dans toutes les matières en contrôle continu quelle que soit l'unité d'enseignement. Au delà de deux absences par semestre dans une même matière, l'étudiant est considéré comme défaillant, sauf en cas d'absences justifiées. Pour les étudiants en alternance ou les stagiaires bénéficiant de la formation continue, chaque absence doit être justifiée par un document probant.
Assiduité aux TP	
Accès à la salle d'examen	Le délai durant lequel un étudiant en retard sera tout de même accepté dans la salle d'examen alors que l'épreuve aura déjà commencé est impérativement inférieur à 1h. Ce délai s'applique à l'ensemble des formations de la composante. -30 minutes pour les épreuves de 1 heure et 2 heures -1 heure pour les épreuves de 3 heures et plus
La composante distingue absences justifiées / injustifiées pour les épreuves d'évaluation continue	En cas d'absence non justifiée à une épreuve évaluée en contrôle continu annoncée préalablement l'étudiant sera considéré comme défaillant. En cas d'absence justifiée à une épreuve en contrôle continu annoncée préalablement ou en cas d'absence justifiée ou non à une épreuve non annoncée préalablement par l'enseignant, une épreuve de substitution sera programmée. En cas d'absence à l'épreuve de substitution l'étudiant sera déclaré défaillant.

Stages		
M1/M2 - parcours	durée minimale	calendrier/période
M2 Droit civil général	2 mois	Avant le 30 septembre N+1
M2 Droit et culture	2 mois	Avant le 30 septembre N+1

Des stages complémentaires sont possibles dans les conditions fixées par le CFVU du 24 mai 2022.

Référent stage pour la formation : Jean-François RIFFARD, Sophie PRETOT, Xavier PERROT, Rémi OULION

MODALITÉS DE COMPENSATION

Master 1 - Parcours Droit civil général				
Intitulé des blocs de compensation	Numéros des UE composant les blocs	Crédits attribués aux blocs	Bloc compensable	Bloc non compensable
A	UE1-UE2-UE3-UE4	30	X	
B	UE1-UE2-UE3-UE4	30	X	

Master 1 - Parcours Droit et culture				
Intitulé des blocs de compensation	Numéros des UE composant les blocs	Crédits attribués aux blocs	Bloc compensable	Bloc non compensable
A	UE1-UE2-UE3-UE4	30	X	
B	UE1-UE2-UE3-UE4	30	X	

Master 2 - Parcours Droit civil général				
Intitulé des blocs de compensation	Numéros des UE composant les blocs	Crédits attribués aux blocs	Bloc compensable	Bloc non compensable
A	UE1-UE2-UE3-UE4	30	X	
B	UE1-UE2-UE3-UE4	30	X	

Master 2 - Parcours Droit et culture				
Intitulé des blocs de compensation	Numéros des UE composant les blocs	Crédits attribués aux blocs	Bloc compensable	Bloc non compensable
A	UE1-UE2-UE3-UE4-UE5	30	X	
B	UE1-UE2-UE3	30	X	

MASTER 1 - Parcours Droit civil général

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue :

3 crédits

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.

Semestre	Bloc		Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
					évaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2 ^{nde} chance		
					Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
1	A	UE 1 : Droit civil 1	6												
		EC 1 : Droit des régimes matrimoniaux		40	EvT		1	E	3H				1	E	1H
		EC 2 : Droit des régimes matrimoniaux - TD		20	EvC		2	E et/ou O		1	M		1	M	
		UE 2 : Environnement international	12												
		EC 1 : Droit international privé		50	EvT		1	E	3H				1	E	1H
		EC 2 : Droit international privé - TD		30	EvC		2	E et/ou O		1	M		1	M	
		EC 3 : Libertés de circulation et libre concurrence dans l'UE		40	EvT		1	E	1H				1	E	1H
		UE 3 : Fiscalité et comptabilité	6												
		EC 1 : Fiscalité des personnes et de l'entreprise		30	EvT		1	E	1H				1	E	1H
		EC 2 : Comptabilité de l'entreprise		30	EvT		1	E	3H				1	E	1H
		UE 4 : Droit civil appliqué	6												
		EC 1 : Droit de la construction		40	EvT		1	E	1H				1	E	1H
		EC 2 : Projet tutoré/initiation à la recherche		20	EvT		1	A					1	A	
		EC 3 : Orientation professionnelle													
			30												
2	B	UE 1 : Droit civil 2	12												
		EC 1 : Droit des successions		80	EvT		1	E*	3H				1	E*	1H
		EC 2 : Droit des libéralités													
		EC 3 : Droit des successions et des libéralités - TD		40	EvC		2	E et/ou O		1	M		1	M	
		UE 2 : Affaires	9												
		EC 1 : Droit des entreprises en difficulté		30	EvT		1	E	3H				1	E	1H
		EC 2 : Droit des entreprises en difficulté - TD		30	EvC		2	E et/ou O		1	M		1	M	
		Matière au choix (1 parmi 3)													
		EC 3 : Modes alternatifs de règlement des différends		30	EvT		1	A					1	A	
		EC 4 : Droit de la propriété industrielle		30	EvT		1	E	1H				1	E	1H
		EC 5 : Droit de la concurrence		30	EvT		1	E	1H				1	E	1H
			6												
				30	EvT		1	E	1H				1	E	1H

		EC 2 : Droit de l'environnement		30	EvT		1	E	1H				1	E	1H
		UE 4 : Anglais	3												
		EC 1 : Anglais		30	EvC		2	E et/ou O		1	O		1	O	
			30												

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En cas d'évaluation continue, le nombre, la nature et la durée des épreuves sont donnés à titre indicatif.

REMARQUES :

* Epreuve portant sur l'une et/ou l'autre et/ou l'ensemble des matières.

S1-UE4-EC2 : nature de l'épreuve "Autre" : écrit et/ou oral et/ou mémoire et/ou participation

Durée des oraux

Petits oraux : 20 minutes maximum (préparation éventuelle non incluse)

Grands oraux : 30 minutes maximum (préparation éventuelle non incluse)

Oraux de 2nde chance : Durée en fonction du nombre de matières à repasser

MASTER 2 - Parcours Droit civil général

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue :

30 crédits

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.

Semestre	Bloc		Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences								
					évaluation initiale				RSE avec aménagement des examens			2 nd e chance	
					Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.
3	A	UE 1 : Droit de la famille et des biens	6										Oral transversal portant sur les matières non validées (hors rapport de stage, mémoire, soutenance)
		EC 1 : Droit approfondi des biens		30	EvT		1	E	3H				
		EC 2 : Droit approfondi patrimonial de la famille		30	EvC		2	E et/ou O		1	M		
		UE 2 : Approche fondamentale	12										
		EC 1 : Grandes notions du droit privé		40	EvT		1	E	3H				
		EC 2 : Libertés fondamentales, aspects de droit civil		40	EvT		1	E	1H				
		EC 3 : Atelier d'écriture et de recherches juridiques		40	EvC		2	E et/ou O		1	M		
		UE 3 : Spécialisation et orientation professionnelle	9										
		EC 1 : Droit de la preuve		45	EvT		1	E	1H				
		Option au choix (1 parmi 4)											
		Option 1 : Orientation barreau											
		EC 2 : Droit commun du procès		45	EvT		1	E	1H				
		Option 2 : Orientation huissier											
	EC 3 : Voies d'exécution		45	EvC		2	E et/ou O		1	M			
	Option 3 : Orientation notariale												
	EC 4 : Droit approfondi des régimes matrimoniaux		25	EvT		1	E	3H					
	EC 5 : Droit des baux commerciaux et professionnels		20	EvT		1	E	1H					
Option 4 : Orientation recherche													
EC 6 : Théorie du droit		45	EvT		1	E	3H						
		UE 4 : Anglais	3										
		EC 1 : Anglais		30	EvC		2	E et/ou O		1	O		
			30										
		UE 1 : Contrats et obligations	9										
		EC 1 : Droit approfondi des obligations		45	EvT		1	O					
		EC 2 : Atelier de technique contractuelle		45	EvC		2	E et/ou O		1	M		
		UE 2 : Droit civil appliqué	6										

Oral transversal portant sur
les matières non validées
(hors rapport de stage,
mémoire, soutenance)

4	B	EC 1 : Contentieux droit des assurances / Consommation		30	EvC		2	E et/ou O		1	M	
		EC 2 : Contentieux droit immobilier et de la construction		30	EvC		2	E et/ou O		1	M	
		UE 3 : Droit civil spécial	6									
		EC 1 : Droit approfondi des personnes et de la famille		30	EvC		2	E et/ou O		1	M	
		EC 2 : Droit approfondi des contrats spéciaux		30	EvT		1	E	1H			
		UE 4 : Recherche et pratique professionnelle	9									
		EC 1 : Organisation d'un colloque		10	EvT		1	A				
		EC 2 : Stage professionnel		80	EvT		1	M et/ou S				
			30									

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En cas d'évaluation continue, le nombre, la nature et la durée des épreuves sont donnés à titre indicatif.

REMARQUES :

S4-UE4-EC1 : nature de l'épreuve "Autre" : écrit et/ou oral et/ou mémoire et/ou participation

Durée des oraux

Petits oraux : 20 minutes maximum (préparation éventuelle non incluse)

Grands oraux : 30 minutes maximum (préparation éventuelle non incluse)

Oraux de 2^{de} chance : Durée en fonction du nombre de matières à repasser

MASTER 1 - Parcours Droit et culture

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue :

3 crédits

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.

Semestre	Bloc		Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
					évaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2 ^{nde} chance		
					Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
1	A	UE 1 : Droit civil 1	12												
		EC 1 : Droit des régimes matrimoniaux		40	EvT		1	E	3H				1	E	1H
		EC 2 : Droit des régimes matrimoniaux - TD		20	EvC		2	E et/ou O		1	M		1	M	
		EC 3 : Droit de la construction		40	EvT		1	E	3H				1	E	1H
		EC 4 : Droit de la construction - TD		20	EvC		2	E et/ou O		1	M		1	M	
		UE 2 : Environnement international	9												
		EC 1 : Droit international privé		50	EvT		1	E	1H				1	E	1H
		EC 2 : Libertés de circulation et libre concurrence dans l'UE		40	EvT		1	E	1H				1	E	1H
		UE 3 : Affaires et procédures 1	3												
		EC 1 : Procédures d'exécution en matière civile et commerciale		30	EvT		1	E	1H				1	E	1H
		UE 4 : Culture juridique 1	6												
		EC 1 : Histoire de la pensée juridique		60	EvT		1	E	3H				1	E	1H
	EC 2 : Initiation à la recherche														
			30												
2	B	UE 1 : Droit civil 2	6												
		EC 1 : Droit des successions		40	EvT		1	E*	3H				1	E*	1H
		EC 2 : Droit des libéralités		20	EvC		2	E et/ou O		1	M		1	M	
		EC 3 : Droit des successions et des libéralités - TD													
		UE 2 : Environnement social	6												
		EC 1 : Histoire de la protection sociale		20	EvT		1	E	1H				1	E	1H
		EC 2 : Modes alternatifs de règlement des différends		20	EvT		1	A					1	A	
		EC 3 : Droit des entreprises en difficulté		20	EvT		1	E	1H				1	E	1H
		UE 3 : Culture juridique 2	15												
		EC 1 : Fondements historiques et philosophiques des libertés publiques		40	EvT		1	E	3H				1	E	1H
		EC 2 : Fondements historiques et philosophiques des libertés publiques - TD		30	EvC		2	E et/ou O		1	M		1	M	
		EC 3 : Histoire du droit international		40	EvT		1	O					1	E	1H

		EC 4 : Anthropologie juridique		40	EvC		2	E et/ou O				1	E	1H
		UE 4 : Langues	3											
		EC 1 : Anglais		30	EvC		2	E et/ou O		1	O		1	O
			30											

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En cas d'évaluation continue, le nombre, la nature et la durée des épreuves sont donnés à titre indicatif.

REMARQUES :

* Epreuve portant sur l'une et/ou l'autre et/ou l'ensemble des matières.

Durée des oraux

Petits oraux : 20 minutes maximum (préparation éventuelle non incluse)

Grands oraux : 30 minutes maximum (préparation éventuelle non incluse)

Oraux de 2nde chance : Durée en fonction du nombre de matières à repasser

MASTER 2 - Parcours Droit et culture

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue :

12 crédits

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.

Semestre	Bloc		Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
					évaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2 nd e chance		
					Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
3	A	UE 1 : Pensée juridique	6												
		EC 1 : Théorie du droit		30	EvT		1	E	3H						
		EC 2 : Histoire de la philosophie du droit		30	EvT		1	O							
		UE 2 : Histoire du droit public	9												
		EC 1 : Histoire des grandes notions du droit public		30	EvT		1	O							
		EC 2 : Histoire du droit du patrimoine		20	EvT		1	O							
		EC 2 : Histoire de la justice		40	EvC		2	E et/ou O		1	M				
		UE 3 : Histoire du droit privé	9												
		EC 1 : Histoire des grandes notions du droit privé		40	EvT		1	E	3H						
		EC 2 : Histoire des grandes notions du droit pénal		30	EvT		1	O		1	M				
		EC 3 : Droit pénal comparé		20	EvT		1	E	1h	1	M				
		UE 4 : Anglais	3												
		EC 1 : Anglais		30	EvC		2	E et/ou O		1	O				
		UE 5 : Recherche	3												
	EC 1 : Atelier d'écriture et de recherches juridiques		30	EvC		2	E et/ou O		1	M					
		30													
4	B	UE 1 : Histoire internationale des droits et des Etats	6												
		EC 1 : Fondements romains des droits européens		30	EvC		2	E et/ou O		1	M				
		EC 2 : Processus historique de construction de l'Etat		30	EvC		2	E et/ou O		1	M				
		UE 2 : Droit comparé	9												
		EC 1 : Droit privé comparé		30	EvC		2	E et/ou O		1	M				
		EC 2 : Droit public comparé TD		30	EvC		2	E et/ou O		1	M				
		EC 3 : Législations et politiques étrangères		30	EvT		1	A							
		UE 3 : Recherche et pratique professionnelle	15												
		EC 1 : Stage de recherche (Mémoire)		150	EvT		1	M et/ou S							
	EC 2 : Organisation d'un colloque ou participation à un concours														
		30													

Oral transversal portant sur les matières non validées (hors rapport de stage, mémoire, soutenance)

Oral transversal portant sur les matières non validées (hors rapport de stage, mémoire, soutenance)

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En cas d'évaluation continue, le nombre, la nature et la durée des épreuves sont donnés à titre indicatif.

REMARQUES :

S4-UE2-EC3 : nature de l'épreuve "Autre" : écrit et/ou oral et/ou mémoire et/ou participation

Durée des oraux

Petits oraux : 20 minutes maximum (préparation éventuelle non incluse)

Grands oraux : 30 minutes maximum (préparation éventuelle non incluse)

Oraux de 2^{de} chance : Durée en fonction du nombre de matières à repasser



ÉCOLE DE DROIT

Université Clermont Auvergne

**MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES
ET DES COMPÉTENCES
Année universitaire 2026-2027**

Master DROIT DES AFFAIRES

Parcours 1 : Droit du financement et du patrimoine des entreprises

Parcours 2 : Gestion juridique et fiscale de l'entreprise GEFIRE

Conseil de Gestion : 29 juin 2026



UNIVERSITÉ
Clermont
Auvergne

Approuvé par le
Conseil de la Formation et de la Vie Universitaire
du 8 septembre 2026

Délibération complète sur le site institutionnel de l'UCA :



INFORMATIONS ET RÈGLES APPLICABLES À LA FORMATION

Responsable Pédagogique de la mention : Yannick BLANDIN ; Didier VALETTE ; Pablo GUEDON ; Anthony MAYMONT

Parcours, Niveau ...	Référent Pédagogique	Adresse e-mail
Droit du financement et du patrimoine des entreprises	Yannick BLANDIN	yannick.blandin@uca.fr
Gestion juridique et fiscale de l'entreprise	Pablo GUEDON	pablo.guedon@uca.fr
Conformité et maîtrise des risques juridiques et financiers	Anthony MAYMONT	anthony.maymont@uca.fr

Contact en scolarité : scola.doit@uca.fr

Assiduité aux enseignements, accès à la salle d'examen, absences aux épreuves d'évaluation continue (EvC)	
Assiduité aux CM	Le contrôle de l'assiduité sera effectué via l'appel, dans toutes les matières en contrôle continu quelle que soit l'unité d'enseignement. Au delà de deux absences par semestre dans une même matière, l'étudiant est considéré comme défaillant, sauf en cas d'absences justifiées. Pour les étudiants en alternance ou les stagiaires bénéficiant de la formation continue, chaque absence doit être justifiée par un document probant.
Assiduité aux TD	Le contrôle de l'assiduité sera effectué via l'appel, dans toutes les matières en contrôle continu quelle que soit l'unité d'enseignement. Au delà de deux absences par semestre dans une même matière, l'étudiant est considéré comme défaillant, sauf en cas d'absences justifiées. Pour les étudiants en alternance ou les stagiaires bénéficiant de la formation continue, chaque absence doit être justifiée par un document probant.
Assiduité aux TP	
Accès à la salle d'examen	Le délai durant lequel un étudiant en retard sera tout de même accepté dans la salle d'examen alors que l'épreuve aura déjà commencé est impérativement inférieur à 1h. Ce délai s'applique à l'ensemble des formations de la composante. -30 minutes pour les épreuves de 1 heure et 2 heures -1 heure pour les épreuves de 3 heures et plus
La composante distingue absences justifiées / injustifiées pour les épreuves d'évaluation continue	En cas d'absence non justifiée à une épreuve évaluée en contrôle continu annoncée préalablement l'étudiant sera considéré comme défaillant. En cas d'absence justifiée à une épreuve en contrôle continu annoncée préalablement ou en cas d'absence justifiée ou non à une épreuve non annoncée préalablement par l'enseignant, une épreuve de substitution sera programmée. En cas d'absence à l'épreuve de substitution l'étudiant sera déclaré défaillant.

Stages		
M1/M2 - parcours	durée minimale	calendrier/période
M2 DFPE	2 mois	avant le 30 septembre N+1
M2 GEFIRE	2 mois	avant le 30 septembre N+1
M2 CMRJJ	3 mois	avant le 30 septembre N+1

Des stages complémentaires sont possibles dans les conditions fixées par le CFVU du 24 mai 2022.

Référent stage pour la formation : Yannick BLANDIN, Pablo GUEDON ; Anthony MAYMONT

MODALITÉS DE COMPENSATION

Master 1 - Parcours Droit du financement et du patrimoine des entreprises				
Intitulé des blocs de compensation	Numéros des UE composant les blocs	Crédits attribués aux blocs	Bloc compensable	Bloc non compensable
A	UE1 - UE2 - UE3 - UE4	30	X	
B	UE1 - UE2 - UE3 - UE4	30	X	

Master 2 - Parcours Droit du financement et du patrimoine des entreprises				
Intitulé des blocs de compensation	Numéros des UE composant les blocs	Crédits attribués aux blocs	Bloc compensable	Bloc non compensable
A	UE1 - UE2 - UE3 - UE4	30	X	
B	UE1 - UE2 - UE3	30	X	

Master 1 - Parcours Gestion juridique et fiscale de l'entreprise				
Intitulé des blocs de compensation	Numéros des UE composant les blocs	Crédits attribués aux blocs	Bloc compensable	Bloc non compensable
A	UE1 - UE2 - UE3	30	X	
B	UE1 - UE2 - UE3	30	X	

Master 2 - Parcours Gestion juridique et fiscale de l'entreprise				
Intitulé des blocs de compensation	Numéros des UE composant les blocs	Crédits attribués aux blocs	Bloc compensable	Bloc non compensable
A	UE1 - UE2 - UE3 - UE4	30	X	
B	UE1 - UE2 - UE3 - UE4	30	X	

Master 1 - Parcours Conformité et maîtrise des risques juridiques et financiers				
Intitulé des blocs de compensation	Numéros des UE composant les blocs	Crédits attribués aux blocs	Bloc compensable	Bloc non compensable
A	UE1 - UE2 - UE3	30	X	
B	UE1 - UE2 - UE3	30	X	

Master 2 - Parcours Conformité et maîtrise des risques juridiques et financiers				
Intitulé des blocs de compensation	Numéros des UE composant les blocs	Crédits attribués aux blocs	Bloc compensable	Bloc non compensable
A	UE1 - UE2 - UE3	30	X	
B	UE1 - UE2 - UE3 - UE4 - UE5	30	X	

MASTER 1 - Parcours Droit du financement et du patrimoine des entreprises

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue :

15 crédits

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.

Semestre	Bloc		Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
					évaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2 ^{nde} chance		
					Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
1	A	UE 1 : Fondamentaux du droit des affaires 1	9												
		EC 1 : Instruments de paiement et de crédit		30	EvT		1	E	3H				1	E	1H
		EC 2 : Droit approfondi des sociétés et des groupements 1		30	EvT		1	E	1H				1	E	1H
		EC 3 : Instruments de paiement et de crédit - TD		30	EvC		2	E et/ou O		1	M		1	M	
		EC 4 : Initiation à la recherche													
		UE 2 : Fiscalité et comptabilité	9												
		EC 1 : Fiscalité des personnes et de l'entreprise		30	EvT		1	E	3H				1	E	1H
		EC 2 : Comptabilité de l'entreprise		30	EvT		1	E	3H				1	E	1H
		EC 3 : Exercices de comptabilité et de fiscalité des affaires		30	EvC		2	E et/ou O		1	M		1	M	
		UE 3 : Environnement international des relations d'affaires	6												
		EC 1 : Droit international privé		30	EvT		1	E	1H				1	E	1H
		EC 2 : Droit du commerce international		30	EvT		1	E	1H				1	E	1H
		UE 4 : Environnement civil des relations d'affaires 1	6												
		EC 1 : Droit des régimes matrimoniaux		30	EvT		1	E	1H				1	E	1H
	EC 2 : Procédures d'exécution en matière civile et commerciale		30	EvT		1	E	1H				1	E	1H	
		30													
2	B	UE 1 : Fondamentaux du droit des affaires 2	12												
		EC 1 : Droit de la concurrence		30	EvT		1	E	3H				1	E	1H
		EC 2 : Droit des entreprises en difficulté		30	EvT		1	E	3H				1	E	1H
		EC 3 : Droit de la concurrence - TD		30	EvC		2	E et/ou O		1	M		1	M	
		EC 4 : Droit des entreprises en difficulté - TD		30	EvC		2	E et/ou O		1	M		1	M	
		UE 2 : Environnement contentieux des relations d'affaires	6												
		EC 1 : Modes alternatifs de règlement des différends		30	EvT		1		A				1	A	
		EC 2 : Droit pénal des affaires		30	EvT		1	E	1H				1	E	1H
		UE 3 : Environnement civil des relations d'affaires 2	9												
		EC 1 : Droit approfondi des biens et techniques d'organisation du patrimoine		30	EvC		2	E et/ou O		1	M		1	M	
	EC 2 : Droit des successions		30	EvT		1	E	1H				1	E	1H	

	EC 3 : Droit des libéralités		30	EvT		1	E	1H				1	E	1H
	UE 4 : Anglais 1	3												
	EC 1 : Business law et anglais des affaires		30	EvC		2	E et/ou O		1	E et/ou O		1	E et/ou O	
		30												

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En cas d'évaluation continue, le nombre, la nature et la durée des épreuves sont donnés à titre indicatif.

Durée des oraux

Petits oraux : 20 minutes maximum (préparation éventuelle non incluse)

Grands oraux : 30 minutes maximum (préparation éventuelle non incluse)

Oraux de 2nde chance : Durée en fonction du nombre de matières à repasser

MASTER 2 - Parcours Droit du financement et du patrimoine des entreprises

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue :

39 crédits

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.

Semestre	Bloc		Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences									
					évaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2 ^{nde} chance	
					Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.
3	A	UE 1 : Financement des entreprises 1	12										Oral transversal portant sur les matières non validées (hors rapport de stage, mémoire, soutenance)	
		EC 1 : Droit approfondi des sûretés et des garanties de paiement 1		60	EvC		2	E et/ou O		1	M			
		EC 2 : Droit du financement et de l'investissement		30	EvC		2	E et/ou O		1	M			
		EC 3 : Institutions bancaires et financières		30	EvC		2	E et/ou O		1	M			
		UE 2 : Patrimoine des entreprises 1	12											
		EC 1 : Droit approfondi des sociétés et des groupements 2		120	EvT		1	A*	24H					
		EC 2 : Droit des opérations sur les fonds												
		EC 3 : Droit des baux commerciaux et professionnels												
		EC 4 : Droit et pratique des contrats de distribution												
		UE 3 : Anglais 2	3											
EC 1 : Business Law et anglais des affaires		30	EvC		2	E et/ou O		1	E et/ou O					
UE 4 : Atelier décriture	3													
EC 1 : Ateliers de professionnalisation		30	EvC		2	E et/ou O		1	M					
		30												
4	B	UE 1 : Financement des entreprises 2	12											
		EC 1 : Droit approfondi des sûretés et des garanties de paiement 2		60	EvC		2	E et/ou O		1	M			
		EC 2 : Droit approfondi des entreprises en difficulté		30	EvC		2	E et/ou O		1	M			
		EC 3 : Personnes, famille et pratiques bancaires		30	EvC		2	E et/ou O		1	M			
		UE 2 : Patrimoine des entreprises 2	9											
		EC 1 : Droit de la gestion patrimoniale		30	EvC		2	E et/ou O		1	M			
		EC 2 : Culture et analyse financière		30	EvC		2	E et/ou O		1	M			
		EC 3 : Fiscalité bancaire, financière et patrimoniale		30	EvC		2	E et/ou O		1	M			
		UE 3 : Recherche et pratique professionnelle	9											
		EC 1 : Stage professionnel et rapport de stage ou stage de recherche (mémoire)		80	EvT		1	M et/ou S						
		EC 2 : Organisation d'un colloque ou participation à un concours		10	EvT		1	A						
		EC 3 : Méthodologie du rapport et du mémoire												
				30										

Oral transversal portant sur les matières non validées (hors rapport de stage, mémoire, soutenance)

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En cas d'évaluation continue, le nombre, la nature et la durée des épreuves sont donnés à titre indicatif.

REMARQUES :

A* S3-UE2 : Epreuve libre de 24h portant sur l'une et/ou l'autre et/ou l'ensemble des matières de l'UE 2 semestre 3.

S4-UE3-EC2 : nature de l'épreuve "Autre" : écrit et/ou oral et/ou mémoire et/ou participation

Durée des oraux

Petits oraux : 20 minutes maximum (préparation éventuelle non incluse)

Grands oraux : 30 minutes maximum (préparation éventuelle non incluse)

Oraux de 2nde chance : Durée en fonction du nombre de matières à repasser

MASTER 1 - Parcours Gestion juridique et fiscale de l'entreprise - GEFIRE

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue :

3 crédits

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.

Semestre	Bloc		Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
					évaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2 nd e chance		
					Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
1	A	UE 1 : Organisation de l'entreprise 1	12												
		EC 1 : Droit approfondi des sociétés et des groupements 1		40	EvT		1	E	3H				1	E	1H
		EC 2 : Droit approfondi des sociétés et des groupements - TD		40	EvC		2	E et/ou O		1	M		1	M	
		Matière au choix (1 parmi 2)													
		EC 3 : Droit des régimes matrimoniaux		40	EvT		1	E	1H				1	E	1H
		EC 4 : Libertés de circulation et libre concurrence dans l'UE		40	EvT		1	E	1H				1	E	1H
		EC 5 : Initiation à la recherche													
		UE 2 : Fiscalité, finances et comptabilité de l'entreprise 1	12												
		EC 1 : Fiscalité des personnes et de l'entreprise		40	EvT		1	E	3H				1	E	1H
		EC 2 : Comptabilité de l'entreprise		40	EvT		1	E	3H				1	E	1H
		EC 3 : Exercices de comptabilité et de fiscalité des affaires		40	EvC		2	E et/ou O		1	M		1	M	
		UE 3 : Vie de l'entreprise 1	6												
		EC 1 : Instruments de paiement et de crédit		15	EvT		1	E	1H				1	E	1H
	EC 2 : Droit international privé		15	EvT		1	E	1H				1	E	1H	
EC 3 : Droit du commerce international		15	EvT		1	E	1H				1	E	1H		
EC 4 : Procédures d'exécution en matière civile et commerciale		15	EvT		1	E	1H				1	E	1H		
			30												
2	B	UE 1 : Organisation de l'entreprise 2	15												
		EC 1 : Droit des entreprises en difficulté		40	EvT		1	E	3H				1	E	1H
		EC 2 : Droit des entreprises en difficulté - TD		40	EvC		2	E et/ou O		1	M		1	M	
		EC 3 : Aspects sociaux des restructurations		40	EvT		1	E	1H				1	E	1H
		EC 4 : Droit pénal des affaires		30	EvT		1	E	1H				1	E	1H
		UE 2 : Vie de l'entreprise 2	12												
		EC 1 : Droit de la concurrence		30	EvT		1	E	3H				1	E	1H
		EC 2 : Droit de la concurrence - TD		30	EvC		2	E et/ou O		1	M		1	M	
		EC 3 : Modes alternatifs de règlement des différends		30	EvT		1	A					1	A	
		EC 4 : Droit de la propriété industrielle		30	EvT		1	E	1H				1	E	1H

		UE 3 : Anglais 1	3											
		EC 1 : Business law et anglais des affaires		30	EvC		2	E et/ou O		1	E et/ou O		1	E et/ou O
			30											

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En cas d'évaluation continue, le nombre, la nature et la durée des épreuves sont donnés à titre indicatif.

Durée des oraux

Petits oraux : 20 minutes maximum (préparation éventuelle non incluse)

Grands oraux : 30 minutes maximum (préparation éventuelle non incluse)

Oraux de 2nde chance : Durée en fonction du nombre de matières à repasser

MASTER 2 - Parcours Gestion juridique et fiscale de l'entreprise -GEFIRE

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue :

30 crédits

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.

Semestre	Bloc		Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences									
					évaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2 ^{nde} chance	
					Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.
3	A	UE 1 : Organisation et vie de l'entreprise 1	12										Oral transversal portant sur les matières non validées (hors rapport de stage, mémoire, soutenance)	
		EC 1 : Droit approfondi des sociétés et des groupements 2		120	EvT		1	A*	24H					
		EC 2 : Droit des opérations sur les fonds												
		EC 3 : Droit des baux commerciaux et professionnels												
		EC 4 : Droit et pratique des contrats de distribution												
		EC 5 : Droit et pratique des contrats de la propriété industrielle												
		UE 2 : Fiscalité, finances et comptabilité de l'entreprise 2	9											
		EC 1 : Comptabilité commerciale approfondie		90	EvT		1	E*	6H					
		EC 2 : Droit fiscal approfondi de l'entreprise I (IS)												
		EC 3 : Droit fiscal approfondi de l'entreprise II (TVA)												
	EC 4 : Droit fiscal approfondi de l'entreprise III (Fiscalité spéciale)													
	UE 3 : Compléments de formation 2	6												
	EC 1 : Déontologie des acteurs du droit des affaires		30	EvC		2	E et/ou O		1	M				
	EC 2 : Ateliers de professionnalisation		30	EvC		2	E et/ou O		1	M				
UE 4 : Anglais 2	3													
EC 1 : Business Law et anglais des affaires		30	EvC		2	E et/ou O		1	E et/ou O					
		30												
4	B	UE 1 : Organisation et vie de l'entreprise 2	6											
		EC 1 : La place du salarié dans l'entreprise		20	EvC		2	E et/ou O		1	M			
		EC 2 : Protection sociale et prévoyance des dirigeants sociaux		20	EvC		2	E et/ou O		1	M			
		EC 3 : Optimisation juridique et fiscale de l'entreprise		20	EvC		2	E et/ou O		1	M			
		UE 2 : Fiscalité, finances et comptabilité de l'entreprise 3	12											
		EC 1 : Comptabilité consolidée		20	EvC		2	E et/ou O		1	M			
		EC 2 : Analyse financière de l'entreprise		30	EvC		2	E et/ou O		1	M			
		EC 3 : Droit fiscal approfondi de l'entreprise I		20	EvC		2	E et/ou O		1	M			
		EC 4 : Droit fiscal approfondi de l'entreprise II		20	EvC		2	E et/ou O		1	M			
		EC 5 : Contrôle et contentieux fiscal		30	EvC		2	E et/ou O		1	M			
		UE 3 : Compléments de formation 3	3											
		EC 1 : Ateliers de professionnalisation		15	EvC		2	E et/ou O		1	M			
		EC 2 : Vie universitaire : colloque, clinique juridique...		15	EvT		1	A						
		UE 4 : Stage	9											

Oral transversal portant sur les matières non validées (hors rapport de stage, mémoire, soutenance)

		EC 1 : Méthodologie de la recherche documentaire, accompagnement rédactionnel des travaux d'analyse et préparation aux présentations de rapports d'activité et de mémoire		10	EvC		2	E et/ou O		1	M	
		EC 2 : Stage professionnel et rapport de stage ou stage de recherche (mémoire)		80	EvT		1	M et/ou S				
			30									

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En cas d'évaluation continue, le nombre, la nature et la durée des épreuves sont donnés à titre indicatif.

REMARQUES :

A* S3-UE1 : Epreuve libre de 24h portant sur l'une et/ou l'autre et/ou l'ensemble des matières de l'UE1 semestre 3.

E* : Epreuve portant sur l'une et/ou l'autre et/ou l'ensemble des matières de l'UE2 semestre 3

S4 UE 3 EC4 : nature de l'épreuve "Autre" : écrit et/ou oral et/ou mémoire et/ou participation

Durée des oraux

Petits oraux : 20 minutes maximum (préparation éventuelle non incluse)

Grands oraux : 30 minutes maximum (préparation éventuelle non incluse)

Oraux de 2nde chance : Durée en fonction du nombre de matières à repasser

MASTER 1 - Parcours Conformité et maîtrise des risques juridiques et financiers

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue :

9 crédits

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.

Semestre	Bloc		Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
					évaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2 ^{nde} chance		
					Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
1	A	UE 1 : Droit des affaires et conformité 1	15												
		EC 1 : Droit approfondi des sociétés et des groupements		40	EvT		1	E	3H				1	E	1H
		EC 2 : Droit approfondi des sociétés et des groupements - TD		30	EvC		2	E et/ou O		1	M		1	M	
		EC 3 : Conformité et risques		40	EvT		1	E	2H				1	E	1H
		EC 4 : Instruments de paiement et de crédit		40	EvT		1	E	1H				1	E	1H
		UE 2 : Fiscalité et comptabilité	9												
		EC 1 : Fiscalité des personnes et de l'entreprise		30	EvT		1	E	3H				1	E	1H
		EC 2 : Comptabilité de l'entreprise		30	EvT		1	E	3H				1	E	1H
		EC 3 : Exercices de comptabilité et de fiscalité des affaires		30	EvC		2	E et/ou O		1	M		1	M	
		UE 3 : Droit international et éthique des affaires	6												
		EC 1 : Droit international privé		30	EvT		1	E	1H				1	E	1H
EC 2 : Déontologie professionnelle et éthique		30	EvC		2	E et/ou O		1	M		1	M			
		30													
2	B	UE 1 : Droit des affaires et conformité 2	15												
		EC 1 : Droit de la concurrence		40	EvT		1	E	3H				1	E	1H
		EC 2 : Droit de la concurrence - TD		30	EvC		2	E et/ou O		1	M		1	M	
		EC 3 : Droit de la propriété industrielle		40	EvT		1	E	1H				1	E	1H
		EC 4 : Economie bancaire et de l'assurance		40	EvC		2	E et/ou O		1	M		1	M	
		EC 5 : Initiation à la recherche													
		UE 2 : Entreprises et procédures	12												
		EC 1 : Droit des entreprises en difficulté		30	EvT		1	E	3H				1	E	1H
		EC 2 : Droit des entreprises en difficulté - TD		30	EvC		2	E et/ou O		1	M		1	M	
		EC 3 : Droit pénal des affaires		30	EvT		1	E	1H				1	E	1H
		EC 4 : Modes alternatifs de règlement des différends		30	EvT		1	A					1	A	
UE 3 : Anglais	3														
EC 1 : Business law et anglais des affaires		30	EvC		2	E et/ou O		1	E et/ou O		1	E et/ou O			
		30													

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En cas d'évaluation continue, le nombre, la nature et la durée des épreuves sont donnés à titre indicatif.

Durée des oraux

Petits oraux : 20 minutes maximum (préparation éventuelle non incluse)

Grands oraux : 30 minutes maximum (préparation éventuelle non incluse)

Oraux de 2nde chance : Durée en fonction du nombre de matières à repasser

MASTER 2 - Parcours Conformité et maîtrise des risques juridiques et financiers

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue :

33 crédits

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.

Semestre	Bloc		Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
					évaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2 ^{nde} chance		
					Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
3	A	UE 1 : Fondamentaux juridiques et réglementaires	12												
		EC 1 : Droit des marchés financiers		40	EvC		2	E et/ou O		1	M				
		EC 2 : Fondements de la réglementation bancaire et de l'assurance		40	EvC		2	E et/ou O		1	M				
		EC 3 : Défaillances bancaires et financières		40	EvC		2	E et/ou O		1	M				
		UE 2 : Fondamentaux économiques et financiers	12												
		EC 1 : Principes de la gestion des risques		40	EvC		2	E et/ou O		1	M				
		EC 2 : Théories économiques des crimes financiers		40	EvC		2	E et/ou O		1	M				
		EC 3 : Techniques avancées de détection des fraudes		40	EvC		2	E et/ou O		1	M				
		UE 3 : Approches transversales	6												
		EC 1 : Responsabilité sociale de l'entreprise		30	EvC		2	E et/ou O		1	M				
EC 2 : Business and compliance		30	EvC		2	E et/ou O		1	E et/ou O						
			30												
4	B	UE 1 : Environnement économique, juridique et financier	3												
		EC 1 : Introduction à la conformité au contrôle interne et au risque de fraude													
		EC 2 : Le cadre législatif et réglementaire de la conformité		30	EvC		2	E et/ou O*		1	M*				
		EC 3 : Les réformes Bâle 2, Bâle 3 : contexte, contenu et conséquences													
		EC 5 : Certification AMF													
		UE 2 : Conformité et contrôle interne	6												
		EC 1 : La fonction conformité dans la banque		30	EvT		1	E	3H						
		EC 2 : Reporting en matière de conformité		30	EvT		1	E	3H						
		UE 3 : Gestion des risques	9												
		EC 1 : Expertise dans la prévention du risque de non-conformité		50	EvT		1	E	3H						
		EC 2 : Surveillance des risques de non-conformité		40	EvT		1	E	3H						
		UE 4 : Méthodologie	3												
		EC 1 : Méthodologie du mémoire universitaire		30	EvT		1	A							
		UE 5 : Insertion professionnelle	9												
		EC 1 : Apprentissage ou Contrat de professionnalisation ou Stage professionnel		90	EvT		1	M et/ou S							
		30													

Remise d'un rapport dont le sujet porte sur les matières non validées (hors rapport de stage, mémoire, soutenance)

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En cas d'évaluation continue, le nombre, la nature et la durée des épreuves sont donnés à titre indicatif.

REMARQUES :

* : Epreuve portant sur l'une et/ou l'autre et/ou l'ensemble des matières de l'UE 1

S4-UE4 EC1 : nature de l'épreuve "Autre" : écrit et/ou oral et/ou mémoire et/ou participation

Durée des oraux

Petits oraux : 20 minutes maximum (préparation éventuelle non incluse)

Grands oraux : 30 minutes maximum (préparation éventuelle non incluse)

Oraux de 2nde chance : Durée en fonction du nombre de matières à repasser



ÉCOLE DE DROIT

Université Clermont Auvergne

**MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES
ET DES COMPÉTENCES
Année universitaire 2026-2027**

Master DROIT NOTARIAL

Conseil de Gestion : 29 juin 2026



UNIVERSITÉ
Clermont
Auvergne

Approuvé par le
Conseil de la Formation et de la Vie Universitaire
du 8 septembre 2026

Délibération complète sur le site institutionnel de l'UCA :



INFORMATIONS ET RÈGLES APPLICABLES À LA FORMATION

Responsable Pédagogique de la mention : **Aurélia FAUTRE-ROBIN** - aurelia.fautre-robin@uca.fr

Parcours	Référent Pédagogique	Adresse e-mail
DROIT NOTARIAL	Aurélia FAUTRE-ROBIN	aurelia.fautre-robin@uca.fr

Contact en scolarité : scola.droit@uca.fr

Assiduité aux enseignements, accès à la salle d'examen, absences aux épreuves d'évaluation continue (EvC)	
Assiduité aux CM	Le contrôle de l'assiduité sera effectué via l'appel, dans toutes les matières en contrôle continu quelle que soit l'unité d'enseignement. Au delà de deux absences par semestre dans une même matière, l'étudiant est considéré comme défaillant, sauf en cas d'absences justifiées. Pour les étudiants en alternance ou les stagiaires bénéficiant de la formation continue, chaque absence doit être justifiée par un document probant.
Assiduité aux TD	Le contrôle de l'assiduité sera effectué via l'appel, dans toutes les matières en contrôle continu quelle que soit l'unité d'enseignement. Au delà de deux absences par semestre dans une même matière, l'étudiant est considéré comme défaillant, sauf en cas d'absences justifiées. Pour les étudiants en alternance ou les stagiaires bénéficiant de la formation continue, chaque absence doit être justifiée par un document probant.
Assiduité aux TP	
Accès à la salle d'examen	Le délai durant lequel un étudiant en retard sera tout de même accepté dans la salle d'examen alors que l'épreuve aura déjà commencé est impérativement inférieur à 1h. Ce délai s'applique à l'ensemble des formations de la composante. -30 minutes pour les épreuves de 1 heure et 2 heures -1 heure pour les épreuves de 3 heures et plus
La composante distingue absences justifiées / injustifiées pour les épreuves d'évaluation continue	En cas d'absence non justifiée à une épreuve évaluée en contrôle continu annoncée préalablement l'étudiant sera considéré comme défaillant. En cas d'absence justifiée à une épreuve en contrôle continu annoncée préalablement ou en cas d'absence justifiée ou non à une épreuve non annoncée préalablement par l'enseignant, une épreuve de substitution sera programmée. En cas d'absence à l'épreuve de substitution l'étudiant sera déclaré défaillant.

Stages		
M1/M2 - parcours	durée minimale	calendrier/période
M2 Droit notarial	2 mois	Avant le 30 septembre N+1

Des stages complémentaires sont possibles dans les conditions fixées par le CFVU du 24 mai 2022.

Référent stage pour la formation : Aurélia FAUTRE-ROBIN

MODALITÉS DE COMPENSATION

Master 1 - Droit notarial				
Intitulé des blocs de compensation	Numéros des UE composant les blocs	Crédits attribués aux blocs	Bloc compensable	Bloc non compensable
A	UE1 - UE2 - UE3 - UE4	30	X	
B	UE1 - UE2 - UE3 - UE4	30	X	

Master 2 - Droit notarial				
Intitulé des blocs de compensation	Numéros des UE composant les blocs	Crédits attribués aux blocs	Bloc compensable	Bloc non compensable
A	UE1 - UE2 - UE3 - UE4 - UE5 - UE6	30	X	
B	UE1 - UE2 - UE3 - UE4 - UE5 - UE6 - UE7	30	X	

MASTER 1 DROIT NOTARIAL

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue :

3 crédits

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.

Semestre	Bloc		Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
					évaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2 ^{nde} chance		
					Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
1	A	UE 1 : Droit civil 1	12												
		EC 1 : Droit des régimes matrimoniaux		60	EvT		1	E	3H				1	E	1H
		EC 2 : Droit des régimes matrimoniaux - TD		20	EvC		2	E et/ou O		1	M		1	M	
		EC 3 : Droit des obligations approfondi		40	EvT		1	O					1	O	
		UE 2 : Environnement international	6												
		EC 1 : Droit international privé		30	EvT		1	E	1H				1	E	1H
		EC 2 : Libertés de circulation et libre concurrence dans l'UE		30	EvT		1	E	1H				1	E	1H
		UE 3 : Fiscalité et comptabilité	6												
		EC 1 : Fiscalité des personnes et de l'entreprise		20	EvT		1	E	3H				1	E	1H
		EC 2 : Comptabilité de l'entreprise		20	EvT		1	E	3H				1	E	1H
		EC 3 : Exercices de comptabilité et de fiscalité des affaires - TD		20	EvC		2	E et/ou O		1	M		1	M	
		UE 4 : Droit civil spécial	6												
		EC 1 : Droit de la construction		40	EvT		1	E	3H				1	E	1H
		EC 2 : Droit de la construction - TD		20	EvC		2	E et/ou O		1	M		1	M	
		30													
2	B	UE 1 : Droit civil 2	12												
		EC 1 : Droit des successions		90	EvT		1	E*	3H				1	E*	1H
		EC 2 : Droit des libéralités													
		EC 3 : Droit des successions et des libéralités - TD		30	EvC		2	E et/ou O		1	M		1	M	
		EC 4 : Initiation à la recherche													
		UE 2 : Droit rural et environnement	9												
		EC 1 : Droit rural		50	EvT		1	E	1H				1	E	1H
		EC 2 : Droit de l'environnement		40	EvT		1	E	1H				1	E	1H
		UE 3 : Droit des affaires	6												
		EC 1 : Droit des entreprises en difficulté		40	EvT		1	E	3H				1	E	1H
		EC 2 : Droit des entreprises en difficulté - TD		20	EvC		2	E et/ou O		1	M		1	M	
										</					

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ;
A : autre (à préciser dans les remarques)

En cas d'évaluation continue, le nombre, la nature et la durée des épreuves sont donnés à titre indicatif.

REMARQUES :

* Epreuve portant sur l'une et/ou l'autre et/ou l'ensemble des matières.

Durée des oraux

Petits oraux : 20 minutes maximum (préparation éventuelle non incluse)

Grands oraux : 30 minutes maximum (préparation éventuelle non incluse)

Oraux de 2^{de} chance : Durée en fonction du nombre de matières à repasser

MASTER 2 DROIT NOTARIAL

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue :

15 crédits

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.

Semestre	Bloc		Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences											
					évaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2 ^{nde} chance			
					Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	
A		UE 1 : Droit notarial des personnes et de la famille	9													
		EC 1 : Droit extrapatrimonial de la famille et des personnes appliqué au notariat		90	EvT		1	E*	3H				1	E	1H	
		EC 2 : Droit approfondi des régimes matrimoniaux														
		EC 3 : Techniques liquidatives des régimes matrimoniaux et des successions														
		UE 2 : Droit notarial des contrats et des biens	6													
		EC 1 : Droit approfondi des biens		60	EvT		1	E*	3H				1	E	1H	
		EC 2 : Droit approfondi des contrats appliqué au notariat														
		UE 3 : Droit notarial commercial et des sociétés	6													
		EC 1 : Droit approfondi des sociétés appliqué au notariat		30	EvT		1	E	1H				1	E	1H	
		EC 2 : Droit des opérations sur les fonds														
		EC 3 : Droit des baux commerciaux et professionnels		30	EvT		1	E*	1H				1	E	1H	
		UE 4 : Droit international privé notarial	3													
		EC 1 : Droit international matrimonial et de la filiation		30	EvC		2	E et/ou O*		1	M		1	M		
		EC 2 : Droit international des successions														
		UE 5 : Compléments de formation	3													
		EC 1 : Techniques de communication écrite et orale		30	EvC		2	E et/ou O		1	M		1	M		
		UE 6 : Anglais	3													
EC 1 : Anglais		30	EvC		2	E et/ou O		1	O		1	O				
		30														

B	UE 1 : Droit notarial immobilier	3												
	EC 1 : Droit et pratique de l'urbanisme		120	EvT		1	Grand Oral*					Oral transversal portant sur les matières non validées (hors rapport de stage, mémoire, soutenance)		
	EC 2 : Droit de la copropriété													
	EC 3 : Droit rural approfondi													
	UE 2 : Fiscalité notariale	3												
	EC 1 : Fiscalité des personnes (IR incluant plus-value immobilière, IFI)													
	EC 2 : Fiscalité de la transmission du patrimoine à titre gratuit (Succession, libéralité)													
	UE 3 : Droit notarial des sûretés	3												
	EC 1 : Droit approfondi des sûretés appliqué au notariat													
	UE 4 : Déontologie professionnelle	3												
	EC 1 : Déontologie professionnelle													
	UE 5 : Approche pratique ²	6												
	EC 1 : Droit et pratique de l'urbanisme - approche pratique		30	EvC		2	E et/ou O		1	M				
	EC 2 : Droit de la copropriété - approche pratique		30	EvC		2	E et/ou O		1	M				
	UE 6 : Droit notarial professionnel	3												
	EC 1 : Compétences numériques appliquées aux métiers du notariat - TD		30	EvC		2	E et/ou O		1	M				
	UE 7 : Compléments de formation	9												
	EC 1 : Stage professionnel et rapport de stage + soutenance		90	EvT		1	M et/ou S							
	EC 2 : Méthodologie													
		30												

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ;

A : autre (à préciser dans les remarques)

En cas d'évaluation continue, le nombre, la nature et la durée des épreuves sont donnés à titre indicatif.

REMARQUES :

* Epreuve portant sur l'une et/ou l'autre et/ou l'ensemble des matières.

² Les connaissances acquises dans l'UE 5 Semestre 4 sont également susceptibles d'être évaluées lors du Grand oral.

Durée des oraux

Petits oraux : 20 minutes maximum (préparation éventuelle non incluse)

Grands oraux : 30 minutes maximum (préparation éventuelle non incluse)

Oraux de 2nde chance : Durée en fonction du nombre de matières à repasser



ÉCOLE DE DROIT

Université Clermont Auvergne

**MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES
ET DES COMPÉTENCES**

Année universitaire 2026-2027

**Master DROIT PENAL ET SCIENCES
CRIMINELLES**

Conseil de Gestion : 29 juin 2026



UNIVERSITÉ
Clermont
Auvergne

Approuvé par le
Conseil de la Formation et de la Vie Universitaire
du 8 septembre 2026

Délibération complète sur le site institutionnel de l'UCA :



INFORMATIONS ET RÈGLES APPLICABLES À LA FORMATION

Responsable Pédagogique de la mention : **Farah SAFI** - farah.safi@uca.fr

Parcours, Niveau ...	Référent Pédagogique	Adresse e-mail
Droit pénal et sciences criminelles	Farah SAFI Barbara DREVET	farah.safi@uca.fr barbara.drevet@uca.fr

Contact en scolarité : scola.droit@uca.fr

Assiduité aux enseignements, accès à la salle d'examen, absences aux épreuves d'évaluation continue (EvC)	
Assiduité aux CM	Le contrôle de l'assiduité sera effectué via l'appel, dans toutes les matières en contrôle continu quelle que soit l'unité d'enseignement. Au delà de deux absences par semestre dans une même matière, l'étudiant est considéré comme défaillant, sauf en cas d'absences justifiées. Pour les étudiants en alternance ou les stagiaires bénéficiant de la formation continue, chaque absence doit être justifiée par un document probant.
Assiduité aux TD	Le contrôle de l'assiduité sera effectué via l'appel, dans toutes les matières en contrôle continu quelle que soit l'unité d'enseignement. Au delà de deux absences par semestre dans une même matière, l'étudiant est considéré comme défaillant, sauf en cas d'absences justifiées. Pour les étudiants en alternance ou les stagiaires bénéficiant de la formation continue, chaque absence doit être justifiée par un document probant.
Assiduité aux TP	
Accès à la salle d'examen	Le délai durant lequel un étudiant en retard sera tout de même accepté dans la salle d'examen alors que l'épreuve aura déjà commencé est impérativement inférieur à 1h. Ce délai s'applique à l'ensemble des formations de la composante. -30 minutes pour les épreuves de 1 heure et 2 heures -1 heure pour les épreuves de 3 heures et plus
La composante distingue absences justifiées / injustifiées pour les épreuves d'évaluation continue	En cas d'absence non justifiée à une épreuve évaluée en contrôle continu annoncée préalablement l'étudiant sera considéré comme défaillant. En cas d'absence justifiée à une épreuve en contrôle continu annoncée préalablement ou en cas d'absence justifiée ou non à une épreuve non annoncée préalablement par l'enseignant, une épreuve de substitution sera programmée. En cas d'absence à l'épreuve de substitution l'étudiant sera déclaré défaillant.

Stages		
M1/M2 - parcours	durée minimale	calendrier/période
M2 DPSC	2 mois	avant le 30 septembre N+1

Des stages complémentaires sont possibles dans les conditions fixées par le CFVU du 24 mai 2022.

Référent stage pour la formation : Farah SAFI ; Barbara DREVET

MODALITÉS DE COMPENSATION

Master 1 - Droit pénal et sciences criminelles				
Intitulé des blocs de compensation	Numéros des UE composant les blocs	Crédits attribués aux blocs	Bloc compensable	Bloc non compensable
A	UE1-UE2-UE3	30	X	
B	UE1-UE2-UE3-UE4	30	X	

Master 2 - Droit pénal et sciences criminelles				
Intitulé des blocs de compensation	Numéros des UE composant les blocs	Crédits attribués aux blocs	Bloc compensable	Bloc non compensable
A	UE1-UE2-UE3-UE4	30	X	
B	UE1-UE2-UE3-UE4-UE5	30	X	

MASTER 1 - Droit pénal et sciences criminelles

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue :

3 crédits

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.

Semestre	Bloc		Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
					évaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2 ^{nde} chance		
					Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
1	A	UE 1 : Unité fondamentale 1	15												
		EC 1 : Droit pénal spécial		80	EvT		1	E*	3H				1	E*	1H
		EC 2 : Droit pénal spécial approfondi		30	EvC		2	E et/ou O		1	M				
		EC 3 : Droit pénal spécial - TD		40	EvT		1	E	1H				1	E	1H
		EC 4 : Droit de la preuve													
		UE 2 : Unité complémentaire 1	9												
		EC 1 : Droit international privé		30	EvT		1	E	1H				1	E	1H
		EC 2 : Droit des obligations approfondi		60	EvT		1	O					1	O	
		EC 3 : Initiation à la recherche													
		UE 3 : Unité optionnelle 1	6												
		Matière au choix (1 parmi 2)													
		EC 1 : Philosophie du droit		60	EvT		1	O					1	O	
		EC 2 : Criminologie		60	EvT		1	E	3H				1	E	1H
			30												
		UE 1 : Unité fondamentale 2	18												
		EC 1 : Droit pénal des affaires		80	EvT		1	E	1H				1	E	1H
		EC 2 : Procédure pénale - TD		60	EvC		2	E et/ou O		1	M				
		EC 3 : Droit pénal européen		40	EvT		1	O					1	O	
		UE 2 : Unité complémentaire 2	6												
		EC 1 : Modes alternatifs de règlement des différends		30	EvT		1	A					1	A	
		EC 2 : Droit pénal du travail		30	EvT		1	E	1H				1	E	1H

2	B	UE 3 : Unité optionnelle 2	3											
		Matière au choix (1 parmi 3)												
		EC 1 : Droit des entreprises en difficulté		30	EvT		1	E	1H				1	E 1H
		EC 2 : Fondements historiques et philosophiques des libertés publiques		30	EvT		1	O					1	O
		EC 3 : Droit de la Convention européenne des droits de l'homme		30	EvT		1	O					1	O
		UE 4 : Anglais	3											
		EC 1 : Anglais		30	EvC		2	E et/ou O		1	O		1	O
			30											

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ;

A : autre (à préciser dans les remarques)

En cas d'évaluation continue, le nombre, la nature et la durée des épreuves sont donnés à titre indicatif.

REMARQUES :

* Epreuve portant sur l'une et/ou l'autre et/ou l'ensemble des matières.

Durée des oraux

Petits oraux : 20 minutes maximum (préparation éventuelle non incluse)

Grands oraux : 30 minutes maximum (préparation éventuelle non incluse)

Oraux de 2nde chance : Durée en fonction du nombre de matières à repasser

MASTER 2 - Droit pénal et sciences criminelles

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue : 9 crédits

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.

Semestre	Bloc		Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences									
					évaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2 ^{nde} chance	
					Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.
3	A	UE 1 : Unité fondamentale 1	15										Oral transversal portant sur les matières non validées (hors rapport de stage, mémoire, soutenance)	
		EC 1 : Droit pénal fondamental 1		80	EvT		1	E	3H					
		EC 2 : Droit pénal constitutionnel		40	EvT		1	A						
		EC 3 : Libertés fondamentales, aspects de droit pénal		30	EvT		1	O						
		UE 2 : Unité complémentaire 1	6											
		EC 1 : Délinquance économique et financière		20	EvT		1	E	1H					
		EC 2 : Grandes notions du droit pénal		40	EvT		1	O		1	M			
		UE 3 : Unité optionnelle 1	6											
		Matières au choix (2 parmi 3)												
		EC 1 : Droit pénal de l'environnement		30	EvT		1	A						
		EC 2 : Histoire de la justice		30	EvC		2	E et/ou O		1	M			
		EC 3 : Droit pénal comparé		30	EvT		1	E	1H	1	M			
	UE 4 : Unité recherche 1	3												
EC 1 : Organisation d'un colloque														
EC 2 : Séminaire d'études et de recherche		30	EvT		1	A								
		30												
4	B	UE 1 : Unité fondamentale 2	9											
		EC 1 : Droit pénal fondamental 2												
		EC 2 : Droit pénal des médias		90	EvT		1	Grand oral*						
		EC 3 : Droit de la peine												
		UE 2 : Unité complémentaire 2	6											
		EC 1 : Procédure pénale approfondie		15	EvT		1	E	3H					
		EC 2 : Procédure pénale approfondie - TD		15	EvC		2	E et/ou O		1	M			
		EC 3 : Droit pénal médical		30	EvT		1	A						

Oral transversal portant sur les matières non validées (hors rapport de stage, mémoire, soutenance)

	UE 3 : Unité optionnelle 2	3								
	Matière au choix (1 parmi 2)									
	EC 1 : Droit pénal des mineurs		30	EvT		1	E	1H		
	EC 2 : Droit pénal international		30	EvT		1	O			
	UE 4 : Unité recherche 2	9								
	EC 1 : Stage de recherche (Mémoire)		90	EvT		1	M et/ou S			
	UE 5 : Anglais	3								
	EC 1 : Anglais		30	EvC		2	E et/ou O		1	O
		30								

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ;

A : autre (à préciser dans les remarques)

En cas d'évaluation continue, le nombre, la nature et la durée des épreuves sont donnés à titre indicatif.

REMARQUES :

* : Epreuve portant sur l'une et/ou l'autre et/ou l'ensemble des matières

S3-UE3-EC1 : nature de l'épreuve "Autre" : écrit et/ou oral et/ou mémoire et/ou participation

S3-UE4-EC2 : nature de l'épreuve "Autre" : écrit et/ou oral et/ou mémoire et/ou participation

Durée des oraux

Petits oraux : 20 minutes maximum (préparation éventuelle non incluse)

Grands oraux : 30 minutes maximum (préparation éventuelle non incluse)

Oraux de 2nde chance : Durée en fonction du nombre de matières à repasser



ÉCOLE DE DROIT

Université Clermont Auvergne

**MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES
ET DES COMPÉTENCES
Année universitaire 2026-2027**

Master DROIT SOCIAL

Conseil de Gestion : 29 juin 2026



UNIVERSITÉ
Clermont
Auvergne

Approuvé par le
Conseil de la Formation et de la Vie Universitaire
du 8 septembre 2026

Délibération complète sur le site institutionnel de l'UCA :



INFORMATIONS ET RÈGLES APPLICABLES À LA FORMATION

Responsable Pédagogique de la mention : Gwennhaël FRANCOIS ; Christophe MARIANO

Parcours, Niveau ...	Référent Pédagogique	Adresse e-mail
Droit social	Gwennhaël FRANCOIS Christophe MARIANO	gwennhael.francois@uca.fr christophe.mariano@uca.fr

Contact en scolarité : scola.droit@uca.fr

Assiduité aux enseignements, accès à la salle d'examen, absences aux épreuves d'évaluation continue (EvC)	
Assiduité aux CM	Le contrôle de l'assiduité sera effectué via l'appel, dans toutes les matières en contrôle continu quelle que soit l'unité d'enseignement. Au delà de deux absences par semestre dans une même matière, l'étudiant est considéré comme défaillant, sauf en cas d'absences justifiées. Pour les étudiants en alternance ou les stagiaires bénéficiant de la formation continue, chaque absence doit être justifiée par un document probant.
Assiduité aux TD	Le contrôle de l'assiduité sera effectué via l'appel, dans toutes les matières en contrôle continu quelle que soit l'unité d'enseignement. Au delà de deux absences par semestre dans une même matière, l'étudiant est considéré comme défaillant, sauf en cas d'absences justifiées. Pour les étudiants en alternance ou les stagiaires bénéficiant de la formation continue, chaque absence doit être justifiée par un document probant.
Assiduité aux TP	
Accès à la salle d'examen	Le délai durant lequel un étudiant en retard sera tout de même accepté dans la salle d'examen alors que l'épreuve aura déjà commencé est impérativement inférieur à 1h. Ce délai s'applique à l'ensemble des formations de la composante. -30 minutes pour les épreuves de 1 heure et 2 heures -1 heure pour les épreuves de 3 heures et plus
La composante distingue absences justifiées / injustifiées pour les épreuves d'évaluation continue	En cas d'absence non justifiée à une épreuve évaluée en contrôle continu annoncée préalablement l'étudiant sera considéré comme défaillant. En cas d'absence justifiée à une épreuve en contrôle continu annoncée préalablement ou en cas d'absence justifiée ou non à une épreuve non annoncée préalablement par l'enseignant, une épreuve de substitution sera programmée. En cas d'absence à l'épreuve de substitution l'étudiant sera déclaré défaillant.

Stages		
M1/M2 - parcours	durée minimale	calendrier/période
M2 DS	1 mois	janvier
M2 DS	3 mois	avant le 30 septembre N+1

Des stages complémentaires sont possibles dans les conditions fixées par le CFVU du 24 mai 2022.

Référent stage pour la formation : Gwennhaël FRANCOIS ; Christophe MARIANO

MODALITÉS DE COMPENSATION

Master 1 - Droit social				
Intitulé des blocs de compensation	Numéros des UE composant les blocs	Crédits attribués aux blocs	Bloc compensable	Bloc non compensable
A	UE1 - UE2 - UE3 - UE4	30	X	
B	UE1 - UE2 - UE3 - UE4 - UE5 - UE6	30	X	

Master 2 - Droit social				
Intitulé des blocs de compensation	Numéros des UE composant les blocs	Crédits attribués aux blocs	Bloc compensable	Bloc non compensable
A	UE1 - UE2 - UE3 - UE4	30	X	
B	UE1 - UE2 - UE3 - UE4 - UE5	30	X	

MASTER 1 Droit social

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue :

3 crédits

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.

Semestre	Bloc		Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
					évaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2 ^{nde} chance		
					Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
1	A	UE 1 : Droit social 1	12												
		EC 1 : Droit approfondi du travail		40	EvT		1	E	3H				1	E	1H
		EC 2 : Droit approfondi du travail - TD		20	EvC		2	E et/ou O		1	M		1	M	
		EC 3 : Droit de la sécurité sociale		60	EvC		2	E et/ou O		1	M		1	O	15 min
		EC 4 : Droit de la sécurité sociale - TD													
		UE 2 : Fiscalité et comptabilité	6												
		EC 1 : Fiscalité des personnes et de l'entreprise		30	EvT		1	E	1H				1	E	1H
		EC 2 : Comptabilité de l'entreprise		30	EvT		1	E	3H				1	E	1H
		UE 3 : Environnement international et européen	9												
		EC 1 : Droit social international et européen		45	EvC		2	E et/ou O	1H				1	O	15 min
		EC 2 : Droit international privé		45	EvT		1	E	1H				1	E	1H
		UE 4 : Compléments de formation	3												
		EC 1 : Initiation à la recherche													
		EC 2 : Veille juridique		30	EvC		2	A				1	A		
			30												
		UE 1 : Droit social 2	6												
		EC 1 : Droit de la protection sociale complémentaire		30	EvC		2	E	1H				1	O	15 min
		EC 2 : Contentieux du droit du travail		30	EvC		2	E	1H				1	O	15 min

2	B	UE 2 : Restructuration d'entreprise	6												
		EC 1 : Droit des entreprises en difficulté		30	EvT		1	E	1H				1	E	1H
		EC 2 : Aspects sociaux des restructurations		30	EvT		1	E	1H				1	E	1H
		UE 3 : Aspect de droit public	6												
		EC 1 : Administration du travail et de l'emploi		30	EvT		1	E	1H				1	E	1H
		EC 2 : Droit des relations de travail dans le secteur public		30	EvC		2	E	1H				1	O	15 min
		UE 4 : Environnement historique et pénal	6												
		EC 1 : Histoire du droit social		30	EvT		1	E	1H				1	E	1H
		EC 2 : Droit pénal du travail		30	EvC		2	E	1H				1	E	1H
		UE5 : Compléments de formation	3												
		EC 1 : Veille juridique		30	EvC		2	A					1	A	
		UE6 : Anglais	3												
		EC 1 : Anglais		30	EvC		2	E et/ou O		1	O		1	O	
	30														

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ;

A : autre (à préciser dans les remarques)

En cas d'évaluation continue, le nombre, la nature et la durée des épreuves sont donnés à titre indicatif.

REMARQUES :

S1 UE 4 EC2 : nature de l'épreuve "Autre" : écrit et/ou oral et/ou mémoire et/ou participation

S2 UE 5 EC2 : nature de l'épreuve "Autre" : écrit et/ou oral et/ou mémoire et/ou participation

Durée des oraux

Petits oraux : 20 minutes maximum (préparation éventuelle non incluse)

Grands oraux : 30 minutes maximum (préparation éventuelle non incluse)

Oraux de 2^{de} chance : Durée en fonction du nombre de matières à repasser

MASTER 2 Droit social

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l’évaluation continue : 12 crédits

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.

Semestre	Bloc		Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
					évaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2 ^{nde} chance		
					Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
3	A	UE 1 : Méthodologie et actualités	9										Oral transversal portant sur les matières non validées (hors rapport de stage, mémoire, soutenance)		
		EC 1 : Atelier d'écriture appliqué au droit social		30	EvC		2	E et/ou O		1	M				
		EC 2 : Actualités en droit social		30	EvC		2	E et/ou O		1	M				
		EC 3 : Exercices pratiques en droit social		30	EvC		2	E et/ou O		1	M				
		UE 2 : Aspects fondamentaux	9												
		EC 1 : Grandes notions du droit privé		30	EvT		1	E	3H						
		EC 2 : Droit de la preuve		30	EvT		1	E	1H						
		EC 3 : Atelier d'écriture et de recherches juridiques		30	EvC		2	E et/ou O	1	M					
		UE 3 : Relations individuelles de travail 1	6	60	EvT		1	E	3H						
UE 4 : Relations collectives de travail 1	6	60	EvT		1	E	3H								
			30												
4	B	UE 1 : Relations individuelles de travail 2	6	60	EvT		1	O							
		UE 2 : Relations collectives de travail 2	6	60	EvT		1	O							
		UE 3 : Gestion des ressources humaines et protection sociale	6												
		EC 1 : Gestion des ressources humaines		60	EvT		1	E*	3H						
		EC 2 : Droit de la sécurité sociale													
		EC 3 : Droit de la protection sociale													
		UE 4 : Recherche et pratique professionnelle	9												
		EC 1 : Stages professionnels		40	EvT		1	M		1	M				
		EC 2 : Stage de recherche (Mémoire)		40	EvT		1	M		1	M				
		EC 3 : Convention avec la chambre sociale de la Cour d'appel de Riom		10	EvT		1	A							
		UE 5 : Anglais	3												
		EC 1 : Anglais		30	EvC		2	E et/ou O		1	O				
			30												

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre

En cas d'évaluation continue, le nombre, la nature et la durée des épreuves sont donnés à titre indicatif.

REMARQUES :

* Epreuve portant sur l’une et/ou l’autre et/ou l’ensemble des matières.

S4 UE4 EC3 : nature de l'épreuve "Autre" : écrit et/ou oral et/ou mémoire et/ou participation

Durée des oraux

Petits oraux : 20 minutes maximum (préparation éventuelle non incluse)

Grands oraux : 30 minutes maximum (préparation éventuelle non incluse)

Oraux de 2nde chance : Durée en fonction du nombre de matières à repasser



ÉCOLE DE DROIT

Université Clermont Auvergne

MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPÉTENCES

Année universitaire 2026-2027

Master JUSTICE, PROCES ET PROCEDURES

Conseil de Gestion : 29 juin 2026



UNIVERSITÉ
Clermont
Auvergne

Approuvé par le
Conseil de la Formation et de la Vie Universitaire
du 8 septembre 2026

Délibération complète sur le site institutionnel de l'UCA :



INFORMATIONS ET RÈGLES APPLICABLES À LA FORMATION

Responsable Pédagogique de la mention : Anne-Blandine CAIRE - a-blandine.caire@uca.fr Jennifer Marchand jennifer.marchand@uca.fr

Parcours, Niveau ...	Référent Pédagogique	Adresse e-mail
Justice,procès, procédures	Anne-Blandine CAIRE Jennifer MARCHAND	a-blandine.caire@uca.fr jennifer.marchand@uca.fr

Contact en scolarité : scola.droit@uca.fr

Assiduité aux enseignements, accès à la salle d'examen, absences aux épreuves d'évaluation continue (EvC)	
Assiduité aux CM	Le contrôle de l'assiduité sera effectué via l'appel, dans toutes les matières en contrôle continu quelle que soit l'unité d'enseignement. Au delà de deux absences par semestre dans une même matière, l'étudiant est considéré comme défaillant, sauf en cas d'absences justifiées. Pour les étudiants en alternance ou les stagiaires bénéficiant de la formation continue, chaque absence doit être justifiée par un document probant.
Assiduité aux TD	Le contrôle de l'assiduité sera effectué via l'appel, dans toutes les matières en contrôle continu quelle que soit l'unité d'enseignement. Au delà de deux absences par semestre dans une même matière, l'étudiant est considéré comme défaillant, sauf en cas d'absences justifiées. Pour les étudiants en alternance ou les stagiaires bénéficiant de la formation continue, chaque absence doit être justifiée par un document probant.
Assiduité aux TP	
Accès à la salle d'examen	Le délai durant lequel un étudiant en retard sera tout de même accepté dans la salle d'examen alors que l'épreuve aura déjà commencé est impérativement inférieur à 1h. Ce délai s'applique à l'ensemble des formations de la composante. -30 minutes pour les épreuves de 1 heure et 2 heures -1 heure pour les épreuves de 3 heures et plus
La composante distingue absences justifiées / injustifiées pour les épreuves d'évaluation continue	En cas d'absence non justifiée à une épreuve évaluée en contrôle continu annoncée préalablement l'étudiant sera considéré comme défaillant. En cas d'absence justifiée à une épreuve en contrôle continu annoncée préalablement ou en cas d'absence justifiée ou non à une épreuve non annoncée préalablement par l'enseignant, une épreuve de substitution sera programmée. En cas d'absence à l'épreuve de substitution l'étudiant sera déclaré défaillant.

Stages		
M1/M2 - parcours	durée minimale	calendrier/période
M2 Justice, Procès et Procédures	2 mois	Avant le 30 septembre N+1

Des stages complémentaires sont possibles dans les conditions fixées par le CFVU du 24 mai 2022.

Référent stage pour la formation : Anne-Blandine CAIRE ; Jennifer MARCHAND

MODALITÉS DE COMPENSATION

Master 1				
Intitulé des blocs de compensation	Numéros des UE composant les blocs	Crédits attribués aux blocs	Bloc compensable	Bloc non compensable
A	UE1-UE2-U3	30	X	
B	UE1-UE2-U3-UE4	30	X	

Master 2				
Intitulé des blocs de compensation	Numéros des UE composant les blocs	Crédits attribués aux blocs	Bloc compensable	Bloc non compensable
A	UE1-UE2-U3-UE4-UE5-UE6	30	X	
B	UE1-UE2-U3-UE4	30	X	

MASTER 1 - Justice, Procès et Procédures

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue :

9 crédits

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.

Semestre	Bloc		Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
					évaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2 nd e chance		
					Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
1	A	UE 1 : Droit privé et procédure 1	12												
		EC 1 : Droit des régimes matrimoniaux		50	EvT		1	E	3H				1	E	1H
		EC 2 : Droit des régimes matrimoniaux - TD		30	EvC		2	E et/ou O		1	M		1	M	
		EC 3 : Procédures d'exécution en matière civile et commerciale		40	EvT		1	E	1H				1	E	1H
		UE 2 : Droit international et européen	6												
		EC 1 : Droit international privé		30	EvT		1	E	3H				1	E	1H
		EC 2 : Libertés de circulation et libre concurrence dans l'UE		30	EvT		1	E	1H				1	E	1H
		UE 3 : Droit pénal et sciences criminelles 1	12												
		EC 1 : Criminologie		50	EvT		1	E	3H				1	E	1H
		EC 2 : Droit pénal spécial		30	EvT		1	E	3H				1	E	1H
EC 3 : Droit pénal spécial - TD		40	EvC		2	E et/ou O		1	M		1	M			
		30													
2	B	UE 1 : Droit privé et procédure 2	15												
		EC 1 : Droit des successions		80	EvT		1	E*	3H				1	E*	1H
		EC 2 : Droit des libéralités		30	EvC		2	E et/ou O		1	M		1	M	
		EC 3 : Droit des successions et des libéralités - TD		40	EvT		1	A				1	A		
		EC 4 : Modes alternatifs de règlement des différends													
		EC 5 : initiation à la recherche													
		UE 2 : Libertés et droits fondamentaux 1	6												
		EC 1 : Droit international humanitaire		30	EvT		1	E	1H				1	E	1H
		EC 2 : Droit de la Convention européenne des droits de l'homme		30	EvT		1	E	1H				1	E	1H
		UE 3 : Option Droit des affaires 1 ou culture générale 1	6												
Option au choix (1 parmi 2)															
Option 1 : Droit des affaires 1		30	EvT		1	E	3H				1	E	1H		
EC 1 : Droit des entreprises en difficulté		30	EvC		2	E et/ou O		1	M		1	M			
EC 2 : Droit des entreprises en difficulté - TD															
Option 2 : Culture générale 1															

	EC 3 : Fondements historiques et philosophiques des libertés publiques		30	EvT		1	E	3H				1	E	1H
	EC 4 : Fondements historiques et philosophiques des libertés publiques - TD		30	EvC		2	E et/ou O		1	M		1	M	
	UE 4 : Anglais	3												
	EC 1 : Anglais		30	EvC		2	E et/ou O		1	O		1	O	
		30												

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ;

A : autre (à préciser dans les remarques)

En cas d'évaluation continue, le nombre, la nature et la durée des épreuves sont donnés à titre indicatif.

REMARQUES :

S2-UE1-EC4 : nature de l'épreuve "Autre" : écrit et/ou oral et/ou mémoire et/ou participation

* Epreuve portant sur l'une et/ou l'autre et/ou l'ensemble des matières.

Durée des oraux

Petits oraux : 20 minutes maximum (préparation éventuelle non incluse)

Grands oraux : 30 minutes maximum (préparation éventuelle non incluse)

Oraux de 2nde chance : Durée en fonction du nombre de matières à repasser

MASTER 2 - Justice, Procès et Procédures

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue :

21 crédits

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.

Semestre	Bloc		Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences												
					évaluation initiale				RSE avec aménagement des examens			2 nd e chance					
					Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.		
3	A	UE 1 : Culture juridique et générale	3														
		EC 1 : Histoire de la justice		30	EvC		2	E et/ou O		1	M						
		UE 2 : Contentieux et procédures	6														
		EC 1 : Droit commun du procès		30	EvT		1	E	3H								
		EC 2 : Droit de la preuve		30	EvT		1	E	1H								
		UE 3 : Libertés et droits fondamentaux 2	12														
		EC 1 : Libertés fondamentales, aspects de droit civil		120	EvT		1	Grand oral*									
		EC 2 : Libertés fondamentales, aspects de droit pénal															
		EC 3 : Libertés fondamentales, aspects de droit public															
		UE 4 : Option Droit des affaires 2 ou Culture générale 2	3														
		Option au choix (1 parmi 2)															
		Option 1 : Droit des affaires 2		30	EvC		2	E et/ou O		1	M						
		EC 1 : Déontologie des acteurs du droit des affaires															
		Option 2 : Culture générale 2		30	EvT		1	E	3H								
		EC 2 : Théorie du droit															
	UE 5 : Compléments de formation	3															
	EC 1 : Techniques oratoires Séminaire d'éloquence et techniques oratoires		30	EvT		1	A										
UE 6 : Anglais	3																
EC 1 : Anglais		30	EvC		2	E et/ou O		1	O								
		30															
		UE 1 : Droit pénal et sciences criminelles 2	9														
		EC 1 : Droit pénal des mineurs		20	EvT		1	E	1H								
		EC 2 : Droit pénal international		20	EvT		1	E	1H								
		EC 3 : Criminologie approfondie		50	EvC		2	E et/ou O		1	M						

Oral transversal portant sur les matières non validées (hors rapport de stage, mémoire, soutenance)

Oral transversal portant sur les matières non validées (hors rapport de stage, mémoire, soutenance)

4	B	UE 2 : Monde contemporain	3								
		EC 1 : Droit du numérique et des pratiques numériques		15	EvC		2	E et/ou O		1	M
		EC 2 : Grands problèmes contemporains		15	EvC		2	E et/ou O		1	M
		UE 3 : Droit privé et procédure 3	3								
		EC 1 : Etude de dossiers contentieux		15	EvC		2	E et/ou O		1	M
		EC 2 : Droit approfondi des personnes et de la famille		15	EvC		2	E et/ou O		1	M
		UE 4 : Recherche et pratique professionnelle	12								
		EC 1 : Stage professionnel et rapport de stage ou stage de recherche (mémoire)		90	EvT		1	A			
		EC 2 : Concours de criminologie : Rédaction de commentaires criminologies d'œuvres de fiction		30	EvT		1	A			
		UE 5 : Complément de formation	3								
		EC 1 : Préparation rapports de stage et mémoires de recherches						NE			
		EC 2 : Séminaire d'éloquence et de techniques oratoires		30	EvT		1	A			
			30								

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En cas d'évaluation continue, le nombre, la nature et la durée des épreuves sont donnés à titre indicatif.

REMARQUES :

* : Epreuve portant sur l'une et/ou l'autre et/ou l'ensemble des matières

S3-UE5-EC1 : nature de l'épreuve "Autre" : écrit et/ou oral et/ou mémoire et/ou participation

S4-UE4-EC1 et EC2 : nature de l'épreuve "Autre" : écrit et/ou oral et/ou mémoire et/ou participation

S4-UE5-EC2 : nature de l'épreuve "Autre" : écrit et/ou oral et/ou mémoire et/ou participation

Durée des oraux

Petits oraux : 20 minutes maximum (préparation éventuelle non incluse)

Grands oraux : 30 minutes maximum (préparation éventuelle non incluse)

Oraux de 2nde chance : Durée en fonction du nombre de matières à repasser



ÉCOLE DE DROIT

Université Clermont Auvergne

**MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES
ET DES COMPÉTENCES
Année universitaire 2026-2027**

Master RELATIONS INTERNATIONALES

Parcours : Carrières internationales

Conseil de Gestion : 29 juin 2026



Approuvé par le
Conseil de la Formation et de la Vie Universitaire
du 8 septembre 2026

Délibération complète sur le site institutionnel de l'UCA :



INFORMATIONS ET RÈGLES APPLICABLES À LA FORMATION

Responsable Pédagogique de la mention : Marie-Elisabeth BAUDOUIN -m-elisabeth.baudoin@uca.fr

Parcours, Niveau ...	Référent Pédagogique	Adresse e-mail
Carrières internationales	Marie-Elisabeth BAUDOUIN Mélanie ALBARET	m-elisabeth.baudoin@uca.fr melanie.albaret@uca.fr

Contact en scolarité : scola.droit@uca.fr

Assiduité aux enseignements, accès à la salle d'examen, absences aux épreuves d'évaluation continue (EvC)	
Assiduité aux CM	Le contrôle de l'assiduité sera effectué via l'appel, dans toutes les matières en contrôle continu quelle que soit l'unité d'enseignement. Au delà de deux absences par semestre dans une même matière, l'étudiant est considéré comme défaillant, sauf en cas d'absences justifiées. Pour les étudiants en alternance ou les stagiaires bénéficiant de la formation continue, chaque absence doit être justifiée par un document probant.
Assiduité aux TD	Le contrôle de l'assiduité sera effectué via l'appel, dans toutes les matières en contrôle continu quelle que soit l'unité d'enseignement. Au delà de deux absences par semestre dans une même matière, l'étudiant est considéré comme défaillant, sauf en cas d'absences justifiées. Pour les étudiants en alternance ou les stagiaires bénéficiant de la formation continue, chaque absence doit être justifiée par un document probant.
Assiduité aux TP	
Accès à la salle d'examen	Le délai durant lequel un étudiant en retard sera tout de même accepté dans la salle d'examen alors que l'épreuve aura déjà commencé est impérativement inférieur à 1h. Ce délai s'applique à l'ensemble des formations de la composante. -30 minutes pour les épreuves de 1 heure et 2 heures -1 heure pour les épreuves de 3 heures et plus
La composante distingue absences justifiées / injustifiées pour les épreuves d'évaluation continue	En cas d'absence non justifiée à une épreuve évaluée en contrôle continu annoncée préalablement l'étudiant sera considéré comme défaillant. En cas d'absence justifiée à une épreuve en contrôle continu annoncée préalablement ou en cas d'absence justifiée ou non à une épreuve non annoncée préalablement par l'enseignant, une épreuve de substitution sera programmée. En cas d'absence à l'épreuve de substitution l'étudiant sera déclaré défaillant.

Stages		
M1/M2 - parcours	durée minimale	calendrier/période
M2 parcours Carrières internationales option Présentiel	2 mois	Avant le 30 septembre N+1
M2 parcours Carrières internationales option Distanciel	2 mois	Avant le 30 septembre N+1

Des stages complémentaires sont possibles dans les conditions fixées par le CFVU du 24 mai 2022.

Référent stage pour la formation : Marie-Elisabeth BAUDOUIN ; Mélanie ALBARET

MODALITÉS DE COMPENSATION

Master 1 - Parcours Carrières internationales				
Intitulé des blocs de compensation	Numéros des UE composant les blocs	Crédits attribués aux blocs	Bloc compensable	Bloc non compensable
A	UE1-UE2-UE3-UE4-UE5	30	X	
B	UE1-UE2-UE3-UE4	30	X	

Master 2 - Parcours Carrières internationales option présentiel				
Intitulé des blocs de compensation	Numéros des UE composant les blocs	Crédits attribués aux blocs	Bloc compensable	Bloc non compensable
A	UE1-UE2-UE3-UE4-UE5	30	X	
B	UE1-UE2-UE3-UE4-UE5	30	X	

Master 2 - Parcours Carrières internationales option distanciel				
Intitulé des blocs de compensation	Numéros des UE composant les blocs	Crédits attribués aux blocs	Bloc compensable	Bloc non compensable
A	UE1-UE2-UE3-UE4-UE5	30	X	
B	UE1-UE2-UE3-UE4-UE5	30	X	

MASTER 1 Relations internationales - Parcours Carrières internationales

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue :

21 crédits

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.

Semestre	Bloc		Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
					évaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2 ^{nde} chance		
					Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
1	A	UE 1 : Théorie	9												
		EC 1 : Théories constitutionnelles		50	EvT		1	E	1H				1	E	1H
		Matière au choix (1 parmi 2)													
		EC 2 : Enjeux du développement durable		40	EvT		1	E	1H				1	E	1H
		EC 3 : Université d'été franco-tchèque		40	EvT		1	A					1	A	
		UE 2 : Les acteurs internationaux	6												
		EC 1 : Acteurs et réseaux de l'action internationale		30	EvC		2	E et/ou O		1	M		1	M	
		EC 2 : Droit des organisations internationales		30	EvT		1	E	1H				1	E	1H
		UE 3 : Politique et économie internationales	6												
		EC 1 : Théorie des relations internationales		30	EvT		1	E	1H				1	E	1H
		EC 2 : International Political Economy		30	EvC		2	E et/ou O		1	M		1	M	
		UE 4 : Droit européen et international	6												
		EC 1 : Libertés de circulation et libre concurrence dans l'UE		30	EvT		1	E	1 H				1	E	1H
		EC 2 : Droit international public		30	EvC		2	E et/ou O		1	M		1	M	
		UE 5 : Optionnelle 1	3												
		Option au choix (1 parmi 2)													
		Option 1 : Carrières publiques, diplomatiques et de sécurité 1													
EC 1 : Socio-histoire des organisations internationales		30	EvC		2	E et/ou O		1	M		1	M			
Option 2 : Carrières associatives 1															
EC 2 : Droit des étrangers et de l'asile		30	EvT					1	M		1	O			
		30													
2	B	UE 1 : Droit constitutionnel	9												
		EC 1 : Les constitutions face aux enjeux du XXIè siècle		50	EvT		1	E	3H				1	E	1H
		EC 2 : Les constitutions face aux enjeux du XXIè siècle - TD		40	EvC		2	E et/ou O		1	M		1	M	
		UE 2 : Analyse comparative	9												
		EC 1 : Constitutional comparative law		30	EvC		2	E et/ou O		1	M		1	M	
		EC 2 : Systèmes politiques comparés		50	EvC		2	E et/ou O		1	M		1	M	
		EC 3 : Initiation à la recherche		10	EvT		1	A					1	A	
		UE 3 : Agenda politique international	9												
		EC 1 : Pensée stratégique		50	EvT		1	E	1H				1	E	1H
		EC 2 : Droit de la Convention européenne des droits de l'homme		40	EvT		1	E	1H				1	E	1H
		UE 4 : Optionnelle 2	3												

		Option au choix (1 parmi 2)												
		Option 1 : Carrières publiques, diplomatiques et de sécurité 2												
		EC 1 : Histoire du droit international public		30	EvT		1	O	1H			1	E	1H
		Option 2 : Carrières associatives 2												
		EC 2 : Droit international humanitaire		30	EvT		1	E	1H			1	E	1H
			30											

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ;

A : autre (à préciser dans les remarques)

En cas d'évaluation continue, le nombre, la nature et la durée des épreuves sont donnés à titre indicatif.

REMARQUES :

S1-UE1-EC3 : nature de l'épreuve "Autre" : écrit et/ou oral et/ou mémoire et/ou participation

S2-UE2-EC3 : nature de l'épreuve "Autre" : écrit et/ou oral et/ou mémoire et/ou participation

Durée des oraux

Petits oraux : 20 minutes maximum (préparation éventuelle non incluse)

Grands oraux : 30 minutes maximum (préparation éventuelle non incluse)

Oraux de 2^{de} chance : Durée en fonction du nombre de matières à repasser

MASTER 2 Relations internationales - Parcours Carrières internationales Option présentiel

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue :

42 crédits

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.

Semestre	Bloc		Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
					évaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2 nd e chance		
					Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
3	A	UE 1 : Enjeux diplomatiques	6												
		EC 1 : Politique étrangère comparée		30	EvC		2	E et/ou O		1	M				
		EC 2 : L'action extérieure de l'Union Européenne		30	EvC		2	E et/ou O		1	M				
		UE 2 : Nouvel agenda international	9												
		EC 1 : Human Rights in a Regional and Global context		30	EvC		2	E et/ou O		1	M				
		EC 2 : The international politics of technology and ecology		30	EvC		2	E et/ou O		1	M				
		EC 3 : Justice pénale internationale 1		30	EvT		1	E	1H						
		UE 3 : Transitions et reconstructions	6												
		EC 1 : Les transitions constitutionnelles, politiques et sociales		30	EvC		2	E et/ou O		1	M				
		EC 2 : Démocratie et processus électoraux		30	EvC		2	E et/ou O		1	M				
		UE 4 : Méthodologie et recherche	6												
		EC 1 : Epistémologie		10	EvT		1	E	1 H						
		EC 2 : Grand oral		40	EvT		1	O							
		Matière au choix (1 parmi 2)													
		EC 3 : Méthodologie du mémoire		10	EvC		2	E et/ou O		1	M				
		EC 4 : Méthodologie du rapport de stage et exercice professionnalisant		10	EvT		1	A							
		UE 5 : Optionnelle 3	3												
		Option au choix (1 parmi 2)													
	Option 1 : Carrières publiques, diplomatiques et de sécurité 3														
	EC 1 : Le facteur religieux dans les relations internationales		30	EvC		2			1	M					
	Option 2 : Carrières associatives 3														
	EC 2 : Droit des migrations et des réfugiés		30	EvT		1	E	1H							
			30												
		UE 1 : Enjeux de sécurité	6												
		EC 1 : Intelligence et politique d'influence		30	EvC		2	E et/ou O		1	M				
		EC 2 : Actualités des crises et conflits		30	EvC		2	E et/ou O		1	M				
		UE 2 : Enjeux régionaux	9												
		EC 1 : Post-soviet Studies		30	EvC		2	E et/ou O		1	M				

Remise d'un rapport dont le sujet porte sur les matières non validées (hors rapport de stage, mémoire, soutenance)

Remise d'un rapport dont le sujet porte sur les matières non validées (hors rapport de stage, mémoire, soutenance)

4	B	EC 2 : Du sous-développement au développement durable		30	EvC		2	E et/ou O		1	M	
		EC 3 : Espace méditerranéen		20	EvC		2	E et/ou O		1	M	
		EC 4 : Législations et politiques étrangères		10	EvT		1	A				
		UE 3 : Enjeux mondiaux	3									
		EC 1 : Situations de post-conflit		20	EvC		2	E et/ou O		1	M	
		EC 2 : Justice pénale internationale 2		10	EvC		2	E et/ou O		1	M	
		UE 4 : Recherche et pratique professionnelle	9									
		EC 1 : Stage professionnel et rapport de stage ou stage de recherche (mémoire)		80	EvT		1	M et/ou S				
		EC 2 : Organisation d'un colloque ; participation aux Observatoires		10	EvT		1	A				
		UE 5 : Optionnelle 4	3									
		Option au choix (1 parmi 2)										
		Option 1 : Carrières publiques, diplomatiques et de sécurité 4										
		EC 1 : Cas pratique de sécurité		30	EvC		2	E et/ou O		1	M	
		Option 2 : Carrières associatives 4										
		EC 2 : Clinique des droits		30	EvC		2	E et/ou O		1	M	
			30									

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ;

A : autre

En cas d'évaluation continue, le nombre, la nature et la durée des épreuves sont donnés à titre indicatif.

REMARQUES :

S3-UE4-EC4 : nature de l'épreuve "Autre" : E : écrit ; O : oral ; M : mémoire ; P : participation

S4-UE2-EC4 : nature de l'épreuve "Autre" : E : écrit ; O : oral ; M : mémoire ; P : participation

S4-UE4-EC2 : nature de l'épreuve "Autre" : E : écrit ; O : oral ; M : mémoire ; P : participation

Durée des oraux

Petits oraux : 20 minutes maximum (préparation éventuelle non incluse)

Grands oraux : 30 minutes maximum (préparation éventuelle non incluse)

Oraux de 2^{de} chance : Durée en fonction du nombre de matières à repasser

MASTER 2 Relations internationales - Parcours Carrières internationales Option distanciel

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue :

42 crédits

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.

Semestre	Bloc		Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
					évaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2 nd e chance		
					Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
3	A	UE 1 : Enjeux diplomatiques	6												
		EC 1 : Politique étrangère comparée		30	EvT		1	E	1H						
		EC 2 : L'action extérieure de l'Union Européenne		30	EvC		2	E et/ou O		1	M				
		UE 2 : Nouvel agenda international	9												
		EC 1 : Human Rights in a Regional and Global context		30	EvC		2	E et/ou O		1	M				
		EC 2 : The international politics of technology and ecology		30	EvC		2	E et/ou O		1	M				
		EC 3 : Justice pénale internationale 1		30	EvT		1	E	1H						
		UE 3 : Transitions et reconstructions	6												
		EC 1 : Les transitions constitutionnelles, politiques et sociales		30	EvC		2	E et/ou O		1	M				
		EC 2 : Démocratie et processus électoraux		30	EvC		2	E et/ou O		1	M				
		UE 4 : Méthodologie et recherche	6												
		EC 1 : Epistémologie		10	EvT		1	E	1 H						
		EC 2 : Grand oral		40	EvT		1	O							
		Matière au choix (1 parmi 2)													
		EC 3 : Méthodologie du mémoire		10	EvC		2	E et/ou O		1	M				
		EC 4 : Méthodologie du rapport de stage et exercice professionnalisant		10	EvT		1	A							
		UE 5 : Optionnelle 3	3												
		Option au choix (1 parmi 2)													
	Option 1 : Carrières publiques, diplomatiques et de sécurité 3														
	EC 1 : Le facteur religieux dans les relations internationales		30	EvC		2				1	M				
	Option 2 : Carrières associatives 3														
	EC 2 : Droit des migrations et des réfugiés		30	EvT		1	E	1H							
			30												
		UE 1 : Enjeux de sécurité	6												
		EC 1 : Intelligence et politique d'influence		30	EvC		2	E et/ou O		1	M				
		EC 2 : Actualités des crises et conflits		30	EvC		2	E et/ou O		1	M				
		UE 2 : Enjeux régionaux	9												

Remise d'un rapport dont le sujet porte sur les matières non validées (hors rapport de stage, mémoire, soutenance)

Remise d'un rapport dont le sujet porte sur les matières non validées (hors rapport de stage, mémoire, soutenance)

4	B	EC 1 : Post-soviet Studies		30	EvC		2	E et/ou O		1	M	
		EC 2 : Du sous-développement au développement durable		30	EvC		2	E et/ou O		1	M	
		EC 3 : Espace méditerranéen		20	EvC		2	E et/ou O		1	M	
		EC 4 : Législations et politiques étrangères		10	EvT		1	A				
		UE 3 : Enjeux mondiaux	3									
		EC 1 : Situations de post-conflit		20	EvC		2	E et/ou O		1	M	
		EC 2 : Justice pénale internationale 2		10	EvC		2	E et/ou O		1	M	
		UE 4 : Recherche et pratique professionnelle	9									
		EC 1 : Stage professionnel et rapport de stage ou stage de recherche (mémoire)		80	EvT		1	M et/ou S				
		EC 2 : Organisation d'un colloque ; participation aux Observatoires		10	EvT		1	A				
		UE 5 : Optionnelle 4	3									
		Option au choix (1 parmi 2)										
		Option 1 : Carrières publiques, diplomatiques et de sécurité 4		30	EvC		2	E et/ou O		1	M	
		Option 2 : Carrières associatives 4		30	EvC		2	E et/ou O		1	M	
EC 2 : Clinique des droits		30	EvC		2	E et/ou O		1	M			
		30										

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ;

A : autre (à préciser dans les remarques)

En cas d'évaluation continue, le nombre, la nature et la durée des épreuves sont donnés à titre indicatif.

REMARQUES :

S3-UE4-EC4 : nature de l'épreuve "Autre" : écrit et/ou oral et/ou mémoire et/ou participation

S4-UE2-EC4 : nature de l'épreuve "Autre" : écrit et/ou oral et/ou mémoire et/ou participation

S4-UE4-EC2 : nature de l'épreuve "Autre" : écrit et/ou oral et/ou mémoire et/ou participation

Durée des oraux

Petits oraux : 20 minutes maximum (préparation éventuelle non incluse)

Grands oraux : 30 minutes maximum (préparation éventuelle non incluse)

Oraux de 2^{de} chance : Durée en fonction du nombre de matières à repasser